



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**2EME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 ET 25 OCTOBRE 2019
(2^{ÈME} JOURNÉE)**

MANDATURE 2018-2021



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI 24 È 25 D'UTTOBRE DI U 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

S O M M A I R E
Journée du 25 OCTOBRE 2019

AFFARI EUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES

Raportu n° 312 : Raportu d'infurmazioni : Puntu di tappa di a pulitica in materia d'affari aurupai è di rilazioni internaziunali (situazioni fini di sittembri 2019)

Rapport n° 312 : Rapport d'information : Point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales (situation fin septembre 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	11
DISCUSSION GENERALE	20
VOTE du rapport	34

AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE

Raportu n° 335 : Dispositivu « NACRE » : Novu Accumpagnamentu pè a Creazione è a Ripresa d'Intrapresa

Rapport n° 335 : Dispositif « NACRE » : Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise

Présentation du rapport du Conseil exécutif	35
DISCUSSION GENERALE	38
VOTE du rapport	41
Président Gilles SIMEONI	42
Président Jean-Guy TALAMONI	43

ENERGIA / ENERGIE

Raportu n° 331 : Mudifichi di u decretu n° 2015-1967 di u 18 di dicembre di u 2015 pà a messa in opera uttimizata di a Prugramazione Pluriannuale di l'Energia di a Corsica

Rapport n° 331 : Modifications du décret n° 2015-1967 du 18 décembre 2015 en vue de la mise en œuvre optimisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	44
DISCUSSION GENERALE	47
AMENDEMENT	68
VOTE du rapport	81

ACQUA - RISANAMENTU /EAU - ASSAINISSEMENT

Raportu n^u 291 : Autorizazione d'ingaghjà una procedura di dichjarazione d'utilità publica per u rinforzu è a messa in securità di u FEEDER di u Fium'Orbu

Rapport n^o 291 : Autorisation d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour le renforcement et la mise en sécurité du FEEDER du Fium'Orbu

Présentation du rapport du Conseil exécutif 82

VOTE du rapport 83

Raportu n^u 305 : Mudalità di messa in opera di i prugetti di territoriu pà a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica

Rapport n^o 305 : Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 83

DISCUSSION GENERALE 84

AMENDEMENT 84

VOTE du rapport 85

Raportu n^u 334 : Cunvenzione cù unepoche di Cumunità di Cumune chì stabiliscenu a ripartizione di l'intervenzione in u quattru di e cumpetenze Embii Naturali Sensibili (ENS) è gestione di i Mezi Aquatichi è Privenzione di l'inundazione (GeMAPI)

Rapport n^o 334 : Conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences espaces naturels sensibles (ENS) et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 85

VOTE du rapport 88

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 288 : Presa in carica di e spese di trasportu è di risturazione di i partecipanti stranieri à u Cullocchiu di i 3, 4 è 5 di dicembre di u 2019 chjamatu « *Des images qui nous collent à la peau* »

Rapport n° 288 : Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des participants étrangers au colloque des 3, 4 et 5 décembre 2019 intitulé « Des images qui nous collent à la peau »

Présentation du rapport du Conseil exécutif 88

VOTE du rapport 90

Raportu n° 316 : Premiu di u libru di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 316 : Prix du livre de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 90

VOTE du rapport 91

Raportu n° 318 : Aghjustu n° 3 à a convenzione relativa à u finanziamentu di i centri d'immersione linguistica Cismuntinchi in u quattru di u CPER 2015-2020

Rapport n° 318 : Avenant n° 3 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015-2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif 92

VOTE du rapport 93

Raportu n° 333 : Supportu per i viaghji è l'alloghju di i quattru partecipanti à Linguimondi 2019

Rapport n° 333 : Prise en charge du déplacement et de l'hébergement des quatre participants à Linguimondi 2019.

Présentation du rapport du Conseil exécutif 93

VOTE du rapport 95

Raportu n^u 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppù Lucale (ADAL 2B)

Rapport n^o 296 : Convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B)

Présentation du rapport du Conseil exécutif 95

VOTE du rapport 97

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Raportu n^u 337 : Presa in carica di e spese di trasportu, d'aloghju è di ripasti di u Sgio Jean-Marie ANTONINI, realizatore di u filmu « Fucilati per l'esempiu »

Rapport n^o 337 : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de M. Jean-Marie ANTONINI, réalisateur du film « Fusillés pour l'exemple »

Présentation du rapport du Conseil exécutif 98

VOTE du rapport 98

Raportu n^u 317 : Designazione di un direttore novu di u Centru di u Sportu è di a Ghjuventù Corsa

Rapport n^o 317 : Désignation d'un nouveau directeur du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif 98

VOTE du rapport 99

AGRICOLTURA - FURESTE / AGRICULTURE - FORETS

Raportu n° 300 : Prurugazioni di l'asestu furestieru di e fureste territoriale di Coti Chjavari, di u Fium'Orbu è di Sant'Antone

Rapport n° 300 : Prorogation de l'aménagement forestier des forêts territoriales de Coti Chjavari, du Fium'Orbu et de Sant'Antone

RAPPORT RETIRE

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2019/E2/050 déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe Femu a Corsica **concernant le cerf de Corse** ***REPORTEE*** **99**

Motion n° 2019/O2/081 (version modifiée) déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse à l'initiative de Mme Catherine RIERA **concernant l'organisation et le fonctionnement de la santé en Corse et notamment de l'oncologie**

Présentation de la motion **100**

VOTE de la motion **102**

Motion n° 2019/O2/082 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe Corsica Libera : **recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC**

REVOYEE EN COMMISSION **102**

Motion n° 2019/O2/084 déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe Corsica Libera **concernant la demande de rapport d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du plan précarité**

Présentation de la motion **102**

VOTE de la motion	104
Motion n° 2019/E2/086 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera concernant la protection des Bouches de Bunifaziu	
Présentation de la motion	105
DISCUSSION GENERALE	106
Motion n° 2019/O2/088 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa concernant le tarif résident au PNRC	
Présentation de la motion	108
DISCUSSION GENERALE	109
AMENDEMENT	110
VOTE de la motion	111
Motion n° 2019/O2/089 déposée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa concernant l'évolution de l'organisation de la statistique publique en Corse	
Présentation de la motion	111
VOTE de la motion	112
Motion n° 2019/O2/090 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa concernant la condamnation des violences policières.	
Présentation de la motion	113
DISCUSSION GENERALE	114
VOTE de la motion	114
Motion n° 2019/O2/092 déposée par le groupe Femu a Corsica concernant le statut des sapeurs-pompiers volontaires	

Présentation de la motion 114

VOTE de la motion 116

Motion n° 2019/O2/095 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la couverture mobile : dérogation au « New Deal Mobile »**

Présentation de la motion 116

VOTE de la motion 117

Motion n° 2019/O2/087 déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien aux prisonniers politiques** (*débat organisé*)

ET

Motion n° 2019/O2/094 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la solidarité avec les dirigeants catalans récemment condamnés** (*débat organisé*)

FUSIONNENT POUR DEVENIR

Motion n° 2019/O2/096 (nouvelle rédaction) déposée par le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Femu a Corsica et Corsica Libera

Présentation de la motion 117

DISCUSSION GENERALE 119

VOTE de la motion 133

Motion n° 2019/O2/085 déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien au peuple Kurde**

ET

Motion n° 2019/O2/093 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica **concernant le soutien au peuple kurde et arrêt de l'offensive turque**

FUSIONNENT POUR DEVENIR

Motion n° 2019/O2/093 (nouvelle rédaction) déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Femu a Corsica et Corsica Libera

Présentation de la motion 134

VOTE de la motion 135

Motion n° 2019/E2/086 déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant la protection des Bouches de Bunifaziu**

ET

Motion n° 2019/O2/091 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI au nom du groupe Andà per Dumane concernant l'échouement du Rhodanus : sécurisation du trafic maritime

FUSIONNENT POUR DEVENIR

Motion n° 2019/O2/098

Présentation de la motion 135

DISCUSSION GENERALE 136

VOTE de la motion 137

COMMUNICATION DE M. SARGENTINI SUR L'ECHOUEMENT DU NAVIRE « LE RHODANUS » 138

La séance est reprise à 10 h 50.

Le Président TALAMONI

AFFARINEUROPEANE / AFFAIRES EUROPEENNES

*** Raportu n° 312 : Raportu d'infurmazioni : Puntu di tappa di a pulitica in materia d'affari aurupai è di rilazioni internaziunali (situazioni fini di sittembri 2019)**

* **Rapport n° 312** : rapport d'information : point d'étape de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales (situation fin septembre 2019).

C'est donc Marie-Antoinette MAUPERTUIS qui va le présenter pour l'Exécutif. Vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Je vais vous présenter ce rapport qui est moins un bilan, je dirai, qu'une mise en perspective pour la prochaine programmation.

Nous sommes en effet dans un contexte très particulier, d'une part nous sommes en train de terminer la programmation 2014 - 2020, avec ce que cela suppose de certifications, de remaquettages de dernières minutes et d'évaluations. Et concomitamment, nous sommes en train de monter, de programmer, le prochain PO qui couvrira la période...

Le Président TALAMONI

S'il-vous-plait, là c'est impossible de travailler comme cela, il y a un rapport important qui est en train d'être présenté, donc vous écoutez l'oratrice, ça me paraît la moindre des choses. Merci.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, nous sommes en train concomitamment de préparer la prochaine programmation.

En termes de contexte également, il faut savoir qu'aujourd'hui, suite aux dernières élections européennes, le Parlement a été constitué. Il y a un Président du Parlement, la commission est en partie constituée et les commissaires ne sont pas encore tous nommés, et simultanément la réglementation qui régira donc ce qui va se passer après 2020, n'est pas encore pleinement définie, à savoir qu'on est toujours en processus de production législative et en particulier le cadre financier pluriannuel, ce qui n'est pas rien, c'est-à-dire le budget européen de 2021 à 2027, n'est pas encore voté.

La dernière discussion qui a eu lieu, elle a eu lieu le 17 et le 18 octobre derniers, et les états-membres ne sont pas encore tout à fait d'accord, sachant qu'en plus on est dans le contexte de Brexit qui, chaque jour, révèle un certain nombre de surprises.

Donc, voilà pour le contexte général.

Quoi qu'il en soit, en ces temps d'incertitude, il nous faut d'une part boucler correctement, c'est-à-dire en ayant fait toutes les certifications nécessaires et en évitant le dégagement d'office. Pour le PO en cours et il nous faut préparer notre copie, si j'ose m'exprimer ainsi, pour la période post 2020, avec une première échéance, c'est que normalement si on tient les délais, pas tant nous ici, en Corse, mais à Bruxelles, nous devrions avoir une première copie de notre programme opérationnel 2021 - 2027 qui devrait partir aux autorités nationales et européennes autour du mois de mars. Donc, le mois de mars c'est demain, ça arrive très vite.

Donc, notre stratégie d'une part c'est assurer la pleine consommation des crédits, bien sûr, pour le PO actuel. Deuxièmement, fixer une méthode de travail pour élaborer le prochaine PO. Et enfin, renforcer le positionnement de la Collectivité et de la Corse au sein des instances européennes pour une meilleure prise en compte de nos contraintes d'insularité.

Alors, tout d'abord assurer la pleine consommation des crédits européens. Je ne vais pas être très longue là-dessus parce que, comme je vous l'ai dit, nous allons avoir un comité de suivi des fonds européens auquel vous serez conviés les 25, 26, 27 mars prochains, ici-même. Et donc, nous allons passer en revue l'ensemble des mesures et l'ensemble de la programmation.

Deux mots tout simplement pour vous dire tout d'abord que nous avons un taux de consommation aujourd'hui du FEDER qui s'élève à 67 % et à 50 % pour le FSE, nous avons un taux donc FEDER - FSE qui est en partie fongibles à 65 %. Nous sommes largement au-dessus de la moyenne nationale.

Pour le PDRC, donc, financé par le programme FEADER, nous sommes à un taux de consommation et de programmation de 60 %.

Le FEAMP, vous le savez, je l'avais déjà dit, à un taux de programmation de 26 %, mais lié à des difficultés au niveau national parce

que le FEAMP est en grande partie géré à l'échelle nationale et donc, suite à des problèmes informatiques, les fameux logiciels Osiris, la programmation n'a pas pu se dérouler comme prévu. Le taux n'est donc que de 26 %, mais les interactions que nous avons à l'heure actuelle, avec d'ailleurs l'office de l'environnement qui est instructeur pour ce programme, il y a plusieurs dossiers dans les tuyaux, et sans atteindre très certainement un taux de 100 %, nous allons relever le taux dans les mois qui viennent.

Au-delà de la consommation des grands programmes, je dirai, concernant INTERREG Marittimo, se tiendra le 5, 6 et 7 novembre à Cagliari le grand symposium Marittimo, avec le comité de suivi d'une part, la répartition des crédits pour le quatrième appel à projets. Il faut savoir que sur Marittimo, nous avons été très bons sur cette programmation. Et au total, ce sont 89 projets corses qui ont été retenus dans le cadre de Marittimo, sans compter le quatrième appel à perse projet puisque l'on va faire la répartition des enveloppes début novembre, comme je le disais tout à l'heure. Et, nous aurons donc au total, jusqu'à aujourd'hui, « récupérer », sur Marittimo 24 millions de FEDER pour un montant global de projets à hauteur de 35 millions, souvenez-vous, à la dernière session nous avons présenté les projets relatifs aux incendies.

Sur le programme MED qui est le grand programme de coopération en méditerranée où nous avons été un peu moins bons parce que nous avons démarré trop tard. Trois projets MED, cela dit, ont été retenus avec Partenariat Corse, WinterMed, pour le tourisme d'hiver, comme son nom l'indique, destiMed qui concerne la plaisance et Blue Island qui consiste en un réseau interinsulaire dans le domaine du traitement des déchets et le partage des expériences pour la gestion des déchets en milieu insulaire.

Enfin, dans le cadre du programme IEV, IEV c'est un programme voisinage avec des pays tiers non européens, ce que l'on appelle les pays tiers, un projet également a été retenu dans le domaine de la pêche, avec notamment l'intercommunalité du sud Corse qui participe et nous avons aidé au montage du projet.

L'ensemble de ces projets implique une certification au cordeau, entre guillemets, donc tout doit être calé et ça a exigé un gros travail de la part des services qui ont mis en place, au mois de juin dernier, un dispositif pour la remontée des certifications, donc calé avec l'ensemble des services instructeurs.

Je tiens à souligner ici, tout le travail qui est mené par la direction des affaires européennes, mais aussi pas les référents Europe qui sont localisés dans chacune des directions ou des agences et offices de la Collectivité. Ce n'est qu'à ce prix-là qu'on arrive en temps réel à faire remonter les certifications. La certification permettant de faire des points d'étape auprès de Bruxelles et de faire des appels de fonds. Il faut savoir qu'aujourd'hui c'est nous qui avançons l'argent quand il y a des projets, nous avançons les moyens, et d'ailleurs c'est pour ça que c'est inscrit au budget primitif et ensuite au BS. Nous faisons les avances et nous faisons ensuite des appels de fonds lorsque les certifications remontent. Ce qui exige une mécanique d'abord très dynamique, elle doit être dynamique, elle doit être hyper cadrée sur le plan comptable, budgétaire et en termes de finances publiques, et elle doit être donc très rapide et nous permettre de faire des redéploiements si nécessaire pour éviter ensuite de perdre des moyens.

Voilà pour l'état des lieux sur le déroulé actuel et vous êtes, bien évidemment conviés au comité de suivi des fonds en présence de la commission européenne, 25, 26, 27 novembre prochains.

On parle de l'avenir maintenant, deuxième partie : quelle est la méthode de travail pour élaborer le prochain PO 2021-2027 ? Trois prérequis dans la méthode : d'abord il faut mobiliser pleinement toutes les opportunités qui nous sont offertes par la prochaine programmation et par la feuille de route européenne. Donc, il va falloir s'inscrire, bien évidemment, dans la prochaine feuille de route fixée par Bruxelles, que je rappellerai dans un instant.

Ensuite, il faut tenir compte des spécificités du territoire, et pour se faire, ne pas avoir une méthode top-down, en partant du haut vers le bas, mais en faisant remonter du territoire les véritables besoins et les diagnostics les plus précis possibles.

Enfin, intégrer des éléments de gestion et notamment de simplification, qui nous permettront, hier soir nous avons parlé des GAL, pour éviter les accueils que nous avons connus, notamment dans le cadre des GAL, anticiper sur des modes de gestion qui nous permettront pleinement d'optimiser les fonds pour la période 2021-2027.

Alors, mobiliser d'abord les opportunités du cadre 2021-2027, ça signifie quoi ? D'abord je vous rappelle et vous l'avez exposé ici, (la police est un peu petite, donc je vais vous dire ce qu'il y a d'écrit) : en fait l'Europe

a focalisé sa stratégie sur quelques grandes orientations principales, on appelle ça les orientations stratégiques, les objectifs stratégiques, il n'y en a pas 50, il y a 5, donc c'est très resserré.

Un premier objectif, c'est une Europe plus intelligente qui fait la part belle à la recherche, développement, à l'innovation, à l'inventivité, à la créativité.

Le deuxième objectif, c'est une Europe plus verte, donc la transition écologique.

Le troisième, une Europe plus connectée, pas uniquement en numérique, mais aussi en transports avec les grands réseaux de transports européens.

Le quatrième, c'est une Europe plus sociale, c'est là où vous voyez les petits bonhommes, une Europe plus sociale pour éviter les fractures sociales et les manifestations, évidemment, de populisme sous différentes formes que nous avons pu connaître ces derniers mois et ces dernières années.

Et, une Europe plus proche des citoyens, qui évite les ruptures territoriales et les fractures territoriales, les fractures sociales également et en particulier, pour les territoires relevant de l'article 174, sous lequel nous sommes, ou l'article 349, c'est-à-dire les régions ultrapériphériques.

Donc, la feuille de route de l'Europe, on va dire, c'est celle-là.

Il faut savoir que 65 % des fonds sont concentrés sur l'objectif un : Europe plus intelligente et objectif deux : Europe plus verte.

Donc, nous serions bien fous et maladroits de ne pas nous inscrire dans ces objectifs-là. Sachant que très honnêtement, sans avoir encore établie tous les diagnostics nécessaires, puisque c'est ce que l'on va faire ensemble très prochainement, nous avons de grandes chances de pouvoir nous inscrire sans problème sur l'axe « Europe plus verte ». Sur l'axe « Europe plus intelligente », c'est un peu plus dur parce que nous n'avons pas un tissu productif équivalent de celui de Milan ou de L'Ile-de-France et que, par conséquent, c'est un peu plus dur de s'inscrire dans ce domaine-là, même si nous avons quelques atouts. Et, sur « Europe sociale » et « Europe plus proche des citoyens », évidemment nous avons des choses à faire.

Enfin, sur les transports et la connectivité, il est évident qu'en tant que territoire insulaire, nous avons pleinement la possibilité d'inscrire des projets dans ce domaine-là.

Tenir compte des besoins du territoire, donc la méthode bottom-up, elle va pas s'appuyer sur les points suivants (que vous voyez peut-être mal ici), c'est : tenir compte du contexte territorial ; évidemment établir un diagnostic territorial précis. Analyser l'ensemble des atouts et des contraintes des différentes filières de production ; mais aussi des remontées de la société civile, et j'ai présenté ce rapport devant le Conseil économique et social la semaine dernière pendant plus de 2 heures ; et évidemment définir des orientations stratégiques, Bruxelles ne recevra pas un projet qui a 50 orientations stratégiques, ce n'est pas possible. Donc, il va falloir, nous aussi, d'abord nous inscrire dans les 5 qui ont été définies, mais en même temps resserrer nos besoins de manière la plus efficace possible.

Pour se faire, nous vous proposons d'établir, dans un processus étagé, d'abord un diagnostic territorial, ensuite co-construit avec les acteurs du territoire, établir aussi sur la base de tous les différents documents programmatiques que nous avons produit au sein de cette Assemblée. Par exemple le passage à la loi NOTRe et le SRDE2I, toutes nos feuilles de routes présentées par l'Exécutif, et tous les rapports divers et variés qui ont été réalisés au cours des quatre dernières années sur l'économie et la société corse.

La deuxième étape, c'est de recueillir le ressenti et les besoins des acteurs du territoire, à travers une large concertation qui s'opèrera en deux temps, le premier temps c'est le séminaire de lancement de la programmation qui aura lieu le 13 novembre prochain, avec des ateliers parallèles, plusieurs ateliers qui vont être menés, une dizaine d'ateliers, auxquels, évidemment, vous êtes invités, je l'ai dit hier en commission des affaires européennes. Ces ateliers aujourd'hui ont été prédéfinis en collaboration avec une assistance à maîtrise d'ouvrage d'un cabinet européen de grande envergure.

10 ateliers, je vous les cite, si vous n'arrivez pas à lire, moi d'ici je ne lis pas, mais je suis une grande myope. Donc : innovation et transformation économique intelligente ; changement climatique et transition énergétique propre et équitable ; transports et mobilité durables ; connectivité numérique ; atelier 5 : réduire les fractures sociales grâce à la formation, à l'employabilité, la parité et l'équité ; développement urbain, rural et de montagne durable ;

nouveaux enjeux économiques autour des patrimoines naturels et culturels parce que nous avons des atouts évidents en matière de patrimoine. Qu'il soit naturel ou culturel ; agriculture durable, et ce n'est pas un atelier redondant avec le grand symposium que nous avons fait sur la nouvelle PAC il y a quelques mois, véritablement il y a une complémentarité de travail avec l'ODARC, donc ça sera l'occasion de débattre, y compris de sujets tels que nous les avons évoqués hier, notamment sur la question du couvert végétal et des nouvelles pratiques possibles en matière de durabilité en agriculture.

Et deux autres ateliers : les opportunités de l'économie bleue, l'économie bleue c'est tout ce qui relève de l'économie autour de la mer, de la mise en valeur de la mer, que ce soit le tourisme, mais aussi les activités halieutiques, les activités de pêche, voire même les activités marémotrice en matière d'énergie renouvelable.

Enfin, un dernier atelier concernera la coopération territoriale européenne, les relations internationales et les enjeux méditerranéens, et voir dans quelle mesure nous pouvons amplifier notre présence sur ces thématiques-là.

Nous avons procédé à l'invitation, au-delà de l'Assemblée de Corse et de ses groupes, à l'ensemble des acteurs du territoire, toutes les parties prenantes du développement économique et social de l'île, le Conseil économique et social, bien sûr, mais aussi l'Université, les acteurs des filières de production, toutes les représentations socioprofessionnelles.

Il est important qu'il y ait un échange au sein de ces ateliers. Chaque atelier sera animé par quelqu'un de direction des affaires européennes, mais aussi des services des agences, offices et des services de la Collectivité.

L'idée c'est d'avoir ensuite un rendu de chaque atelier sous forme de fiches très pragmatiques, avec les atouts, les contraintes et les enjeux stratégiques auxquels nous voulons arriver.

A la suite de ces ateliers, nous élargirons la concertation par le biais d'une consultation citoyenne en ligne, via internet, avec une question : « L'Europe en Corse après 2020 : Quels projets ? Quels financements ? », Parce que pas tout le monde ne peut venir le 13 et qu'il y aura toujours la possibilité de sensibiliser les acteurs du territoire et la population, tout simplement, par le biais d'internet qui aujourd'hui est un des médias les plus utilisés.

L'Europe est très sensible à la consultation citoyenne, ce n'est pas uniquement de la communication, c'est aussi la nécessité de démontrer que les remontées se font du territoire.

Et ensuite, évidemment, il y aura au-delà de cette consultation, une première écriture d'une feuille de route dont le premier jet sera produit pour le mois de mars prochain et ensuite des navettes se feront avec les autorités nationales, le secrétariat d'Etat aux affaires européennes, bien sûr, la représentation permanente de la France à Bruxelles et la commission européenne. Et, nous entrerons en phase de négociation avec des actions de lobbying concomitamment qui sont prévues.

Le troisième volet, c'est renforcer donc notre position auprès des instances européennes, cela s'opère sur 3 niveaux. Le premier niveau c'est la volonté de faire reconnaître, vous le savez, et de faire appliquer surtout, l'article 174 du traité du fonctionnement de l'Union Européenne, notamment à travers la conférence des régions périphériques et maritimes, mais aussi le comité des régions, et plus récemment, à travers le Parlement européen, puisque François ALFONSI est membre du groupe SERICA, qui est le groupe des îles et des espaces littoraux au sein du Parlement Européen.

L'application de cet article 174 passe, selon nous, et c'est ce que nous avons fait avec le Président au sein de différentes commissions et de différents évènements, passe par l'instauration d'une clause d'insularité au sein des différents programmes qui, encore une fois ne sont pas parfaitement définis à Bruxelles. Les trilogues sont en train de se remettre en place, la commission aussi, ce qui veut dire qu'il y a encore une fenêtre de tir pour pouvoir écrire des programmes avec une clause d'insularité, voire des sous-programmes spécifiques pour les îles dans différents domaines. Et concomitamment aussi, la revendication de statut d'île périphérique de Méditerranée sur lesquels nous avons travaillé et pour laquelle nous avons fait une conférence multi-niveaux au mois d'octobre, le 8 octobre dernier, donc le Président SIMEONI avec la Présidente des Baléares, la Ministre, Présidente de l'île de Gozo, la Sardaigne était partie-prenante, mais ce jour-là ils ont eu un souci, ils n'ont pas pu être présents, avec co-signature donc, d'un courrier commun, d'une position commune qui est ensuite transmise à l'ensemble de la commission européenne et à nos premiers Ministres respectifs.

Donc, renforcer notre place évidemment en termes de lobbying, demander à Bruxelles non seulement de considérer la feuille de route de la

Corse, mais de prendre en compte dans la définition des programmes, cette nécessaire clause d'insularité et de statut périphérique des îles de Méditerranée, pour que nous puissions bénéficier d'une attention particulière au moment où les enveloppes seront décidées.

Donc voilà les éléments que je souhaitais apporter à votre attention.

Un dernier point qui est important, et cela fera l'objet d'un rapport devant cette Assemblée, j'espère avant la Noël, je m'y engage. Nous venons de recruter une directrice adjointe en charge des affaires internationales, qui ne sont pas les affaires européennes, l'international c'est quelque chose de complètement différent de l'Europe, il nous fallait quelqu'un d'abord de plurilingues, de fin connaisseur de la diplomatie internationale, de fin connaisseur aussi de tous les réseaux mis en place par le ministère des affaires étrangères français, donc le réseau des ambassades en particulier et des instituts français à l'étranger.

C'est chose faite, nous avons cette personne qui est en train de nous faire des propositions en termes de scénarii, qui a déjà commencé à travailler et à consulter de nombreux acteurs sur le territoire, et qui donc va nous proposer un certain nombre d'éléments. Nous ferons un arbitrage au Conseil exécutif et nous vous présenterons, évidemment en rapport d'information, cette stratégie qui doit bénéficier à l'ensemble des acteurs du territoire.

Donc, c'est le prochain épisode des présentations de la série Affaires Européennes et Internationales au sein de cette Assemblée.

Je vous remercie de votre attention et nous vous invitons avec le Président, à venir le 13 novembre prochain à ces ateliers. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Donc, il y a un rapport, comme il se doit, de la commission des affaires européennes et de la coopération. C'est Paola MOSCA, rapporteure, qui va nous le présenter.

Mme Paola MOSCA

Merci.

M. François ORLANDI a souhaité avoir des précisions concernant la rédaction de sous-programmes spécifiques aux îles, mentionnés par Mme la Conseillère exécutive et a souhaité savoir sur quels thèmes pouvaient porter leur objet.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, a répondu que ces sous-programmes pouvaient porter sur l'ensemble des thèmes relevant de la politique de cohésion ou de la politique des transports. Elle a précisé que la seule contrainte résidait dans le fait que ces derniers devaient concerner un dénominateur commun à toutes les îles de la méditerranée.

Elle a précisé que dans le cadre des discussions relatives à la rédaction des sous-programmes, des échanges ont eu lieu entre la plateforme des îles et Bruxelles qui ont laissé entrevoir un signal d'ouverture.

Concernant la politique de cohésion, M. Petr'Antone TOMASI a rappelé qu'en 2018 les Länder allemands et les régions françaises s'étaient inquiétés conjointement d'une possible réorientation de celle-ci au bénéfice des Etats émergents et par voie de conséquence, par un retrait considérable au niveau des Etats fondateurs de l'Union Européenne.

A ce titre, il a souhaité d'une part, savoir si l'on disposait d'éléments sur la future stratégie financière européenne et d'autre part, est revenu sur la question du transfert du 1^{er} pilier de la Politique Agricole Commune, pour lequel l'Assemblée de Corse s'était prononcée favorablement, afin de savoir si un dialogue avait pu être initié sur cette revendication.

Concernant la politique de cohésion, Mme la Conseillère exécutive a indiqué que de nombreux échanges avaient eu lieu ses derniers mois entre les différentes instances européennes afin de permettre sa sauvegarde. Elle a toutefois précisé qu'il n'était pas possible aujourd'hui d'estimer le volume financier alloué, dans la mesure où le cap financier pluriannuel n'avait pas encore été voté.

Concernant la question du 1^{er} pilier, elle a indiqué qu'il n'était pas envisagé de transfert à l'échelon régional.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, discussion générale, Muriel FAGNI a demandé la parole, elle l'a.

Mme Muriel FAGNI

Mme la Conseillère exécutive, à travers ce rapport, vous nous dressez un bilan des actions engagées par la Collectivité de Corse dans le domaine des programmes européens 2014 - 2020.

Vous nous proposez également une véritable stratégie opérationnelle, et je profite de cette prise de parole pour souligner votre dynamisme, votre pragmatisme dans la mise en œuvre de la politique des affaires européennes.

Cette stratégie s'inscrit dans les nouveaux dispositifs d'intervention 2021 - 2027, actuellement en cours de discussion au niveau des instances de l'Union Européenne. Cette stratégie qui s'inscrit autour de trois axes, vous venez de la développer, je ne vais pas y revenir, mais je retiendrai les bons taux de programmation qui sont supérieurs à la moyenne nationale et la bonne consommation des programmes FEDER, FSE et FEADER, ainsi que les actions engagées, et ça c'est très important, auprès des institutions européennes pour faire valoir nos spécificités.

L'organisation, le 13 novembre, d'un séminaire qui sera ouvert aux représentants de la société civile, est vraiment le point fort de cette stratégie. Il permettra de réfléchir ensemble à l'élaboration d'un pré-diagnostic du territoire afin d'être au plus près de ses particularités.

En ma qualité de Conseillère, j'ai pris connaissance de l'avis du CESEC, un avis très favorable puisque ce rapport a été voté à l'unanimité.

Et ce rapport, attire notre attention et propose deux axes. Le premier est la création d'une structure dédiée qui viendrait aidée les porteurs de projets dans leur démarche administrative, mais vous y avez répondu hier lors de la présentation d'un autre rapport, que vous prouviez mettre ça en place, une ingénierie dans le cadre du projet Leader. Vous le savez, ces dispositifs même s'ils ont été améliorés, restent difficiles à constituer pour les petites structures associatives et les petites entreprises qui représentent la majeure

partie de notre tissu économique et qui sont vraiment des supports à leurs projets et ils ont des difficultés souvent.

Le deuxième axe, et ça peut-ça être sera plus difficile à mettre en œuvre, il préconise également la mise en place d'un fonds visant à pratiquer des avances remboursables au bénéfice des porteurs de projets dans l'attente du déblocage des fonds européens.

Mme la Conseillère exécutive, je voulais connaître l'avis du Conseil exécutif concernant ces deux préconisations. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Qui demande la parole ? Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président. Après la lecture attentive de ce rapport, Mme la Présidente, il est intitulé comme un point d'étape, incontestablement c'est un point d'étape, mais qui fait apparaître à la fois des éléments de bilan et nous nous en félicitons, et à la fois des éléments d'une stratégie, et je vais y revenir deux secondes, si vous me le permettez.

On est toujours, notamment du côté de la majorité, susceptibles d'être taxé d'être trop proche de la majorité ou toujours dans le satisfecit, mais on voit bien que le bilan, là, montre qu'à la fois il y a une bonne gestion des fonds européens, en tout cas jusqu'à 2020, et il y a une projection aussi qui nous entraîne jusqu'à 2027.

Donc nous, nous nous félicitons de cette stratégie, notamment sur la consommation des crédits, de la méthode que vous mettez en place pour la l'élaboration des futurs programmes, et surtout du renforcement du positionnement de la Collectivité au sein des instances européennes.

Je voudrais juste que l'on prenne conscience ici que cette stratégie s'articule autour de 3 points notamment, en tout cas trois points que j'ai retenus : la prise en compte des dispositions de l'article 174 auquel vous avez fait référence ; la défense d'un principe de continuité territoriale méditerranéenne et l'insertion d'une clause générale d'insularité dans toutes les politiques de l'union européenne.

Donc, on voit bien à travers ce rapport qu'à la fois il y a des éléments de bilan, de gestion et une prospective, et à la fois il y a une revendication fondamentalement politique de dire qu'en Corse on est une île et que cette clause d'insularité doit absolument être prise en compte dans toutes les politiques de l'Union européenne.

Pour conclure sur ce point-là, l'optimisation des financements européens, vous le dites dans le rapport, est un enjeu fondamental pour la Corse et nous devons absolument collectivement, et je ne crois pas qu'il doit y avoir de désunion à ce niveau-ci de la revendication, porter cette revendication qui justifie aussi tous vos déplacements et tout le lobbying que vous faites auprès de Bruxelles et auprès des autres îles.

Juste, lorsque vous faites référence aux 5 objectifs déclinés par l'Union européenne dans la mise en place des futurs programmes, et vous adossez votre futur séminaire auquel nous participerons, bien évidemment, par rapport aux 10 ateliers, dans les 5 objectifs de l'Union européenne, il y a la question de l'économie circulaire qui n'apparaît pas directement dans les ateliers, peut-être pourrions-nous essayer de l'adosser plus explicitement.

Mais en tout cas vraiment bravo pour ce rapport qui montre aux yeux de tous que la question européenne est bien une question fondamentale pour la Corse et qu'elle est prise en compte par l'Exécutif et par la majorité territoriale. Merci.

Le Président TALAMONI

Donc, y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci Président. Bien évidemment je m'associe à tout ce qui vient d'être dit sur la mise en œuvre de ce style de programme. Mais je voudrais rentrer un peu plus dans le détail en parlant, vous l'avez cité Mme la Conseillère exécutive, le programme Marittimo et Marego, mais pour rentrer un peu plus précisément dans les choses, je souhaitais vous dire que bien évidemment les deux SIS de Corse sont en train de travailler avec l'Université de Corse pour essayer de signer quelque chose, une convention tripartite, qui puisse nous amener à la table de la négociation et de la discussion. Et, vous avez dit des choses extrêmement importantes.

Aujourd'hui, on se rend compte que, bien évidemment, les lobbyings sont très importants au niveau européen, vous le savez aussi bien que moi, on a besoin de s'étoffer et de travailler dans cet axe-là.

Vous avez parlé aussi de la définition d'une feuille de route et de la clause d'insularité, je crois que c'est le cœur du débat et l'on doit véritablement y rentrer dedans. Et indirectement, la chose la plus importante pour moi, c'est que l'on doit avoir accès à l'écriture des programmes, et vous l'avez dit, et je crois qu'il y a un atelier qui nous attend le 13 novembre, il faudra que tous ensemble nous puissions écrire quelque chose qui nous permette d'obtenir encore à plus de l'Europe. Et, je faisais le lien tout à l'heure avec le programme Marittimo, on se rend bien compte qu'aujourd'hui on ne récupère que quelques miettes de ces programmes-là.

Et, bien évidemment on ne récupère que quelques miettes parce qu'on n'écrit pas les programmes et les gens qui les écrivent les orientent forcément et que l'argent peut être redistribué ailleurs.

Il faut rentrer véritablement dans le cœur du dispositif et il faut écrire les programmes pour essayer de capter le plus possible de fonds européens. Voilà ce que je voulais vous dire.

Le Président TALAMONI.

Oui, Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je voudrais m'associer évidemment au cortège, non pas de louanges, mais de satisfécits sur la propension à bien consommer les fonds européens et rendre hommage, notamment sous l'impulsion de son Président, aux services qui sont dans la continuité d'une ingénierie qui a toujours existée dans cette maison parce que c'est nécessaire de tirer le meilleur profit de l'Europe.

La difficulté historique, et vous l'avez très bien comprise et vous l'abordez sous la bonne forme, c'est de faire valoir notre spécificité et particulièrement d'essayer de s'extraire des casiers dans lesquels l'Europe nous range. Et vous avez très bien compris que l'orientation à laquelle s'adosse l'Europe depuis Lisbonne, c'est, en gros : il faut faire du

développement durable, il faut faire du numérique, il faut faire de l'emploi. Si vous voulez faire des routes, on est un peu à côté de la plaque.

Et donc, on va vers moins d'investissements et plus de services. Et, la difficulté pour nous c'est que nous avons des retards en matière d'investissements. Et la seule façon d'en sortir, vous l'avez très bien compris, c'est d'essayer de faire valoir, pas ce que nous sommes, nous Corses, mais ce que d'autres régions, parce qu'on a souvent l'impression, on emploie le terme de lobbying, qu'il suffirait d'avoir trois ou quatre personnes en plus à Bruxelles pour changer le cours des choses.

Le véritable lobbying, c'est celui qui s'exerce par agrégation de toutes celles et tous ceux qui nous ressemblent. Et là, le rôle qu'avait joué en son temps Jean BAGGIONI avec IMEDOC, et celui que joue le Président au titre de la présidence qu'il exerce sur les régions insulaires, doit prendre sa pleine dimension pour faire en sorte, en effet, que nous puissions non pas tordre le cou aux grandes orientations européennes, ce serait un objectif illusoire, mais essayer de faire entendre notre voix qui est celle d'autres régions périphériques et d'autres régions insulaires.

Donc, c'est à la fois un satisfécit et puis une invitation à continuer sur cette voie en adoptant évidemment le rapport que vous nous avez présenté, comme toujours de façon très pédagogique, on vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Fabienne GIOVANNINI, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci Président Je ne vais pas rajouter à ce qu'a dit mon groupe et la Conseillère exécutive, je voulais juste souligner quand même l'importance et saluer le fait que vous ayez désigné un directeur à l'international, et je voudrais appuyer au moins sur deux dossiers qui me tiennent à cœur parce que c'est une initiative qui va aider nos revendications, parce qu'on peut imaginer que l'international, l'Europe c'est une chose mais l'international c'est autre chose. Mais au contraire, il y a des revendications fondamentales qui peuvent être très importantes sur ce point.

Et je voudrais, Mme la Conseillère exécutive, attirer votre attention au moins sur deux situations, par exemple : la question de l'adoption à

l'international, on a souvent des dossiers qui avancent, qui sont quasiment bouclés, et puis on a des problèmes ensuite de délivrance de visa. Et donc là, il y a vraiment un sujet à travailler parce qu'il y a des familles en détresse, et il faut que vous soyez attentifs à cette question.

Deuxième question, malheureusement l'actualité récente nous l'a prouvé, la question des Bocche di Bunifaziu, on a ce statut de détroit international qui nous empêche d'avancer dans la véritable sécurisation maritime de ce lieu ultrasensible. Et on sait très bien que le passage de navires à pavillon de complaisance, on ne peut pas le freiner. On a fait le travail nécessaire par le passé avec la France et l'Italie qui ont signées des conventions. Mais les navires battant pavillon de complaisance, c'est un vrai problème, et il faut pouvoir s'y atteler et vous savez que temps qu'il a y aura le statut le détroit international dans les Bocche di Bunifaziu, on ne pourra pas, ou très peu, avancer, on pourra mettre des mesures supplémentaires de surveillance, mais on voit bien qu'on a beau mettre des mesures de surveillance, on est toujours coincé sur ce point-là.

Donc franchement, je pense que ç'est une initiative très importante et elle aura peut-être à travailler sur ce point. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, je crois que la Conseillère exécutive va répondre.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. D'une part, je voudrais rebondir sur le procès-verbal de la commission des affaires européennes qui a été évoqué tout à l'heure pour apporter un complément d'informations sur les volumes que nous avons eu en termes financiers, dont nous avons bénéficié. La Corse a bénéficié d'environ 300 millions de fonds européens entre les fonds dédiés à l'agriculture et les fonds FEDER et FSE.

Aujourd'hui, le cadre financier pluriannuel n'est pas défini, donc il était difficile pour moi de répondre précisément à la question de Petr'Antone TOMASI. Il faut savoir qu'en gros le CFP, le cadre financier pluriannuel, c'est un tiers pour la politique de cohésion dans le budget, un tiers pour la PAC, un tiers pour les nouvelles grandes priorités. Ce qu'ils appellent les grandes priorités, je vous l'avais dit la dernière fois lors de mon dernier bilan, les nouvelles priorités pour l'Europe, c'est la défense suite à tout ce qui s'est

passé ces dernières années en matière de terrorisme, c'est la sécurité aux frontières, c'est la migration.

Et, le fait qu'ils soient obligés de financer tous ces aspects-là, sans avoir de ressources propres, l'Europe n'a pas de ressources propres. Ce n'est pas un véritable budget, d'ailleurs ça ne s'appelle pas un budget, ça s'appelle un cadre financier pluriannuel, il y a un budget de fonctionnement du Parlement, de la Commission pour leurs besoins courants, je dirai, mais il n'y a pas de budget parce qu'il n'y a pas de recettes, de recettes fiscales en particulier, donc les seules recettes, ce sont les contributions des Etats-membres.

Donc, dans ce contexte-là, des baisses étaient annoncées et vont avoir lieu, c'est évident, sur la cohésion et sur la PAC. Sur la PAC sur le premier pilier ce qui était annoncé, mais encore une fois, ce sont des annonces parce que les votes ne sont pas encore définitifs et les négociations n'ont pas encore débutées, donc sur la PAC c'est moins 8 % sur le premier pilier, moins 25 % sur le second. Donc, vous voyez ça risque d'être très difficile. La PAC c'est 331 milliards.

Et, pour la politique de cohésion, l'autre tiers, c'est 330 milliards, là c'était moins 10 % qui étaient annoncés, avec effectivement, Petr'Antone, le risque d'un glissement vers des régions moins favorisées. Il y a trois catégories : les régions favorisées, les régions en transition, et là toutes les régions françaises sont désormais en transition, donc il va falloir que l'on partage l'enveloppe française avec les autres régions, les 12 autres régions, et ensuite les régions défavorisées, et je vous informe que la Sardaigne, en termes d'indicateur, parce qu'eux aussi font leur diagnostic, d'où l'importance de la remontée des chiffres de l'INSEE de Corse en particulier, de l'Etat français, je dis Etat français aussi parce qu'en Europe on dit l'Etat polonais, l'Etat français, l'Etat italien, voilà, je précise.

Donc, il y a aujourd'hui effectivement des réductions qui sont prévues, mais ne connaissant pas l'enveloppe globale définitive, on ne peut pas préconiser ce qu'il adviendra de notre négociation dans ce domaine. Donc, il faut absolument qu'on soit très bon. On n'a pas d'autre choix, le choix il n'y en a pas, c'est qu'il faut être très bon dans ce que l'on doit faire remonter et surtout, que ce soit en matière de PAC, en matière de Leader, les GAL hier, en matière de politiques de cohésion, de recherche - développement, il faut véritablement que nous travaillions véritablement de

concert parce que la moindre incohérence sera relevée et on tirera ce fil rouge-là, pour nous dire : vous allez avoir moins de moyens.

Donc, j'espère vous avoir convaincus sur ce plan-là.

Deuxième point, les questions de Muriel FAGNI, relèvent effectivement des difficultés financières que rencontrent les porteurs de projets pour monter le projet en amont et au moment du démarrage.

Alors, le souci que l'on a, c'est qu'en amont, c'est-à-dire dans la phase de préparation du projet, qui est peut-être le plus difficile, parce que certains n'arrivent même pas à monter la première marche, là on ne peut pas faire grand-chose, nous, en tant qu'autorité de gestion, pourquoi ? Parce qu'il y a conflit d'intérêt.

Donc, la difficulté est importante. On va voir dans quelles mesures on ne pourrait pas relancer un dispositif qui existait avec l'Europe en Corse, la Maison de l'Europe en Corse, un dispositif de ce type qui accompagnerait les acteurs pour le montage de projets. Une fois que le projet est programmé et retenu, là on peut débloquer une enveloppe de 30 %, sur le FEDER - FSE, ça existe dans les textes, c'est-à-dire qu'on peut faire une avance de 30 %, mais une fois qu'il est retenu. Le problème c'est d'être retenu et toute la difficulté elle est là. Donc, nous y travaillons. Sur un fonds d'ingénierie, c'est une très bonne idée, à réfléchir effectivement pour la prochaine programmation, mais ça doit être étudié avec la DG REGIO et aussi avec les fonds d'ingénierie financière qui existe, les dispositifs d'ingénierie financière qui existe que nous avons votés et dont l'ADEC aujourd'hui est la porteuse.

Mais il faut faire attention parce que retenez quand même en tant que Conseillers territoriaux, que c'est la Collectivité qui fait toutes les avances. Donc, on ne peut pas non plus mettre en péril la Collectivité parce que lorsqu'il y a défaillance d'un acteur, comme ce que l'on a vu hier, ensuite c'est la Collectivité qui paye.

La commission envisage évidemment des simplifications administratives, et c'est une très bonne nouvelle pour le poste 2020

Autre point, M. COLONNA, Romain tu as identifié effectivement la question de l'économie circulaire, pourquoi n'y a-t-il pas un atelier économie circulaire ? Parce que l'économie circulaire c'est une méthode, ce n'est pas rien comme méthode, c'est l'idée de passer de processus productif

linéaire à un processus où les flux sortants d'un stade de production deviennent les flux entrants d'une autre activité.

Donc, la circularité c'est une méthode, il n'y aura pas un atelier sur l'économie circulaire, il y aura un focus dans chacun des ateliers, comme l'économie sociale et solidaire. Pour moi, l'économie sociale et solidaire, ce n'est pas qu'un secteur à part entière, c'est effectivement le tiers secteur, mais ça peut être mise en œuvre dans le transport, dans l'agriculture, dans la protection environnementale.

Sur ce sujet, nous récupérons les travaux évidemment de l'office de l'environnement qui ont été présentés devant la chambre des territoires, un commissaire européen d'ailleurs était venu il y a quelques mois nous présenter les orientations de la commission et on en traitera évidemment de manière transversale dans chacun des ateliers.

Sur l'écriture des programmes en amont. M. ARMANET, à Cagliari la semaine du 5 nous allons réfléchir au programme Marittimo, la Corse évidemment est directement associée à la rédaction du prochain programme Marittimo, je prends la tête de la délégation, bien sûr, avec derrière moi des personnes représentant les agences, les offices, l'université, les chambres de commerce et nous y allons tous ensemble pour faire valoir, dans le cadre d'ateliers aussi, les éléments que nous voulons faire remonter pour la prochaine programmation. Mais évidemment, c'est très en amont que les choses se prédefinisent.

Jean-Martin MONDOLONI merci pour vos remarques. Evidemment toute la difficulté aujourd'hui c'est d'opérer cette transition à la fois énergétique, numérique, alors même que nous avons de terribles retards sur d'autres secteurs qui ne seront plus financés par l'Europe. Mais là, tout le challenge est d'articuler les différentes sources de financement, l'Europe c'est fait pour financer certaines choses, le plan exceptionnel d'investissement ou le prochain plan, le PTIC, le contrat de plan aussi, donc devra financer d'autres choses, il ne faut pas de redondance, il faut au contraire une synergie et une articulation entre les différents financements pour une optimisation totale de toutes les enveloppes.

Et, sur l'aspect plus diplomatique, je laisserai le Président répondre sur ce sujet puisque c'est lui qui préside la conférence et la commission des îles de la CRPM.

Fabienne, sur la délivrance de visas, effectivement c'est un souci qui nous remonte d'autres acteurs également, pas uniquement pour des questions environnementales, mais pour d'autres, et effectivement le recrutement d'une personne et d'une cellule, donc la mise en place d'une cellule dédiée dans les services, facilitera les choses, je l'espère, dans le futur.

Per e Bocche di Bunifaziu, il y a une motion tout à l'heure qui sera traitée, et François évoquera cette question-là de manière beaucoup plus précise que moi, mais la rencontre avec la Ministre exige que nous nous préparions fortement sur ce sujet.

Donc, voilà ce que je pouvais répondre, M. le Président, au regard des questions qui m'ont été posées. Merci à tous de votre attention et de vos questions.

Le Président TALAMONI

Le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, puisque j'y suis invité, je ne comptais pas m'exprimer puisque je pense que la Conseillère exécutive a été exhaustive. D'abord, moi aussi, rendre hommage au travail qui est mené, toute la partie bilan, sous l'autorité de Marie-Antoinette MAUPERTUIS, la DGA, la directrice, vos services, c'est un travail qui est ardu, très technique, juridiquement complexe et on sait combien l'Europe est vigilante sur les procédures de gestion des fonds. Donc, merci pour ce travail.

C'est un travail qui s'adosse à une expertise ancienne, mais c'est vrai que l'Europe évolue, la Collectivité de Corse a évolué et notre volonté dans un dialogue constant et fructueux entre les élus et l'administration, c'est de renforcer notre administration qualitativement, quantitativement, et aussi d'être dans une logique qui reste, bien sûr, nécessairement administrative, mais qui devient aussi beaucoup plus politique, au sens noble du terme, avec une vraie vision stratégique, méditerranéenne, européenne et internationale.

Donc, ce travail a déjà été largement accompli avec des résultats extrêmement positifs. Merci ! Il continue, il se poursuit et on sait que nous avons encore à nous améliorer et à nous renforcer. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, je pense que la méthode que vous préconisez pour préparer la future programmation est la bonne. Partir du terrain, l'Europe reste trop souvent une abstraction. Ce qui revient de façon récurrente, et ça été souligné par les différentes interventions, c'est que les acteurs de terrain n'ont pas l'ingénierie suffisante. Souvent pour savoir ce qui est mobilisable comme financement et ensuite pour construire les dossiers qui permettent d'obtenir les financements, on l'a vue, y compris à travers par exemple, les GAL ou d'autres expériences, on en parle souvent avec les maires, la question de l'ingénierie et on doit en parler aussi avec les acteurs et notamment les acteurs économiques, sociaux, associatifs qui sont susceptibles de mobiliser des financements européens.

Donc, la méthode du séminaire, 13 novembre, qui est ouvert à tout le monde, j'y insiste, donc les élus sont bien sûr les bienvenus et nous comptons sur votre implication et votre participation.

Troisième et dernier point, au plan un peu plus politique, ça été dit mais je le répète, la question de l'insularité n'est clairement pas en haut de la pile aujourd'hui dans l'agenda politique européen, il y a le Brexit, il y a ses conséquences, il y a le poids des états du nord, il y a les questions budgétaires et financières, la question de la sécurité, la question des migrants, etc. Donc, nous aujourd'hui, en tant que petite île de Méditerranée, nous n'apparaissions spontanément clairement pas dans les radars, de l'Union Européenne. Comment pouvons-nous essayer d'être réintroduit dans l'équation ? C'est bien sûr en nous mobilisant au plan interne, mais c'est également en construisant des partenariats et en essayant d'agir auprès des instances européennes.

Alors, très brièvement je termine, premier niveau interne à la Corse, notamment se préparer pour le séminaire.

Deuxième niveau de façon évidente essayer de construire autour de la notion de Méditerranée et autour de la notion insulaire. C'est le combat pour l'article 174 et ses déclinaisons opérationnelles, un combat qui est ancien, qui avait notamment été mené à l'époque par Jean BAGGIONI, qui a été un petit peu moins visible dans les années suivantes, on se rappelle de l'initiative IMEDOC, les îles de la Méditerranée occidentale, le regretté Claude OLIVESI aussi qui avait contribué notamment au plan universitaire et de la théorisation de cette action. Nous depuis 2015, le Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, l'ensemble de la majorité territoriale, on a

essayés de replacer cette vision au cœur de notre action européenne et méditerranéenne.

Donc, les îles ça se passe bien. A été acté notamment, y compris lors de la dernière AG de la CRPM en Sicile, la nécessité de faire prendre en compte par l'Union Européenne, dans le cadre de la nouvelle programmation, la clause d'insularité avec clairement une demande de livre blanc de la commission consacré aux déclinaisons opérationnelles de l'article 174 du traité de l'Union Européenne.

Donc, cette demande commune va être portée par les îles, notamment dans le cadre de notre partenariat stratégique avec la Sardaigne et les Baléares. Il y a eu un certain nombre de déclarations communes qui ont été signées, nous sommes aujourd'hui rejoints par la Sicile, par Malte, par Chypre, etc. donc, on a vraiment clairement des perspectives de ce côté-là.

Le troisième niveau, c'est être soutenu par l'Etat français, être soutenu par notre Etat-membre, notre Etat de rattachement, les régions insulaires ou les territoires sont rattachés à un Etat, nous sommes rattachés à la France. Le Gouvernement doit clairement nous soutenir et nous aider et c'est ce que je leur ai dit puisque nous sommes aujourd'hui la seule île qui ne soit pas ultrapériphérique, et de ce côté-là, on a besoin de l'appui du gouvernement dans le cadre des négociations qui vont venir avec un point important, c'est qu'aujourd'hui il n'y a plus de concurrence entre les régions ultrapériphériques et les régions périphériques. C'est-à-dire que les régions ultrapériphériques, et notamment les DOM-TOM, sont sécurisées à travers l'article 349, l'ultrapériphéricité du traité de l'Union européenne. Aujourd'hui, nous les avons rencontrés, ils disent clairement : nous sommes d'accord pour porter avec vous la demande de prise en compte de la simple périphéricité parce que nous considérons que ça ne pourra pas porter atteinte à nos droits acquis, au contraire, ça permettra de les étendre.

Donc, on est en train, vraiment de constituer un front commun qui doit nous permettre également d'être prise en compte par le gouvernement. Ça c'est très important.

Restent ensuite les institutions européennes, il y en a 4 :

Le Conseil des régions, consultatif mais important quand même, on a la chance d'avoir Nanette qui représente la Corse. Je vous rappelle que la place de la Corse ce n'est pas automatique, il va y avoir un renouvellement,

c'est une négociation que l'on avait eue à l'époque avec le gouvernement, Manuel VALLS qui était premier ministre qui avait accepté (21, c'est le gouvernement qui décide), donc il est très important que nous conservions notre place au moment du renouvellement au sein du conseil des régions. Ça a notamment conduit à un rapport sur les difficultés de l'entrepreneuriat en milieu insulaire, qui a été rédigé par Nanette, qui a été voté à l'unanimité, et qui donne un soubassement théorique et juridique fort à nos demandes de prise en compte de l'insularité. Donc, ça, c'est le conseil des régions.

Deuxièmement, le Parlement européen, traditionnellement une institution en avance sur la question de prise en compte de l'insularité. Il y a eu plusieurs délibérations, plusieurs rapports, on a l'intergroupe SEARICA qui regroupe les îles, qui est placé aujourd'hui avec une commission du développement régional qui est placée sous la présidence de M. OMARJEE, député européen qui vient de la Réunion que j'ai rencontré notamment en Sicile, qui est très ouvert à la prise en compte de la demande d'insularité et qui va nous aider. De ce côté-là, je crois qu'au parlement européen, il y a de quoi faire.

Reste ensuite la Commission qui est l'organe décisionnel avec la nouvelle commissaire que vous connaissez, une commissaire à la cohésion qui est Mme FERREIRA, qui est portugaise, qui parle parfaitement le français et qui est sensibilisée à la question insulaire à travers notamment l'archipel des Açores. Donc, on espère avoir une écoute de qualité de ce côté-là.

Le dernier niveau, c'est le Conseil de l'Europe puisque l'Europe reste quand même celle des états. Vous savez qu'on va avoir pendant 6 mois, on est aujourd'hui sous présidence finlandaise, donc un état qui a des îles, et à partir du 1^{er} janvier, pendant 6 mois, il va y avoir la présidence croate. La Croatie est un état archipelagique avec des dizaines d'îles et qui notamment a consacré dans sa constitution la prise en compte de l'insularité avec décliner derrière, une loi sur les îles. Donc, ça, il faudra qu'on le fasse passer, qu'on travaille là-dessus parce qu'il y a vraiment des idées très intéressantes.

On s'était rendus en juillet en Croatie, on avait rencontré la ministre qui a changé depuis, mais qui est la ministre de la cohésion et des îles qui devait participer pour la Croatie aux travaux du conseil de l'Europe. La Croatie nous a réaffirmé qu'elle restait sur la même ligne politique. Donc, on a une fenêtre de tir qui doit nous permettre de profiter de cette présidence à un moment où tout va se décider dans les 6 ou 7 mois à venir, pour essayer de

passer du fond de la pile au sommet, si possible et éventuellement, être bien placés.

Concrètement, même s'il y a un risque sur le budget global de la cohésion qui se répercuterait à ce moment-là sur l'argent donné à la Corse, je rappelle, en gros, c'est 300 M€, en tout cas, c'est la programmation qui vient de s'écouler, sur 7 ans avec des effets leviers importants. Si on arrive à introduire une clause d'insularité, par exemple renforcée sur les aides publiques dans le domaine des transports, confère le métro aérien qui est notre projet, la question de la fiscalité, la question du tourisme durable, etc. C'est un enjeu qui est majeur. On a 6 ou 7 mois pour essayer de faire entendre notre voix. Il faut vraiment que là aussi, l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif travaillent main dans la main et essayent d'obtenir les résultats qui nous permettrons de concrétiser autour de cette prise en compte de l'insularité qui est un enjeu central.

Je termine en vous disant que les îles voisines comptent aussi beaucoup sur nous. C'est un motif quand même de fierté, parce que les Baléares, la Sardaigne, la Sicile disent « que la Corse soit avec nous est quelque part un en figure de proue depuis le début de cette volonté de travailler ensemble, c'est un élément de dynamisation et de motivation pour tous nos partenaires ».

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

L'Assemblée va prendre acte de la présentation de ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'Assemblée a pris acte de la présentation du rapport d'information à l'unanimité.¹

Rapport n° 335. C'est Jean-Christophe ANGELINI qui va nous le présenter. En préalable, il faut que je fasse valider par l'Assemblée la transmission à délai abrégé. Donc, M. le conseiller exécutif, vous voulez dire en deux mots ce qui nous conduit à examiner ce rapport en délai abrégé ?

¹ Délibération N° 19/376 AC

AZZIONE ECUNOMICA / ACTION ECONOMIQUE
--

* **Raportu n^u 335** : **Dispositivu « NACRE »** : **Novu Accompagnamentu pè a Creazione è a Ripresa d’Intrapresa**

Rapport n^o 335 : **Dispositif « NACRE »** : **Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d’Entreprise**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Dire tout d’abord que je le regrette vivement, même si ce rapport n’est pas du tout comparable en termes d’impact et de financement à celui qui avait déjà conduit l’Assemblée à s’émouvoir de cette procédure au mois de juillet. C’est sur le fond. Sur la forme et sur la méthode, il a été transmis dans les délais mais a donné lieu à un certain nombre d’examen répétés qui nous ont pour quelques jours à peine conduits à le présenter avec un peu de retard. J’en suis désolé, mais je le redis, même si ce rapport est important notamment pour les publics visés qui sont dans l’attente du dispositif opérationnel, il n’est pas d’une importance comparable.

Vous, dire, également à ce stade, qu’il nous est rendu obligatoire de le voter, les structures ont donc besoin qu’on le passe durant cette session. Merci.

Le Président TALAMONI

Donc, je rappelle aux membres du Conseil exécutif qu’il a été demandé depuis un certain temps déjà que les justifications de demandes de délai abrégé soient présentées par écrit, pour l’avenir.

Je vais faire voter ce délai abrégé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté. Contre le groupe « Per l’avvene ».

Le Conseil exécutif va nous présenter ce rapport n^o 335. Vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

C'est un rapport autour duquel un débat de fond a déjà eu lieu dans cet hémicycle, il y a un moment déjà, qui concerne le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises dit « dispositif Nacre ».

Cet accompagnement a donné lieu à un certain nombre de discussions mais également à un certain nombre de votes. Pour mémoire, en 2017 et 2018, par délibération en date du 27 janvier 2017, notre Assemblée a validé la mise en place du dispositif transitoire pour l'année en cours et autorisé le Président du Conseil exécutif à signer avec l'ASP une convention relative aux prestations réalisées par ces dernières.

La difficulté et la présentation du rapport aujourd'hui viennent du fait d'une part que nous avons continué en temps masqué et alors même que la procédure avait été validée par le vote de notre Assemblée à recevoir des dossiers, à bénéficier de la compensation, y compris d'un point de vue financier, mais également du stock de dossiers qui a été versé à l'ASP sans cadre juridique pour lui permettre de traiter, de payer les prestations en attente.

Nous avons besoin de finaliser un avenant qui nous permette de régler ces difficultés et de réabonder les crédits d'intervention à hauteur de 80 000 € à peu près intervention, 58 000 € pour les crédits d'intervention et 31 000 € pour les frais supplémentaires de gestion liée. C'est le corollaire de la procédure qui a été mise en œuvre et de ses déclinaisons techniques dans le temps.

Deuxièmement, il nous faut également voter ce rapport car dans l'intervalle, comme vous le savez, nous avons validé en juillet dernier, un dispositif d'ingénierie financière particulièrement ambitieux. Je veux en rappeler ici les termes principaux : 45 M€ dédiés aux fonds et aux outils financiers par voie de marchés publics et d'appel d'offres ; un effet levier de 1 à 5, donc on compte globalement sur 200 à 250 M€ induits directement dans le circuit économique sur un pas de temps de 3 ou 4 ans à peine. Je peux vous dire, nous ne sommes jamais qu'en octobre, que quelques mois à peine après que nous ayons voté ces fonds et décidé de les accompagner juridiquement et techniquement, l'engouement est réel, en témoigne le

nombre de dossiers instruits et délivrés par la CADEC notamment mais pas seulement.

Ça nous permet de reconsidérer les crédits NACRE dans une globalité d'approche. Abonder également par ce que nous faisons en matière d'économie sociale et solidaire.

J'en profite pour dire puisqu'il s'agit des publics qui sont prioritairement ciblés par ce genre de mesures, que le Président du Conseil exécutif, la Préfète et moi-même animerons le 25 novembre prochain, la conférence territoriale de l'ESS qui, comme vous le savez, doit se tenir annuellement. Ce sera l'occasion pour les publics en question de bénéficier d'une lisibilité plus nette dans le domaine.

Les structures labellisées, au titre de 2018, pour lesquelles nous vous proposons de valider les 426 000 € qui sont dans le rapport, sont connues ; nous avons l'Association BGE Corse (boutique de gestion), Corse Active pour l'Initiative (CAPI), l'Association pour le Droit à l'Initiative (ADIE Corse), SCOP A PROVA qui interviennent historiquement dans le secteur.

L'ADEC, avec votre autorisation, assurera le traitement des demandes qui transiteront par ces structures et qui sont dûment labellisées.

Enfin bien sûr, si vous décidez de délibérer favorablement, tout ceci me permettra de mettre en œuvre la prorogation qui est contenue dans le rapport et de vous proposer à la fin de cette année un dispositif rénové qui, lui, sera par nature plus durable, le cadre actuel étant un cadre, comme nous l'avons déjà décidé, temporaire et provisoire.

Voilà en quelques minutes à peine l'intérêt de cet objet, ne pas provoquer de rupture de charges dans le financement des structures labellisées et permettre aux publics en difficulté qui sont visés par le rapport de pouvoir continuer à s'inscrire dans un parcours de retour à l'emploi tel que nous le mettons en œuvre notamment, avec les services de l'information et plus généralement avec tout le Conseil exécutif.

Je me vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Oui, vous avez la parole, Mme CASALTA.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

C'est un rapport qui me semble être très important bien que rapidement présenté par le Président de l'ADEC.

C'est un process qui aide à la création et à la reprise d'entreprises, qui aide à la finalisation, à la structuration financière et qui vient en appui au développement durant trois ans.

C'est donc un dispositif, comme vous l'avez entendu, qui s'adresse à un public en situation de difficultés et sans emploi. Le transfert de compétences est nécessaire. L'ADEC récupère, en effet de cette façon, tous les dossiers en instance. Il me semble très important de constater que ce dispositif qui sera pérenne ensuite, puisque comme on vous l'a expliqué, ça n'est qu'une prorogation de convention mais qu'ensuite, l'ADEC prend le relais de façon beaucoup plus pérenne, je l'ai dit.

C'est un dossier qui vient en complément de ce qui a été présenté en juillet dernier. On sait que la Corse ne pourra sortir de l'ornière, parce qu'on connaît les difficultés que nous avons au quotidien, tous, dans tous les

domaines, que par un développement économique maîtrisé. Il faudra favoriser tous les publics, pas seulement l'élite, pas seulement une catégorie de personnes. Il faut absolument que tous les porteurs de projets soient pris en compte, que toutes les difficultés soient soulignées, que ces personnes soient aidées de manière à ce qu'il y ait une certaine équité et que nous ne laissions personne sur le bord de la route.

Je crois que l'action de la Collectivité de Corse à travers l'ADEC est de première importance. C'est une priorité absolue, je l'ai déjà dit ici, in u bè, tuttu u mondu ci stà bè, et si on connaissait moins de difficultés économiques, je crois qu'on aurait beaucoup plus d'espoir dans ce pays.

Je voulais juste souligner ceci et encourager à nouveau notre Exécutif à continuer dans ce sens. Merci, M. le conseiller exécutif.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous avez la parole, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Je reviens deux minutes quand même sur le retard de la transmission des dossiers et le vote du délai abrégé. Nous avons, vous l'avez vu, voté contre. Il y a quand même quinze jours de retard, nous avons eu ce rapport mardi à 21 h 30 sur nos Ipad. Je pense que ce n'est pas normal d'autant que ce n'est pas la première fois. L'exception devient la règle, M. ANGELINI. C'est quand même un dispositif qui existe depuis 10 ans et le transfert de compétences a été fait il y a bientôt 3 ans... Oui, bon ... Alors 2 ans, excusez-moi, mais enfin en 2 ans, vous auriez eu le temps !

Je reviens sur le dispositif qui est effectivement un levier intéressant en matière de création d'emplois. Nous sommes donc bien évidemment pour tout ce qui est favorable à la création d'emplois et d'entreprises et au développement économique de notre région. Lorsque l'on sait ce que représente l'entreprise en matière de création de richesses et d'emplois, lorsque l'on connaît aussi le nombre important d'entreprises qui seront ou qui sont à transmettre dans les années à venir, on ne peut qu'être favorable à ces mesures d'accompagnement aux porteurs de projets.

Là, n'est donc pas la question et je ne rentrerai pas sur le fond du rapport qui ne suscite pas de controverse.

En revanche et même si le taux d'aboutissement des dossiers dépasse les 70 %, il nous paraît indispensable de mettre en place des formations pour la création d'entreprises : le marketing, le management, la comptabilité, les obligations réglementaires sont des aspects incontournables qui ne s'improvisent pas et pourtant, qui sont essentiels à la vie et à la pérennité d'une entreprise. Accompagner ces publics, c'est nécessaire, les former et les préparer nous semble indispensable.

Par ailleurs, vous parlez de refonte du dispositif pour une meilleure adaptation au tissu local, ce qui est une très bonne chose, mais pourquoi limiter cet accompagnement aux porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Sur le délai abrégé, je le disais sur le ton de la boutade au Président du Conseil exécutif, j'ai parfois l'impression d'être victime d'une malédiction un peu comme dans « Tintin et les cigares du pharaon » ! Ça arrive régulièrement et je m'en excuse de nouveau. Ceci étant dit, étant amateur de BD, je n'en dirai pas davantage ! C'est le premier point et on en sera d'accord, M. le Président.

Sur le fond, je suis d'accord avec vous. Il y a les deux volets de votre intervention qui me correspondent et qui me conviennent tout à fait. Le premier qui va consister à mieux accompagner la demande en formation à ces questions-là, elle est cruciale, on en parle très régulièrement avec la conseillère exécutive en charge de ces sujets. On est d'accord pour dire que ça ne peut pas se décréter, qu'on a besoin de formations adaptées et que cette sensibilité-là, pour peu qu'elle puisse acquérir et c'est le cas, assez

spontanément, mérite quand même un accompagnement qui soit plus structuré, plus technique. Donc, on est tout à fait en thèse là-dessus.

Deuxièmement, même si les structures labellisées évoluent traditionnellement dans le champ de l'ESS, ça n'est pas uniquement aux publics qui gravitent dans cet univers que « NACRE » est dédié. On peut en sortir, et c'est notre souhait qu'aujourd'hui, des moyens de formation et des ressources financières soient loués à des publics qui ne sont pas systématiquement ceux auxquels on a l'habitude d'avoir à faire. De ce point-de-vue-là on est d'accord également. Effectivement, on peut l'intégrer oralement et voir au-delà des structures qui sont labellisées et qui vont nous faire tenir des dossiers, comme l'on peut élargir un peu le SCOP et permettre à d'autres types de publics de bénéficier de ces crédits et des moyens que nous mettons en œuvre en parallèle.

Sur l'analyse, en revanche, on est en thèse.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif. Nous allons mettre aux voix ce rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

Nous allons à présent passer au volet « énergie » avec le rapport n° 331.

S'agissant de ce rapport, j'attire l'attention du Conseil exécutif sur la méthode, puisque nous allons suspendre la séance. Nous allons poursuivre dans l'hémicycle en mode assemblée plénière, c'est-à-dire les commissions plénières, de façon à ce qu'y compris les services puissent s'exprimer. Ce n'est pas l'usage que les services s'expriment en séance publique. Il y aura donc un travail en commission plénière et ensuite, nous reviendrons en séance publique pour le vote de ce rapport.

Oui, vous avez la parole avant la suspension.

² Délibération N° 19/377 AC

Le Président SIMEONI

Avant la suspension, M. le Président de l'Assemblée, précisément pour expliquer cette procédure un peu inhabituelle que je vous ai proposée et que je vous remercie d'avoir acceptée.

S'agissant d'une matière très politique mais aussi éminemment technique, le Conseil exécutif a pensé qu'il était indispensable que les élus de l'Assemblée de Corse aient accès à la totalité de l'information technique et notamment dans des formes identiques et équivalente à celles qui ont été retenues pour l'instance consultative qu'est le conseil de l'énergie, de l'air et du climat.

Il n'était pas pensable, y compris dans la logique institutionnelle d'une Assemblée souveraine, que celle-ci ait à statuer en l'état d'informations qui, au plan technique, auraient été distillées sous une forme moins caractérisée que cela n'a été le cas devant le conseil de l'énergie, de l'air et du climat.

C'est la raison pour laquelle, nous avons également pensé, que dans le cadre de la commission pourraient venir s'exprimer EDF et l'Etat qui étaient partie prenante de la présentation, ce qu'ils n'ont pas souhaité faire en considérant que le conseil de l'énergie, de l'air et du climat est une instance consultative tandis que l'Assemblée de Corse, y compris dans ses commissions, est une institution politique qui doit statuer, c'est notre avis à toutes et à tous, souverainement.

Donc, ce qui a été retenu comme formule, c'est : présentation en commission plénière pour que tous les membres de l'Assemblée de Corse, chacun étant membre au moins d'une commission, puisse avoir théoriquement l'accès à l'information technique, théoriquement et pratiquement, et ensuite, retour en séance plénière de l'Assemblée pour que l'on puisse, au visa des explications techniques qui vous auront été données par les services de l'AUE, avoir notre débat sur le rapport qui vous est soumis.

Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

La séance est suspendue et nous poursuivons en commission.

La séance est suspendue à 12 h 05. Elle reprend à 15 h 35.

Le Président TALAMONI

Nous allons demander à l'ensemble des élus de regagner leur siège. Veuillez nous pardonner pour ce retard, mais nous étions en conférence des présidents élargie au Président du Conseil exécutif. Nous avons travaillé sur l'organisation de la session qui devrait être consacrée à la question de la violence et des dérives mafieuse, session dont nous avons décidé du principe il y a quelques jours de cela. Une conférence de presse se tiendra dans quelques jours avec l'ensemble des présidents de groupes pour préciser les différentes séquences.

Nous allons reprendre notre ordre du jour et notamment le rapport concernant l'énergie. Il s'agit d'un rapport n° 331.

L'examen de ce rapport fait suite à la présentation qui en a été faite par les services notamment de l'AUE en commission plénière. Le rapport va être présenté à présent en séance publique par Jean BIANCUCCI, Président de l'AUE. Vous avez la parole pour la présentation de ce rapport.

ENERGIA / ENERGIE

*** Raportu n° 331 : Mudifichi di u decretu n° 2015-1967 di u 18 di dicembre di u 2015 pà a messa in opera uttimizzata di a Prugramazione Pluriannuale di l'Energia di a Corsica**

*** Rapport n° 331 : Modifications du décret n° 2015-1967 du 18 décembre 2015 en vue de la mise en œuvre optimisée de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de la Corse**

M. Jean BIANCUCCI

Merci, Président.

Je vais essayer de faire court mais tout de même.

Ce matin, en commission, vous avez eu un certain nombre d'éléments qui vous ont permis, je l'espère, d'apprécier à la fois la problématique, les difficultés qu'on a aussi et le cheminement.

A propos de cheminement, je voudrais ajouter si vous le permettez, quelques éléments. Pour revenir au choix stratégique, il faut se repositionner sur le schéma régional climat, air, énergie, il y a quelques années, c'était fin 2013. Et puis, il y a eu la PPE fin 2015 qui a mis en situation un certain nombre d'impulsions opérationnelles. En 2015, il faut ajouter aussi que ces choix stratégiques ont été appuyés par un décret du Premier ministre et cela a conforté cette volonté de l'Assemblée de Corse d'aller vers l'autonomie énergétique.

Depuis, de nombreuses réunions se sont tenues, cela n'apparaît pas et n'est pas apparu dans les slides, mais vous pouvez imaginer qu'il y a eu un certain nombre de navettes à la fois au plan administratif et aussi au plan politique.

Moi-même j'ai été confronté à une de ces réunions et une de ces discussions, c'était en mars 2018 et cela se passait à la direction générale de l'énergie à Paris.

Depuis, il y a eu de nombreux contacts en continu avec la DGE et sa directrice, Virginie SCHWARTZ, et aussi un travail, je dois le signaler, extrêmement productif avec EDF. C'est l'occasion peut-être de remercier son directeur, M. BRESSOT avec qui on entretient d'excellentes relations mais avec qui on a eu des rapports francs, des rapports de travail. Chaque fois qu'on était d'accord, on a été amenés à acter et puis quand on n'était pas d'accord, on a continué à discuter pour trouver des points d'accord. Tout cela a permis des évolutions.

Tout d'abord au niveau de la CRE, vous l'avez vu, on en a parlé ce matin. A partir du 1^{er} janvier 2019 au dernier jour de décembre 2023, il y a donc un certain nombre de moyens financiers qui seront mis à disposition afin que sur 5 ans, nous puissions mettre en œuvre une véritable stratégie : à la fois des opérations de MDE puisque c'était déjà acté dans le schéma régional climat, air, énergie et puis une idée de conventionnement avec EDF.

Je vous dis cela parce que ça a été une construction. On n'aboutit pas à une évolution de ce type sans avoir consacré à la fois énormément de temps, mais sans avoir aussi rencontré de la part des uns et des autres, une volonté d'aller de l'avant.

Il y a eu cette réunion du 4 juillet, la lettre qui a suivi le 11 juillet et qui ont permis de faire évoluer la situation de manière extrêmement positive.

Il nous a fallu engager une réunion qui a suivi ce protocole d'accord en dix points et notamment, au début septembre, réunion avec des représentants de l'Etat, de la direction de l'énergie, ce qui nous a permis ensemble de proposer une réunion du conseil de l'énergie, de l'air et du climat qui s'est tenue au plus tôt le 3 octobre dernier.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit, les débats qui ont consacré une décision d'une forte unanimité à ce conseil. Mais je voudrais quand même rappeler, certains d'entre vous étaient là, qu'il y a une diversité qui est une diversité assez forte puisqu'il y avait à la fois des élus, des représentants d'associations des maires, des représentants des associations de défense de l'environnement mais pas que, puisqu'il y avait aussi les consommateurs. Et puis, il y avait, ils sont intervenus tour à tour, les représentants des syndicats de salariés et principalement de l'opérateur EDF. Il y avait aussi, j'oubliais, des représentants des syndicats patronaux et l'opérateur EDF. Je crois avoir cité tout le monde. Si j'en ai oublié, je m'en excuse par avance, mais il y avait une belle diversité et cette belle diversité a donné une belle unanimité et on s'en réjouit.

Sur quoi a-t-on pu avancer ?

Le conseil a repris les fameux dix points, je ne vais pas y revenir, on en a parlé, le Président du Conseil exécutif aussi. Je voudrais quand même rappeler trois niveaux : premier niveau, la massification de tout ce qui concerne les énergies renouvelables avec cette idée, on l'a un peu effleurée ce matin, de lever les blocages structurels qu'on pourrait avoir pour chaque filière ; d'augmenter de manière considérable les moyens dévolus au développement des ENR ; réinjecter les économies provenant du redimensionnement de la future centrale du Ricanto et des infrastructures d'approvisionnement en gaz.

Deuxième niveau, il s'agit et là aussi, on est dans une logique qui a été actée bien en avant, de la massification des actions de maîtrise de

l'énergie. En effet, il faut absolument que l'on réduise aussi notre consommation énergétique pour arriver à cette fameuse transition de 2050.

Comment a-t-on procédé ?

D'abord, on recommande la mise en œuvre du cadre territorial de compensation tel que acté le 17 janvier 2019 et puis, il y a aussi en relevé de conclusion les dix points.

Deuxième plan, élaborer et signer une convention entre la Collectivité de Corse via l'AUE et EDF pour la mise en œuvre immédiate des principales actions du cadre.

Troisième niveau, il s'agit de la transition au gaz naturel, je vous renvoie aux annexes, on ne va pas rentrer dans le détail. Premièrement, mise en service de la nouvelle centrale thermique du Ricanto, je vous renvoie au slide, 112 mégas. Deuxièmement, alimentation en gaz naturel et centrales thermiques dès leur mise en place et une modification du décret relatif à la PPE, on y est, devant notre Assemblée pour que tout cela soit en totale conformité avec les engagements qui ont été pris.

La révision globale de la PPE, du point de vue calendaire, sera très certainement achevée au deuxième semestre 2020. Il y aura un décret cosigné par la ministre de la transition écologique et solidaire, du Premier ministre qui fera suite, je le dis, c'est pour cela qu'on va revenir devant cette Assemblée, après un vote de l'Assemblée de Corse. Là, on continue cette co-construction.

Cette révision nous donnera l'occasion de revenir devant le conseil énergétique pour essayer de prendre en compte les critiques, les observations, les recommandations éventuelles du conseil et on verra bien pour chaque filière mature ou en émergence, ce qu'il y aura lieu de faire.

Dans l'attente, et je termine, Président, on vous propose les modifications suivantes.

Première modification : à l'article 6 du décret, remplacer les mots « cycles combinés » par « moyens de production » « moyens » au pluriel, c'est une erreur de frappe, j'espère que vous me faites grâce de passer sur un amendement éventuel. On va considérer qu'il y a « S » à moyens et on évacue le problème parce que sinon, on perdrait beaucoup de temps pour pas grand-chose.

Deuxième proposition : à l'article 9 du décret, il faut modifier au point 4 « le projet de centrales thermiques dans la région d'Ajaccio » précisément.

Troisième point : il s'agit, je vous en ai parlé tout à l'heure, « d'autoriser l'agence d'aménagement durable, de l'urbanisme et d'énergie de la Corse, que je préside, à signer avec EDF une convention qui lui permettra de mettre en œuvre, conformément au relevé de conclusion en 10 points, les six mesures du cadre territorial de compensation ».

Voilà. J'ai essayé de faire cela de manière synthétique. Je vous ai apporté tous les éclairages nécessaires. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif, Président de l'AUE. Nous avons un rapport de la commission du développement. Mme GIUSEPPI va nous le présenter.

Mme Julie GIUSEPPI

La présidente NIVAGGIONI a souhaité savoir si le seuil des 30% de production ENR pouvait être dépassé et, si oui, de quelle manière sera-t-il possible de l'envisager légalement. Par ailleurs, dans l'hypothèse d'une diminution de la puissance de la centrale et d'une compensation par une massification des ENR, elle a fait part de sa crainte de voir introduire le risque d'une grande dépendance à l'égard de la Sardaigne et de l'Italie par un recours plus important aux câbles SARCO et SACOI.

Concernant le seuil de déconnexion, M. MILANO a rappelé que la PPE actuelle a prévu de porter le seuil de 30 à 35 %, puis à 45 % à une échéance fixée en 2023. Aujourd'hui, le seuil de 35 % a été très largement atteint et, dans la révision actuelle, il est prévu d'atteindre 60 % d'ENR intermittentes. Le seuil dont il est question ne concerne que les énergies intermittentes, en revanche certaines filières comme le solaire thermique, le bois, qui sont des filières garanties, ne sont pas concernées. Il est donc possible de développer tout un pan d'ENR sans se préoccuper de ce seuil de déconnexion.

Il a indiqué que dans le contenu de la prochaine PPE, qui sera probablement débattu à la fin de l'année, les travaux préparatoires envisagent

de porter le taux le plus haut possible. A ce titre, il a indiqué que, rapportée à sa population, la Corse est la région la mieux équipée en énergie photovoltaïque.

Pour ce qui relève de la puissance de la centrale, il a précisé que le dispositif de transition envisagé prévoit de coupler une centrale redimensionnée à 112 MGW avec des turbines à combustion qui fonctionneront au gaz et qui seront déclassées au fur et à mesure de la montée en puissance des ENR.

Mme GIOVANNINI a fait part de son sentiment face à l'évolution climatique, dans le monde comme en Corse, qui pousse désormais à entamer des actions plus offensives, réaffirmant ainsi le caractère d'urgence à se désengager de l'utilisation systématique des énergies fossiles de manière anticipée.

Elle s'est interrogée sur l'absence de politique affichée en faveur d'un mix énergétique et notamment des ENR. A ce titre, elle a souhaité faire un point d'étape sur la question de la station de transfert d'énergie par pompage de SAMPOLO qui était inscrite à la PPE, sachant que cette évolution se fait dans un cadre très contraint par rapport aux possibilités des collectivités, au regard de la difficulté de la révolution culturelle qui est à mener, des négociations avec la CRE, des systèmes de compensation et enfin des difficultés inhérentes à la société corse (formation, rénovation). Le cadre contraint ne devant pas pour autant freiner les ambitions de la collectivité.

Elle a interrogé l'exécutif sur les actions envisagées notamment en matière de rénovation des bâtiments énergivores et s'est inquiétée du manque de dynamisme du dispositif ORELI.

Elle a insisté sur le fait que le développement massif des véhicules électriques ne pourra se faire avec l'utilisation du fioul lourd dans les centrales, sauf dans le cas de mise en place de bornes de rechargement à énergie solaire. Elle s'est dite favorable au cabotage maritime.

Enfin, la révision de la PPE étant un dossier majeur, elle a souhaité que la commission soit associée aux travaux pour enrichir la réflexion en amont.

Face au nombre important de questionnements, M. BIANCUCCI a rappelé que la proposition de délibération présentée ne portait pas sur le débat général, qui viendra en son heure.

Il a précisé qu'à partir des évolutions sur les dix points du Conseil de l'Energie, de différentes discussions entamées avec l'opérateur, tout un panel de propositions stratégiques seront faites prochainement, en termes d'ENR, de maîtrise de la demande d'énergie et d'actions en direction du logement public collectif et privé.

Concernant la STEP de SAMPOLO, devenue STEP de LUGO DI NAZZA, il a indiqué que le projet a été revu du point de vue de l'investissement (15 M€ au lieu de 25 M€), ce qui lui donne une réalité encore plus forte, dans les quatre années à venir. Il a ajouté que d'autres investigations seront également à évoquer le moment venu, notamment en matière de grande et petite hydraulique, sachant que des évolutions sont à prévoir en termes réglementaires.

Enfin, il a mis l'accent sur le développement à venir du photovoltaïque.

En revanche, il a fait part d'une inquiétude mineure en termes de respect des délais pour l'approvisionnement au gaz, relevant que l'objectif fixé à 2023 pouvait sembler ambitieux, d'autant que les solutions techniques innovantes évoquées n'ont pas encore fait leurs preuves.

Par ailleurs, il a souhaité savoir si les solutions comme le recours à l'hydrogène, pour lequel la Corse a été à l'avant-garde avec la plateforme MYRTE à Vignola, et à la méthanisation des déchets seront intégrées au débat à venir.

Il a fait part de sa vision, estimant qu'il n'existe pas une solution unique, mais bien une combinaison de techniques, chacune présentant des avantages et des inconvénients. Il s'est dit favorable à une diversification et une mise en cohérence des moyens de production d'énergie.

Il a rappelé par ailleurs que, dans le cadre de la politique en faveur du logement votée récemment, la cohérence des deux dossiers était évidente.

La présidente NIVAGGIONI a indiqué que la commission inviterait très prochainement le Président de l'AUE, à assister à une séance de travail

pour décliner en amont les orientations qui seront proposées dans le cadre de la renégociation de la PPE.

M. ORSUCCI a fait part de sa quasi-certitude que le gazoduc prévu ne verrait jamais le jour. Il a, à ce titre, invité l'exécutif à évacuer ce sujet de manière à partir sur des projections plus certaines. Il a ensuite exposé la seule réalité qui vaille selon lui, celle des barges.

Il s'est fait l'écho des interrogations qui existent au sujet du timing de réalisation, appelant chacun au principe de réalités, eu égard aux contraintes importantes qui existent pour l'exécution d'un projet, notamment en matière urbanistique.

Il a fait part de son souhait de rendre ce projet plus conforme à une réalité objective.

En réponse, M. MILANO a rappelé que sur la question de l'approvisionnement, la première option imaginée était un appel d'offres sur la réalisation d'un gazoduc. Plusieurs candidats ont postulé, construit des offres et engagé des fonds pour cela, ce qui de facto crée un problème juridique dans la mesure où l'appel d'offres qui va être lancé ne peut exclure des solutions possibles d'alimentation. Les candidats auront à indiquer les choix techniques et prouver leurs avantages aux niveaux technique et économique.

L'option du gazoduc ne peut donc pas être exclue par principe, sans exposer la collectivité à des recours. L'option consiste selon lui à solliciter la meilleure option pour un approvisionnement au gaz, les propositions qui seront faites par les pétitionnaires seront à analyser selon des critères environnementaux, techniques et de faisabilité.

Les élus de l'Assemblée de Corse auront probablement à se prononcer sur plusieurs options.

La présidente NIVAGGIONI a remercié l'exécutif pour ses éclairages, et a constaté que de nombreuses interrogations demeuraient, justifiant l'organisation de réunions à venir.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il n'y a pas d'autres rapports de commissions. La parole sur cet important dossier est à qui la demande. Julien PAOLINI, vous avez la parole.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Chers collègues, revenir sur ce rapport, rapport à la fois de modification d'un décret de la PPE et donc, un nouveau protocole d'accord qui a été signé récemment, mais au-delà de ça, c'est une étape majeure sur le chemin qui doit nous conduire à l'autonomie énergétique de l'île à l'horizon 2050. Un chemin, on l'a vu, qui s'est avéré semé d'obstacles encore récemment, lorsque Nicolas HULOT alors ministre de l'écologie et de la transition énergétique était en Corse, il a enterré le projet de gazoduc qui avait été précédemment adopté. Chemin semé d'embûches également puisque pendant plusieurs mois, inquiétude à la fois des personnels d'EDF, des syndicats, ça a été rappelé, des associations de défense de l'environnement, des acteurs privés aussi, engagés dans le secteur des énergies renouvelables, donc inquiétudes et craintes pour atteindre cet objectif. Le Président de l'Exécutif, d'ailleurs, avait lui-même tenu ces propos dans cet hémicycle, « refuser de lâcher la proie pour l'ombre ».

Seulement quelques mois après ces phrases, on voit que l'Exécutif dans son ensemble, le Président de l'AUE, bien sûr, le Président du Conseil exécutif, non seulement vous n'avez pas lâché la proie pour l'ombre, mais j'ai envie de dire que vous avez également saisi la lumière, saisi la lumière pour éclairer le chemin qui doit nous conduire très rapidement à choisir, à prendre les décisions stratégiques à trois niveaux qui me semblent fondamentales.

Le premier, la production d'énergie la moins polluante. On le voit de plus en plus aujourd'hui, les Corses n'acceptent plus des solutions, des infrastructures, quelles qu'elles soient, qui engendrent soit des dégâts pour l'environnement, pire, des dangers pour la santé. C'est vrai dans le domaine des transports, ça a été évoqué hier matin notamment par une question orale de notre collègue Romain « pollution liée aux particules fines, aux oxydes d'azote et autres ». C'est le cas dans le secteur des déchets, on le voit avec le problème des centres de stockage, je n'y reviendrai pas. On le voit dans le cadre des centrales électriques alimentées au fuel.

Cette alimentation au gaz, à l'horizon 2023, c'est une priorité affichée qui fait l'objet de cet accord, donc une avancée significative même si on voit ici des doutes qui s'élèvent dans la population ou dans certains secteurs, qui nous disent « c'est trop ambitieux, vous n'y arriverez pas en 2023 ». J'ai envie de leur répondre que celui qui n'a pas d'objectifs, ne risque pas de les atteindre. Certes, ils sont ambitieux, mais nous sommes déterminés à y parvenir car c'est une attente majeure à la fois des Corses et dans un contexte plus globale, de réchauffement climatique et d'urgence écologique.

Le deuxième point, je l'ai dit en commission, je le rappellerai ici, sur la diversification des ENR. En effet, la solution idéale, magique n'existe pas. On devra multiplier les différents moyens, que ce soit l'hydraulique, l'éolien, la biomasse, notamment avec le développement de la filière bois, l'hydraulique, trouver les leviers pour les mettre en place et aussi là les différentes difficultés qu'il peut y avoir pour déployer les infrastructures. Donc, jouer sur la complémentarité des techniques, bien sûr et aussi, innover dans le domaine du stockage. Ça a déjà été le cas par l'université de Corse, pionnière pour le stockage à l'aide hydrogène. Récemment, on a pu aussi inaugurer une centrale voltaïque à Ghjuncaghju avec stockage, un dispositif innovant porté par une société corse. Il y avait d'ailleurs le Président de l'Assemblée et le Président de l'ADEC lors de cette inauguration. Les porteurs de projets nous disaient qu'un gigawatt, si je ne me trompe pas, produit par ce système-là, photovoltaïque plus stockage, un emploi équivalent à temps plein et un emploi à forte valeur ajoutée.

On voit toute l'importance aussi en termes de création d'emplois et de dynamisme économique à déployer ces ENR sur le territoire.

Le troisième et dernier point, c'est la complémentarité entre les politiques publiques qui sont aujourd'hui menées par le Conseil exécutif. Cette complémentarité, on a pu en débattre le mois dernier lorsqu'on a examiné le rapport en faveur du logement et de l'habitat qui a fait l'objet de débats, et dont l'une des cibles est bien la réhabilitation du logement ancien pour faire des économies d'énergie, réduire la consommation, cette fameuse maîtrise des dépenses énergétiques qui a été évoquée.

Enfin, des solutions peut-être aussi à creuser dans l'avenir toujours dans cette idée de cohérence des politiques publiques, sur la problématique des déchets, par exemple l'utilisation des biodéchets, du bout d'épuration, etc., dans un objectif de métallisation qui peut à la fois répondre à la

production d'énergie, mais également à des transports plus propres, à une énergie décarbonnée.

Vous l'avez compris, chers collègues, au nom du groupe « Femu a Corsica », nous voterons ce rapport et nous voulons souligner et j'insiste, l'énergie déployée à la fois par le Président du Conseil exécutif, par le Président de l'AUE, également par ses services afin de construire un modèle ambitieux et exemplaire dans le contexte, aujourd'hui, de réchauffement climatique et d'urgence écologique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. CECCOLI, vous avez la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci.

Je voudrais simplement revenir sur le point n° 1 et la massification des énergies renouvelables avec certaines remarques, même si dans l'ensemble, on ne peut que se féliciter de ce point et également du pragmatisme qui voudrait que les économies réalisées sur la centrale restent en Corse et servent à financer ces investissements.

Quelques points.

Le premier concernant l'hydraulique. Si aujourd'hui la Corse peut présenter un bilan extrêmement positif par rapport à son potentiel d'énergies renouvelables par rapport aux autres régions de France, elle le doit beaucoup à cette politique de barrage qu'on a pu voir à l'œuvre, il y a 30 ou 40 ans. C'est vrai qu'on est déjà très bien équipés, mais pourquoi pas optimiser et essayer de développer encore un petit peu, même si sans doute les évier commencent à être moindres. Tout cela en préservant l'environnement et l'écoulement des cours d'eau, en associant l'ensemble des paramètres prégnants.

Concernant ce qui est de l'énergie éolienne, je serai un peu plus mesuré puisqu'on s'aperçoit quand même que les paramètres liés aux inconvénients, qu'ils soient paysagers, physiques, physiologiques, il y a

beaucoup de retours extrêmement prégnants sur ces sujets-là, peut-être avec parcimonie, mais en tout cas, ça ne semble pas forcément adapté à notre île.

Enfin, le photovoltaïque, on en en parlé, vous avez visité une centrale qui fait référence avec surtout cette nouveauté en matière de stockage qui constitue un des obstacles aux ENR. Là aussi, un petit bémol, si bien sûr potentiellement c'est extrêmement intéressant, il faut faire attention à ce que les efforts qui sont faits sur le monde agricole ne puissent pas venir à un moment donné être en partie atténués ou reniés par la présence de ces champs photovoltaïque. J'en veux pour preuve par exemple celui de Casamozza, Lucciana, qui est fait par le même opérateur où on s'aperçoit que ce sont des terrains qui avaient une potentialité agricole qui aujourd'hui, abrite ces champs. Je pense donc qu'il faut raison garder.

J'aurais plutôt tendance à dire que notre action devrait se porter sur tous ces hangars, ces bâtiments industriels qui, pour beaucoup, datent des années 70 avec les fameuses tôles en amiante ciment qu'il convient aujourd'hui de démonter pour des raisons évidentes de salubrité. Je sais que d'aucuns s'y sont essayés, mais là, on dépend de la fameuse CREU qui réalise des arbitrages, je parle sous votre contrôle, M. le Président, avec les autres îles et qui ne nous rend toujours forcément prioritaires en matière d'investissement.

Je pense qu'il y a beaucoup d'opérateurs immobiliers, de gens qui ont des grandes surfaces, des commerces sur les grandes villes, là aussi, proximité de la demande, proximité de la fourniture. Il y a un potentiel réel. Ce potentiel permettrait d'avoir à la fois en faisant disparaître un vrai problème de santé publique par rapport à l'amiante, de pouvoir mettre en place des sites de production sans consommer les fameuses terres agricoles. Je pense qu'en matière de photovoltaïque, il faut vraiment qu'on réfléchisse à différencier les aides. Si on doit renforcer le photovoltaïque, essayer de le faire sur ces bâtiments qui, eux, finalement ont déjà consommé les terres de manière durable.

Pour en terminer, juste une question : l'énergie marine, vaste sujet, on sait que ce sont des choses qui sont en mode d'essai au niveau de la côte Atlantique, je n'ai pas forcément d'avis là-dessus, on sait que ce sont des choses qui fonctionnent bien, qu'en est-il des dommages qu'elle pourrait causer à l'environnement ou en tout cas, à tout autre chose ? Est-ce que vous

pensez que c'est une piste à réfléchir ou est-ce qu'il faut ne pas s'y arrêter ?
Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Fabienne GIOVANNINI.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Merci, Président.

Ce débat est stratégique, l'énergie est dans tout et tout est dans l'énergie. Pour nous, je veux surtout saluer en premier lieu le fait qu'il soit un dossier prioritaire pour notre majorité depuis notre accession aux responsabilités. Il est, et Julien l'a rappelé à plus d'un titre, sur la question du réchauffement climatique, sur la question de l'économie, sur la question de l'autonomie d'une île, sur la question aussi de la précarité et de notre lutte contre cette précarité parce que la précarité énergétique est un des premiers problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je ne veux pas m'arrêter à ce rapport précisément. Simplement pour vous féliciter pour la force de conviction que l'on met et la force de négociation que nous avons, nous l'avons prouvé à plus d'un titre, le Président du Conseil exécutif s'est emparé de ce dossier avec vous-même. C'est quelque chose de très important.

Moi, je veux juste revenir sur la question de la révision de la PPE parce que ça me semble prioritaire. Rappelons quand même que la PPE, la Corse était la première région à avoir signé une PPE en France, ce qui est quand même un rôle un peu « leader » qu'il faut conserver. Je pense qu'il faut continuer à être très offensifs sur cette question d'autant plus qu'on est une île.

Je veux rappeler aussi que la PPE, vous l'avez rappelé vous-même et à travers, ne serait-ce que ce rapport, le gaz à une importance forte mais que ça reste pour nous une énergie transitoire, même peut-être pour 10 ou 20 ans, mais en tout cas notre objectif, c'est quand même l'autonomie énergétique, c'est affirmé dans le SRCAE et dans toutes nos interventions. Pour qu'elle reste transitoire, il faut aussi faire en sorte que la montée en charge des ENR soit progressive et forte.

Sur ces questions-là, juste deux points à rappeler dans le cadre de cette révision de la PPE. D'abord, vous l'avez dit vous-même et c'est évident, l'importance de la MDE, c'est un enjeu majeur et dans cet enjeu majeur, il y a

un autre enjeu majeur qui est celui de la lutte pour la rénovation énergétique des bâtiments.

On a parlé du logement social, mais je veux parler du logement, oui, mais aussi du logement dit abordable, y compris dans le privé, nous avons une grosse problématique sur la rénovation énergétique. Cette problématique touche encore à la précarité puisque les logements les plus énergivores sont les logements les plus précaires.

On va être confrontés à deux problèmes, je m'en suis déjà ouverte avec vous : il y a bien sur l'ingénierie financière, ça, c'est évident, il y a quelque chose à monter là-dedans parce qu'on aura beau me faire des appels à projets que l'on veut, on aura beau mettre les moyens que l'on peut, il restera toujours une part à apporter et cette part est compliquée pour beaucoup d'opérateurs et notamment dans le domaine social, particulièrement les bailleurs sociaux et notamment publics. Ça, c'est un premier point. Il faut vraiment travailler à une intelligence au niveau de cette ingénierie financière pour que nous puissions surmonter les problèmes.

Deuxième problème, c'est le défi technique parce que ces bâtiments sont anciens et parce qu'on peut difficilement en faire des bâtiments BBC. C'est un vrai problème. Or, il faut effectivement continuer à avancer de ce point de vue-là.

Il faut peut-être imaginer aussi des interventions intermédiaires sans viser le BBC, viser aussi quand même de l'amélioration énergétique des bâtiments, mais suffisamment pour pouvoir continuer à avancer sur la MDE, mais qui soient acceptables au niveau technique. C'est vraiment un problème que vous allez rencontrer chez tous les bailleurs, particulièrement le bailleur de la Collectivité de Corse.

Ensuite, le deuxième point que je voulais soulever, c'est celui du seuil de déconnexion. Là, je pense qu'il y a un chantier aussi, vous nous avez rappelé, M. MILANO rappelait cela en commission plénière, que nous avons atteint le 37 % de seuil de déconnexion. C'est ça ? Je ne me trompe pas ? Donc, en année moyenne, on peut atteindre les 30 %. La PPE, elle en additionne 45 %, mais on sait qu'on a fait mieux que 37 %, beaucoup mieux puisqu'on est arrivé parfois à beaucoup plus haut, jusqu'à 50 % et voire plus. Pourquoi ? Parce que l'été, parce que si, parce que là, on arrive justement à puiser surtout sur nos ENR. C'est quand même un point important, ça veut dire qu'on a un chantier qui s'ouvre là. C'est un chantier très technique, c'est

quelque chose qu'il faut bien travailler, mais c'est une possibilité pour nous pour accélérer la transition vers les EnR le plus possible. Je pense que c'est vraiment quelque chose qui doit se ressentir au moment de notre révision de la PPE. On doit appuyer sur ces deux tableaux parce que la MDE d'une part, ça peut nous faire accélérer notre ambition d'autonomie énergétique et d'autre part, ce seuil de déconnexion, il est indispensable de le faire évoluer à la hausse pour pouvoir y parvenir.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Deux mots simplement, M. le Président.

Pour dire simplement ma satisfaction face à cette programmation. Je suis satisfait de l'abandon du fioul, qu'il soit lourd ou léger, d'ici à 2023. La massification des EnR, bien entendu, et surtout la lutte pour les économies d'énergie.

Je suis un peu passionné par ces problèmes et j'aurais voulu un avis technique : puisqu'on descend la puissance du Vazzio à 112 MW, j'ai lu que plusieurs pays qui disposent de ressources solaires comme le nôtre ont déjà construit des centrales solaires thermodynamiques produisant 100 MW avec 10 heures de décalage.

Je sais que ce n'est pas dans la politique d'EDF, ce n'est pas dans son ADN. Est-ce que vous y avez pensé ? Est-ce que c'est réaliste ? Est-ce que ce n'est pas réaliste ?

Deuxième axe : l'éolien offshore. On en fait en Bretagne, pourquoi pas sur le plateau en face d'Aléria ? C'est relativement facile à installer. Plutôt que d'avoir toutes les nuisances sur les crêtes du Cap Corse, par exemple, une belle station éolienne offshore au large d'Aléria, pourquoi pas ?

Et l'hydrolien : j'avais essayé d'en faire quand j'étais à l'Office de l'environnement, une petite hydrolienne pour alimenter les Lavezzi ; c'est très compliqué de trouver du matériel efficace.

Voilà ce que j'avais à dire, M. le Président. Mon intervention est terminée.

Le Président TALAMONI

Merci. Petr'Antone TOMASI.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Quelques mots sur ce dossier important qui en fait appelle une double réflexion. D'abord un commentaire sur la modification qui nous est aujourd'hui proposée, et peut-être aussi une réflexion plus vaste sur la prochaine révision de la PPE, qui sera quant à elle plus profonde.

Je crois qu'on débat aujourd'hui d'un sujet qui est à la fois de l'ordre des politiques stratégiques, à la fois à l'échelle de la Corse qui est une île, et qui a vocation à gagner en autonomie énergétique ou pour certains, et nous en sommes, qui a vocation à atteindre la souveraineté énergétique, et nous croyons que c'est possible en l'état des connaissances.

Puis on discute aussi d'une matière, qui est une matière mouvante et je crois que la décision que nous allons prendre aujourd'hui en est la preuve.

Elle est mouvante parce qu'elle est corrélée de façon significative et décisive à l'évolution des connaissances. A la fois à une échelle macro : aujourd'hui les études des scientifiques sur les changements climatiques nous appellent les uns et les autres, à l'échelle qui est la nôtre (cette question ne va pas se régler uniquement en Corse, elle est même tout en haut de la pile de l'agenda politique mondial, en tout cas, nous avons les uns et les autres une responsabilité) à agir, et je le crois, en tout cas c'est notre sensibilité, rapidement dans la mesure où nous sommes rentrés dans une sorte de course contre la montre, même s'il ne s'agit pas ici d'avoir des positions qui soient des positions uniquement anxigènes, mais il y a une réalité aujourd'hui qui nous conduit à agir de façon volontariste dans ce domaine.

Et puis elle est mouvante aussi, parce que les connaissances évoluent sur les différentes technologies qui sont à notre disposition, afin de faire évoluer, changer notre modèle dans la diversification des EnR et dans notre capacité notamment à les utiliser et à les stocker.

Je disais donc que ce rapport est la preuve du caractère mouvant de la matière, puisqu'il y a seulement quelques mois ou quelques années, l'idée d'un dimensionnement de la centrale du Ricantu à 250 MW apparaissait comme une évidence irréfragable, incontestable. Et on voit bien qu'aujourd'hui, on arrive à un dimensionnement qui est plus modeste et de notre point de vue, et je crois que c'était le sens d'un certain nombre de nos interventions ces derniers mois, plus adapté aux enjeux qui permettent à la fois de sécuriser l'approvisionnement énergétique de la Corse, mais aussi de pouvoir réorienter de façon forte des capacités d'investissement pour déployer les énergies renouvelables dans le cadre de la politique énergétique de notre île.

Donc, nous nous réjouissons, sans ambiguïté, sans réserve et sans équivoque du redimensionnement de la centrale du Ricantu.

Toujours, et j'en aurai bientôt terminé, dans cet état d'esprit d'une matière qui est appelée à évoluer rapidement, nous, nous sommes et nous demeurons toujours en demande et quelque part en attente d'une analyse prospective sur nos capacités d'évolution en matière de part d'énergies renouvelables dans notre mix électrique et énergétique. Et, sur un calendrier, et cela a été redit dans la présentation, à 2050 – je retiens – au plus tard ; ce qui nous convient, parce que nous croyons, y compris en analysant ce qu'il se passe autour de nous, que les choses vont vite par ailleurs et peuvent certainement y compris aller plus vite de ce côté-ci du monde et de la Méditerranée.

Je disais donc qu'on est dans l'attente d'une étude prospective sur le potentiel de mobilisation EnR de la Corse, sur la capacité de faire évoluer de façon significative, au moment de la révision de la PPE, notre mix énergétique et notre mix électrique. Je rappelle que des études similaires ont été produites pour d'autres ZNI (zones non interconnectées), d'autres îles qui répondent certes à des caractéristiques différentes, mais pas toujours de façon plus avantageuse que nous.

Je vous renvoie les uns et les autres à l'analyse actuelle du mix électrique des ZNI, et c'est disponible sur le site de la CRE, on voit que certains territoires font voir que certains territoires partent de beaucoup plus loin que nous, de beaucoup plus loin.

Alors, il y a une spécificité sur la Corse qui est le raccordement au câble, je crois que c'est un aspect qu'il faut qu'on mette de côté. Sur le reste,

je crois qu'il faut qu'on se mobilise les uns et les autres pour avoir cette évolution.

Je le redis pourquoi ? Parce que je suis attentif lorsqu'EDF nous donne des chiffres, des chiffres prospectifs, mais EDF est aujourd'hui une société anonyme, qui a un intérêt dans cette affaire et qui demeure quand même une entreprise qui est largement étatisée dans son fonctionnement au sens large.

Nous, nous croyons que nous avons besoin d'un cadre, d'une étude qui soit indépendante, où la Collectivité de Corse, ou AUE, fixe le cahier des charges et donne la feuille de route.

J'en aurai terminé en disant qu'il me semble, effectivement, tout à fait essentiel, comme cela a pu être soulevé par d'autres collègues et d'autres orateurs, à la fois de nous mobiliser pour la diversification des sources d'énergies renouvelables. On a délibéré le mois dernier sur l'énergie à hydrogène et ça a été rappelé tout à l'heure par le directeur de l'agence, qu'il y a de ce point de vue-là des capacités d'évolution importantes.

Je voudrais revenir sur ce que disait notre collègue François-Xavier CECCOLI, je crois qu'effectivement sur le photovoltaïque et sur les toitures, il y a là un enjeu fort. Mais si effectivement, on peut continuer à aider et à inciter les tiers à investir sur le photovoltaïque, nous nous croyons beaucoup, et c'était l'objet de la motion que nous avons présenté le mois dernier et qui a fait l'objet d'un vote unanime, que la Collectivité de Corse, en tant que propriétaire d'un foncier important et d'un patrimoine immobilier important, doit aussi, en direct, être une force motrice en la matière.

Enfin, un mot sur l'éolien offshore. Sans préjuger aujourd'hui des capacités de cette énergie et de sa faisabilité, je note quand même qu'au-delà de la façade atlantique dont on a parlé et de la Bretagne, on parle de projet de ferme offshore en Méditerranée à hauteur de 250 MW. Je crois que notre assemblée, qui n'est pas une assemblée de techniciens, mais qui est une assemblée par définition de politiques, a besoin aussi de savoir s'il peut y avoir de ce point de vue une source d'approvisionnement qui soit une source d'approvisionnement importante qui nous permette d'évoluer en la matière.

En conclusion, évidemment, nous votons ce rapport et nous participons bien volontiers au consensus qui s'est fait jour et à cette

unanimité, avec cette volonté renouvelée d'apporter notre contribution à la transition énergétique et écologique pour notre pays.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Jean-François CASALTA a demandé la parole.

M. Jean-François CASALTA

Merci, M. le Président.

Sur le projet de modification du décret du 18 décembre 2015, pas de difficultés. Mais mon intervention portera également sur la présentation qui a été faite par le Directeur de l'AUE, et qu'il me soit permis à cette occasion de féliciter les services, le Président de l'AUE et tous ceux qui ont contribué à ce travail, qui est un travail exceptionnel, de par sa longueur et de par sa technicité.

Nous n'avons pas toujours été d'accord, mais nous avons su trouver les moyens pour nous convaincre, et c'est cela aussi la démocratie : de discuter et de trouver des consensus.

Plus largement, donc je disais que cette intervention portera sur les grands objectifs de la révision de cette PPE. C'est un enjeu qui est un enjeu fondamental, au sens propre comme au sens figuré.

Au sens propre, parce qu'il appartient, et vous le savez au fondement de la démarche nationaliste telle qu'elle a été initiée pour la période contemporaine, mais pas seulement. Parce que l'énergie, ce n'est pas quelque chose qui ne concerne que les nationalistes, c'est quelque chose qui concerne tout le monde et tous les Corses, et c'est pour cela aussi que c'est fondamental.

Et la troisième raison, c'est que, Fabienne l'a rappelé tout à l'heure, sans énergie, il n'y a rien, il n'y a rien qui fonctionne.

Donc, vraiment, ce débat est un débat extrêmement important.

Notre objectif principal, c'est l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, même si ce terme temporel ne semble pas convenir à grand monde. Evidemment, qu'il nous paraît lointain, et c'est certainement la raison pour laquelle on a accolé le vocable « au plus tard » à ce terme et à cette date de 2050. On va faire tout ce qu'on peut pour y parvenir le plus rapidement possible, bien évidemment.

Il y a donc une période transitoire jusqu'en 2050, et il y a deux objectifs dans cette période transitoire ; l'un n'est pas moins important que l'autre.

Premier objectif, dans l'ordre chronologique ou plutôt dans un ordre pour faciliter la présentation : c'est un objectif de sécurité énergétique, c'est fondamental.

Deuxième objectif : c'est un objectif de massification des EnR, parce que l'autonomie énergétique que l'on veut, c'est bien évidemment avec une énergie propre, sinon tous les efforts que l'on ferait en matière de protection de l'environnement et qui nous animent tous seraient absolument vains.

Donc, dans cette phase transitoire, il faut arriver à cela.

La PPE a été votée en 2015, on l'a rappelé, à la quasi-unanimité de cette assemblée (moins 1 abstention). Je persiste à dire que c'était une PPE qui était une PPE ambitieuse. Mais on a fait mieux depuis. On a fait mieux depuis. Et surtout qu'en matière de PPE, malheureusement, nous avons des marges de manœuvre, nous le savons, qui sont limitées. Parce que le décret, c'est le Premier ministre qui le signe, il faut le rappeler.

En revanche, et c'est tout l'intérêt, me semble-t-il M. le Président du Conseil exécutif, du relevé en 10 points que vous avez signé avec le Ministre de la transition écologique, me semble-t-il début juillet de cette année. C'est un document contractuel qui nous engage, et je crois que nous n'avons pas l'habitude de ne pas respecter nos engagements, mais qui engage aussi l'Etat au plan contractuel.

Pourquoi je dis cela ? Parce qu'il peut y avoir des difficultés dans le respect des engagements de l'Etat.

Quelles difficultés ? Je rappelle que le point qui nous pose souci, mais nous en avons convenu ensemble, on va essayer d'y arriver, c'est le point de la Centrale du Vaziu.

Vous savez qu'on s'empoisonne à Aiacciu, et pas seulement Aiacciu, la grande région ajaccienne, la vallée du Taravu, la vallée du Prunelli et toutes les régions alentours avec ce fioul lourd, depuis trop longtemps.

La PPE 2015 prévoyait cette centrale à 250 MW. Le permis de construire a été accordé en mars 2019. Il a fallu 3 ans pour accorder ce permis de construire, puisque le décret d'installation de production d'électricité a été signé, si ma mémoire est bonne, en février 2016.

L'Etat nous a promis, et ces promesses ont été réitérées au dernier conseil de l'énergie le 3 octobre, qu'en 2023, au plus tard en décembre 2023, la nouvelle centrale du Vaziu à 112 MW allait être construite. Fort bien ! Nous retenons cet engagement et il faudra s'y tenir.

Non seulement l'Etat nous a dit cela, mais l'Etat nous a dit aussi, par la voix de la directrice de l'énergie, qu'elle fonctionnerait au gaz naturel, et ça aussi c'est absolument important et il faut veiller au respect de ces engagements.

Au-delà de cela, pourquoi ce protocole est un protocole extrêmement intéressant ? Ce ne sont pas les seuls engagements de l'Etat. L'Etat s'est engagé également sur la levée de certains blocages réglementaires qui aujourd'hui rendent difficile la massification des EnR comme nous le souhaiterions.

La levée de certains blocages réglementaires, ça peut faire penser à beaucoup de choses, et notamment, pour revenir sur le point de la Centrale du Vazzio, vous savez qu'en 2012, cette centrale aurait dû normalement cesser de fonctionner. Mais même avant 2012, en 2007 elle aurait dû cesser de fonctionner. Aujourd'hui, la dernière dérogation possible, c'est 2023 et nous ne souhaitons pas qu'on continue encore à s'empoisonner avec les conséquences que l'on peut envisager en termes de santé publique avec cette centrale.

De notre point de vue, les délais, et je crois que tout le monde le sait, seront très difficilement tenables, à moins de modifier les dispositions du code des marchés publics. Mais l'Etat s'y est engagé et justement, par le biais

de cette promesse de lever certains blocages réglementaires, peut-être y arrivera-t-il. En tout cas, il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur ce point, il en va de la santé publique.

Autre engagement de l'Etat extrêmement important : c'est le réinvestissement des économies qui vont être réalisées sur l'ancienne/nouvelle Centrale du Vazzio par rapport à la nouvelle centrale de 112 MW. Nous savons que cette centrale, à l'écouter, et c'est d'ailleurs pour cela que la CRE (comité de régulation de l'énergie) s'est ravisée, va coûter entre 800 M€ et 1 M€.

La centrale prévue maintenant, à 112 MW, c'est environ 500 M€. Ce sont des économies considérables qui vont être faites. Et l'Etat s'est engagé à reverser au pot et de la massification des EnR, et du cadre compensation territoriale de la MDE ces 500 M€, en tout cas, ces économies réalisées ; il faudra y veiller car ça aussi, c'est extrêmement important.

Dernier engagement de l'Etat, je ne vais pas dire le plus important, mais tout aussi intéressant. Finalement, dans cette période transitoire, quelle est notre démarche puisqu'on a l'autonomie énergétique en point de mire ? C'est d'arriver à arracher des parcelles de compétence, si ce n'est pas au plan législatif, au moins au point factuel pour que nous puissions nous-mêmes disposer de notre maîtrise de l'énergie. C'est-à-dire que les fonds doivent nous être versés directement et plus par un intermédiaire pour que nous puissions les flécher, en quelque sorte, et les destiner à ce à quoi nous pensons : que ces destinations sont absolument impératives et bonnes.

Avoir cette maîtrise-là, et ça l'Etat, nous l'a promis également.

Il faudra veiller à ce que tous ces points soient respectés et s'ils le sont, la voie que nous sommes en train de dessiner aujourd'hui est une voie extrêmement intéressante pour l'avenir énergétique de notre île, pour l'avenir énergétique tout court, pour la préservation de notre environnement. Parce que vous comprenez bien que ces questions sont corrélées.

La Corse, tutt'u mondu a sa, c'est un joyeux environnemental, c'est une merveille et ça doit être un modèle et un exemple, non seulement en France, non seulement en Europe, et peut-être même dans le monde. Et si nous arrivons, le plus rapidement possible et par cette voie-là, et en faisant respecter ces engagements contractuels par tous les moyens de droit possible, parce que nous en aurons la possibilité si cette fois, l'Etat fait défaut à ses

engagements. Eh bien, encore une fois, je pense que nous aurons réussi tous ensemble quelque chose d'extrêmement intéressant.

Vous l'aurez compris, M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'AUE, M. le Président de l'Assemblée, Mmes et MM. les Présidents de tous les groupes, nous sommes absolument favorables au vote de ce projet, et pour l'heure, de la modification du décret du 18 décembre 2015 dans les termes qui nous sont proposés.

Un mot peut-être sur l'amendement qui n'a pas encore été exposé oralement, me semble-t-il. Je dirai juste un mot, nous partageons ce souci mais je ne sais pas si c'est d'actualité. Peut-être qu'on pourra reprendre la parole après.

Le Président TALAMONI

M. LACOMBE va présenter son amendement.

M. Xavier LACOMBE

Merci, M. le Président.

Très rapidement, avant de présenter l'amendement, je voudrais m'exprimer sur ce rapport.

Aujourd'hui, ce qui nous est présenté : la modification du décret 2015/1967 du 18 décembre 2015, donc la PPE 2015 – Première PPE pour la Corse, première PPE qui a été votée. On ne peut saluer encore une fois que le travail qui a été fourni à l'époque, et c'est grâce peut-être à cette PPE que nous en sommes là aujourd'hui.

Donc, moi je voudrais saluer (je n'étais pas présent dans l'hémicycle) le travail de mes prédécesseurs et vraiment leur dire que c'était quelque chose de révolutionnaire pour la Corse.

Aujourd'hui, nous essayons d'améliorer les choses, mais quand même, permettez-moi de rappeler que cette modification de décret nous a été proposée par l'Etat !

Je vous vois sourire, M. le Président de l'Exécutif... Peut-être voudrez-vous apporter une contradiction...

Bien sûr, la Collectivité de Corse fait le maximum dans ce rapport.

Aujourd'hui, ce qui nous est présenté, en fin de compte, c'est une modification de la puissance de la centrale du Ricantu, avec la disparition de celle du Vaziu au fioul lourd, à 112 MW et non plus à 250, et une massification des énergies renouvelables. Mais aussi, et je rejoins Fabienne GIOVANNINI, il faut le préciser, la massification des actions MDE, donc aussi pour l'amélioration et l'économie énergétique des bâtiments. Ça aussi, ça a son importance. Si les bâtiments consomment moins, nous aurons besoin de moins d'énergie, nous polluerons moins. Et de ce fait, ça a aussi un aspect social et cela peut rejoindre le plan de précarité que nous avons voté, puisque évidemment ce sera moins coûteux pour les particuliers ; le logement social et le logement de manière générale.

Et la transition au gaz naturel. Moi j'émettrai de fortes réserves, parce que je ne pense pas, et je le dis très sincèrement, et ce n'est pas un aspect négatif mais purement objectif, qu'en 2023, nous aurons une centrale du Ricantu à 112 MW alimentée au gaz naturel. Et je suis prêt à prendre les paris aujourd'hui que nous aurons besoin, non pas d'une ultime, mais d'une nouvelle dérogation et une nouvelle prorogation.

Mais je souhaite du fond du cœur qu'il en soit autrement.

Alors autant avoir la franchise de le dire dans cet hémicycle, de le dire devant les Corses que ce qui est écrit, c'est beau sur le papier, il y a la théorie, mais vous connaissez mon côté pragmatique, il y a toujours un décalage, voire un fossé certaines fois, et sur le côté pragmatique, je vais y revenir.

Ce matin, lors de la présentation, fort intéressante, exhaustive et complète, M. le Directeur de l'AUE, peut-être quelques précisions, sans vouloir corriger votre présentation : la STEP de Sampolo, 17 MW, c'est une moyenne sur l'année, puisqu'il y a une période où elle fonctionne et une où elle ne fonctionne pas. Mais en période de fonction, c'est plus de 30 MW. Voilà, je voulais rappeler cela.

La disparition des TAC (turbines à combustion) ne va pas se faire avec l'évolution des EnR, parce que c'est à l'objectif 2050, mais peut-être, et là je reviens sur notre connexion des deux câbles SARCO et SACOI, avec l'évolution du câble SACOI de 50 à 100 MW qui sera utilisé en fonction du besoin, mais qui garantit la production énergétique.

Donc, aujourd'hui, si mes calculs sont exacts, nous sommes dans la même configuration que la PPE de 2015. Mon calcul me dit 267 MW de production garantis. Nous n'avons rien changé, si ce n'est que la structure de cette production est différente, à savoir...

Brouhaha.

Oui, ce qui est très important et je m'en réjouis pour la région ajaccienne, pour les Ajacciens. Et vous avez nommé le Taravu et le Prunelli, Me Jean-François CASALTA, mais surtout la Gravona, peut-être plus que les autres. C'est bien de le rappeler, je pense que vous avez oublié, mais ce n'est pas bien grave. Le nuage et la pollution, c'est vraiment en premier lieu dans cette microrégion qu'ils s'imposent. Voilà, encore un autre point.

Sur le développement des EnR, évidemment ce sont des objectifs, ils sont très ambitieux. Il faut être ambitieux et être à la hauteur de nos ambitions. J'espère, et je m'en entretenais ce matin avec le Président de l'Exécutif, que ce développement des EnR au cours des trente prochaines années ne connaîtra pas trop de difficultés. Je crains que certaines fois nous n'ayons des oppositions aussi bien sur le photovoltaïque, que sur l'hydro-électricité.

A ce sujet, je voudrais quand même rappeler : ne laissons pas la proie pour l'ombre, c'est bien connu, on le dit, mais sur la grande hydro-électricité, je ne vois pas comme ça pourra se développer. C'est-à-dire, quelle création de grand barrage pour la Corse dans les trente ans à venir ? A savoir que pour la construction d'un barrage, le dernier, le Rizzanese, il a fallu trente ans. Donc, là-dessus aussi, ne nous emballons pas trop, ne nous précipitons pas.

Je pense que c'est plutôt la PCH (petite centrale hydro-électrique) qu'il faudra développer, et sous certaines conditions, parce que les complications environnementales et les obligations ne vont pas manquer.

Voilà encore quelques réserves que l'on souhaite émettre là-dessus.

Quand l'appel va être lancé, les opérateurs auront des propositions techniques à avancer. Ce matin, elles ont été présentées, trois possibilités. Je ne sais pas si d'un point de vue environnemental, encore une fois, pollution à la fois visuelle et sonore, ne seront pas contestées.

Voilà ce que je voulais dire concernant ce rapport, mais ce sont des observations objectives, mais réalistes je le pense.

Concernant mon amendement, il est très simple, un amendement à ce décret. Evidemment qu'il n'est pas plus compliqué qu'autre chose. Etait prévu dans la PPE 2015, au vu de la puissance du Vaziu actuel et du Ricantu une production de 250 MW, il fallait modifier évidemment la distribution d'énergie par les câbles très haute tension. Il était prévu d'enfouir évidemment sur l'espace urbain ajaccien toutes les lignes à hautes tensions.

Je voudrais tout simplement, à travers cet amendement, que cela soit maintenu, non seulement pour Ajaccio, pour les Ajacciens, parce qu'on se préoccupe de l'environnement et du développement durable bien évidemment, mais au-delà, même pour la région ajaccienne. Cela permettrait, vous le savez très bien, une sécurité à plusieurs niveaux, mais surtout d'éviter la pollution visuelle et sonore et d'autant plus que, toujours étant dans l'environnement, les nécessités de déboisement et les travaux importants de protection, d'entretien des lignes, évidemment ça crée au niveau de la végétation des dégâts.

Donc, je voulais tout simplement présenter cet amendement qui se résume en quelques mots, qui entérine tout simplement ce qui est prévu : l'enfouissement des réseaux haute tension au sein de la commune d'Ajaccio, tel qu'il était prévu dans la version initiale de la programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse et ce, malgré la modification du décret et le redimensionnement à la baisse de la centrale du Ricantu qui sera alimentée, nous l'espérons, au gaz naturel.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Je ne vais pas être très, très long.

Notre groupe ne peut ne pas s'exprimer sur un rapport de cette importance. Bien sûr, je vais éviter les redites et je vais essayer très vite à l'essentiel.

D'abord remercier le Président de l'AUE et ses services, notamment son directeur pour le travail, la qualité de son travail, la qualité et la pédagogie de la présentation, c'est important. C'est important, parce que souvent c'est un vrai travail pédagogique que nous devons faire les uns et les autres.

J'en profite aussi pour remercier Xavier LACOMBE qui a rendu hommage à ceux qui ont porté le projet de la PPE et qui l'ont fait, je crois, de façon à l'époque très consensuelle et dans un seul intérêt, celui de la Corse.

Toujours dans le même état d'esprit, dire que comment voulez-vous que nous ne votions pas ce rapport, quels que soient les amendements qui vont être portés, sachant que ce rapport a fait l'objet déjà d'un consensus très large, ici en Corse. Et c'est toujours souhaitable d'avoir des consensus larges sur des sujets aussi importants. Ce sont des sujets qui sont du niveau de l'éducation, de la santé, de l'emploi. Là, on retrouve des thématiques fondamentales pour une société qui veut se développer dans la paix, si on y ajoute les missions régaliennes.

Evidemment, je ne peux que rebondir aussi sur le propos de Xavier, qui sera évidemment, et ça ne va pas vous surprendre, le mien. Cette initiative de l'Etat aujourd'hui, on ne peut que s'en féliciter. Et moi, je vais même rajouter que, des fois, ce qui peut être pris ici dans cet hémicycle comme un gros mot, mais qui ne le sera pas bien évidemment, je voudrais parler de solidarité nationale, parce que c'est bien de cela dont on parle aujourd'hui.

J'entends les discours des uns et des autres qui disent « nous allons vers l'indépendance ou l'autonomie énergétique ». Nous, on l'a toujours défendue, il y a un large consensus en Corse sur l'autonomie énergétique, sur l'ambition environnementale et écologique, quels que soient d'ailleurs les Présidents. Cela a commencé très fortement avec Nicolas SARKOZY, poursuivi avec Hollande, encore aujourd'hui. On sait tous que la Corse a cette vocation-là.

Oui, l'objectif, c'est l'indépendance. Mais pour y arriver, ça demande des moyens colossaux. Et ces moyens colossaux aujourd'hui, ce sont les Corses, certes, qui vont faire cet effort, mais c'est aussi le gars de la

Picardie, le gars de la Gironde. C'est cette solidarité nationale qui nous permet, et j'en profiterai à chaque fois qu'un rapport de cette ampleur, de ce niveau nous est présenté, c'est ce qui nous permet de ne pas payer au moment où je vous parle trois fois plus chère l'électricité, si on laissait le marché s'effectuer normalement. C'est la solidarité nationale et on s'en félicite. Surtout comme dans notre groupe, il y a des gens qui ont une vraie fibre de gauche, il ne peut pas en être autrement que de se dire qu'il est bien que nous soyons dans un grand pays comme la France pour que, justement, des territoires peu peuplés, des territoires avec une géographie aussi difficile, faire en sorte que l'habitant de Zerubia et de Bonifacio puisse bénéficier du même tarif que l'habitant de Paris ou de Grenoble, et ça, je crois qu'il faut encore le dire aujourd'hui.

Notre ambition, elle est belle, notre ambition elle a fait l'œuvre d'un consensus en Corse, mais notre ambition nous allons la réussir, et là-encore on le voit bien, c'est quand la Collectivité de Corse et l'Etat se mettent autour d'une table (je crois que le Premier Ministre a validé cette feuille de route, et on ne peut qu'en se féliciter), c'est quand tout le monde joue gagnant-gagnant que nous réussissons.

Donc, bien sûr nous allons voter votre rapport et nous féliciter que la Collectivité de Corse, assumant ses compétences, avec l'Etat, puisse aujourd'hui permettre aux Corses d'aller de l'avant.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a une demande de prise de parole de Jean-François CASALTA qui a épuisé son temps de parole depuis longtemps, mais il a droit à 30 secondes à titre exceptionnel.

M. Jean-François CASALTA

Simplement, pour répondre ou en tout cas faire un commentaire sur l'amendement qui a été déposé par notre collègue et ami Xavier LACOMBE, et peut-être également sur le propos de Jean-Charles ORSUCCI.

Pour rappeler que la fourniture en énergie, ce n'est pas un caprice de la Corse, c'est quelque chose qui est dû. C'est un dû.

La fourniture en énergie propre, ce n'est pas un caprice, c'est quelque chose qui nous est dû. Et cela a été réaffirmé notamment par le Gouvernement français et par toutes les démocraties occidentales. L'énergie propre, c'est quelque chose qui est au fondement et au cœur de toutes les politiques actuelles. Je ne vois pas ce que nous demandons d'exceptionnel. Et si le terme de « souveraineté énergétique » gêne quelqu'un, certainement pas moi ! Certainement pas nous !

Donc, c'est notre objectif et nous souhaitons arriver le plus rapidement possible à pouvoir être autonomes, souverains en énergie, avec une énergie propre.

Donc les discussions autour de la bonté de la Commission à la régulation de l'énergie, je dois l'avouer, cette sémantique m'échappe un peu du côté de Jean-Charles ORSUCCI.

Concernant Xavier LACOMBE, sur l'amendement, c'est un souci, je l'ai dit, que nous partageons. En revanche, nous sommes aujourd'hui sur la modification du décret du 18 décembre 2015. Je pense que cette modification, en tout cas la mention que vous demandez pour qu'elle soit insérée ne doit pas être insérée dans le décret, mais doit être insérée dans la PPE qui sera révisée, comme l'a indiqué le Président de l'AUE au second semestre 2020.

Et puis, pour rappeler à tous, mais chacun le sait et je crois que ce rappel va être superfétatoire : notre compétence propre en matière d'énergie, et c'est l'article L4434-23 du Code général des collectivités territoriales, c'est moins de 8 MW. Alors, bien évidemment, que le Ministre ou le Premier Ministre a son mot à dire sur la modification du décret, mais c'est tout à fait normal.

Mais encore une fois, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a un document contractuel, je le redis, qui a été signé et qui n'est pas uniquement le décret ministériel du 18 décembre 2015 et celui qui va suivre la PPE qui va être révisée. Et c'est sur cet engagement que nous pouvons, je le dis avec ce terme-là, faire en sorte que l'Etat respecte ses engagements qui sont des engagements forts.

Ce n'est pas une question forcément de défiance, là-aussi il faut le dire et ne prendre personne pour des imbéciles dans cet hémicycle, parfois, et c'est un euphémisme, l'Etat et notamment dans cette matière, et je vais

rappeler les épisodes de 2007 et de 2012, ne respecte pas ses engagements. Ce coup-ci, il faudra qu'il les tienne.

Merci.

Le Président TALAMONI

Jean BIANCUCCI pour répondre et notamment pour nous dire aussi ce que vous pensez de cet amendement.

M. Jean BIANCUCCI

D'entrée, avant de répondre, il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites, je pense, comme l'a dit Jean-François et je m'en suis exprimé auprès de Xavier LACOMBE, bien entendu cet amendement peut se justifier mais dans le débat qui est le débat plus large concernant la PPE.

Concernant le décret lui-même, on a vraiment limité les modifications à l'essentiel pour qu'on puisse par la suite aborder le débat qui a bien entendu une amplitude certaine. Donc, on aura l'occasion très certainement, quand on examine la PPE, de rentrer à la fois dans cette proposition et éventuellement d'autres propositions puisque la Collectivité de Corse a cette capacité d'amender.

Pour l'heure et pour que l'on ait à la fois un impact auprès de l'opinion, et puis aussi vis-à-vis des partenaires, comme EDF, et bien entendu vis-à-vis de l'Etat quoi qu'on puisse en penser, il faut que l'on garde le cap sur les modifications qui sont proposées. On n'est pas encore dans la révision, on est dans la modification, sinon il risque d'y avoir une confusion.

Donc, bien entendu, il ne s'agit pas de ma part d'un propos sur le fond, l'amendement peut se justifier mais dans un autre cadre de débat que celui-ci.

Sur le reste, beaucoup de choses ont été dites, je vais essayer d'aller vite.

Bien entendu, Julien, merci ! Je pense que les remerciements s'adressent surtout aux services, parce que véritablement il y a eu un travail très conséquent. Et quand je dis « les services », pas uniquement Alex MILANO, parce qu'avec Alex MILANO, il y a beaucoup de monde, il y a des

ingénieurs qui travaillent d'un bout de l'année à l'autre et qui ont coproduit ces documents.

Et puis au-delà de l'agence, il y en a d'autres, au sein d'EDF, avec qui on travaille et qui ont eux aussi apporté leur contribution. Donc, merci pour eux surtout.

C'est bien entendu une étape majeure. Vous avez marqué le niveau et les avancées, je ne vais pas y revenir.

Vous avez aussi introduit une idée qui est celle de l'université et peut-être de l'implication des universitaires dans ces évolutions. Je pense que, bien entendu, on peut prendre cela en compte.

Sur 2023, mais qui ne se pose pas la question sur 2023 ? Néanmoins, dans les accords qu'on a pu avoir et les discussions qui ont pu engager les uns et les autres, on a demandé expressément que la date de 2023 soit maintenue. A charge, bien entendu, de l'Etat d'essayer de mettre de l'huile là où il est nécessaire d'en mettre et de raccourcir les délais puisqu'on le sait très bien, il en a les moyens. En tout cas, dans d'autres cas de figure, ça a été le cas.

Notre ami CECCOLI dit « une remarque », mais il y en a 4. Il n'y en a pas une, il y en a 4.

Tout d'abord, l'hydraulique optimisé, et je réponds en même temps à quelqu'un d'autre qui est intervenu sur la grande hydraulique, nous avons demandé expressément, la Collectivité a demandé à ce qu'on reprenne les études à la fois sur le Liamone et sur Olivese. Ensuite, bien entendu, on verra bien ce que ça donnera, mais il faut passer nécessairement par cette phase d'étude.

Sur le problème des éoliennes, on est entièrement d'accord, c'est extrêmement compliqué. Néanmoins, il va falloir aussi faire de l'avant, parce qu'il y a des marges peut-être sur lesquelles on peut avancer.

Sur le photovoltaïque, nous avons déjà évoqué cette problématique, je crois à l'occasion d'une question orale. Il ne s'agit pas de foncer tête baissée et de créer des problèmes là où il y en a suffisamment. Donc, il va falloir nécessairement opérer des choix et intervenir dans des domaines où on n'est pas suffisamment intervenu, c'est vrai, les hangars, mais aussi les

bâtiments publics. Il y a les bâtiments commerciaux qui occupent énormément d'espace et souvent sur des anciens ESA. Donc, entièrement d'accord avec vous, il va falloir qu'on opère véritablement des choix judicieux.

Energie marine : je crois qu'on a abordé cette mandature avec une intervention du Président de l'Assemblée concernant l'hydromaréthermie. Bien entendu, il y a des possibilités. Ensuite, il faut évaluer les coûts et puis il faut évaluer aussi la possibilité de passer d'un stade, qui est un stade quasi expérimental à un stade de massification, bien entendu si c'est possible.

Aujourd'hui, tout ce qui est hydrolienne, si vous suivez un peu les débats qu'il y a autour, on en est encore à un stade où on ne peut pas parler véritablement de dimension complètement opérationnelle. On suit les évolutions, parce que visiblement la Corse est entourée d'eau, donc on a peut-être une carte à jouer là-dedans.

J'espère avoir répondu à l'essentiel des questions.

Pour ce qui concerne l'intervention de Fabienne. Fabienne, ancienne Présidente de l'Agence d'urbanisme connaît sans doute parfaitement ce problème. Elle a insisté sur la dimension stratégique, elle a insisté aussi sur le fait qu'il y avait différents secteurs sur lesquels cette stratégie pouvait s'appuyer. On ne peut qu'être d'accord avec elle.

Le gaz - énergie transitoire, on est d'accord. Et je répondrai en même temps à Petr'Antone TOMASI sur l'histoire du gaz. On doit considérer aujourd'hui que la transition, l'objectif c'est 2050, en sachant que s'il y a des évolutions technologiques, bien entendu, on sera preneurs et que peut-être d'ici là, mais on a déjà fait des paris qui sont des paris extrêmement importants avec des évolutions considérables. Donc, on pourra à tout moment, puisque tous les 4 ans, on va réviser la PPE, on sera amené à réviser éventuellement suivant les objectifs et les évolutions qu'il peut y avoir.

La MDE et le logement, je comprends bien et Fabienne insiste parce qu'elle est en prise directe avec la problématique du logement social, mais il va falloir à la fois intervenir sur le logement social, mais aussi sur le privé, parce qu'il y a beaucoup à faire.

Le problème des règles et des bâtiments BBC, il faut rentrer dans le dossier et voir effectivement à partir de l'expérience d'ORELI, ce que l'on

peut retenir comme à la fois facilité, mais aussi difficulté qu'on a rencontrée. Et à partir de là, bâtir un plan qui tienne compte de tout cela.

Le seuil de connexion, je ne vais pas y revenir, c'est un débat qui est très large et c'est un débat qui est aussi technique, donc on a eu depuis ce matin un certain nombre d'éléments.

L'offshore éolien et les hydroliennes : les hydroliennes, vous le savez, c'est encore à l'état expérimental et l'offshore éolien, il y a des limites qu'on ne pourra pas dépasser. Je ne vais pas rentrer dans la problématique.

Jean-François CASALTA a fait une belle intervention, je pense qu'on l'a tous noté. Il y a un enjeu fondamental, Jean-François, je pense que là, ça traverse tous les courants et toutes les sensibilités. Je pense qu'on en a tous conscience, parce que bien entendu quand on engage l'avenir et qu'on prend un pari aussi fort sur l'avenir, je crois qu'on ne peut que partager et c'est en dehors de tout ce qu'il peut y avoir comme enjeux idéologiques. On est dans l'intérêt général, on a pied dans l'intérêt général et bien entendu, la première chose, c'est d'en avoir conscience et puis ensuite, bien entendu, de contribuer à ce que les choses avancent.

Sur la période transitoire, je ne vais pas y revenir, je me suis déjà exprimé.

Sur les engagements de l'Etat, puisque si j'ai bien noté, il y a 5 éléments sur lesquels vous intervenez concernant les engagements de l'Etat. Effectivement, il y a des engagements très forts. Il y a eu quand même un certain nombre d'étapes qui ont été franchies : la visite du Premier Ministre, les discussions qu'il y a eues, les 10 points d'accord et puis, bien entendu, les services qui ont suivi.

Tout à l'heure, j'ai insisté sur une construction, parce que bien entendu on va retenir à un moment donné une date. Mais les choses se sont faites progressivement.

Donc, il y a un engagement fort de l'Etat, nous ferons en sorte tous ensemble éventuellement de rappeler à l'Etat, si c'est nécessaire, ses engagements.

Le problème de la centrale à 2023, j'y ai répondu.

La levée de certains blocages aussi, puisqu'il y a eu un engagement très fort.

Le réinvestissement sur les EnR, c'est un principe acquis. Bien entendu, il aurait été peut-être plus intéressant d'avoir une masse de moyens qui seraient directement affectés. Pour l'heure, on ne peut prendre en compte que ce niveau d'accord. Mais bien entendu, derrière, il y a forcément des moyens considérables qui seront donnés aux EnR d'ailleurs ; c'est la seule manière pour qu'on fasse ce bond qualitatif et quantitatif nécessaire.

Les parcelles de compétences, chacun a compris qu'on puisse être d'accord.

M. Xavier LACOMBE salue le travail qui a été fourni depuis des années, effectivement, je pense qu'on est d'accord. Il insiste aussi sur la massification et la dimension sociale, nous sommes d'accord aussi ; sur la transition au gaz naturel.

Ensuite, il y a cette incertitude qui est mise en avant par certains d'entre vous sur 2023. Nous, nous sommes obligés de rester sur les engagements qui ont été pris et on espère bien entendu, on peut en tout cas aujourd'hui espérer qu'ils soient maintenus : donc la centrale du Ricantu, en 2023 et au gaz.

Sur la STEP, vous avez raison, mais dans la présentation cursive qui a été faite par Alex MILANO. Il a donné, bien entendu, la puissance moyenne, sachant qu'il y a certains moments de l'année où la puissance est 0 puisqu'elle ne tourne pas. Mais c'est la problématique des STEP.

Je veux vous donner aussi un élément d'appréciation financière : le niveau de 25 M€ qui a été avancé l'année dernière et il y a quelques mois, n'est plus à l'ordre du jour. Il s'agirait certainement d'une quinzaine de millions d'euros. Ce qui rend encore plus la possibilité de réalisation à l'échelle sans doute de 3 ou 4 ans. Donc, vous voyez, là-aussi... Imaginez que si on réussit une STEP, ensuite il faudra bien entendu continuer à avancer dans ce sens.

Le Taravu, le Prunelli et la Gravona, je me suis suffisamment battu depuis 40 ans contre la pollution du Vaziu pour ne pas donner quitus à Xavier LACOMBE là-dessus. la Gravona, c'est vrai est la principale bénéficiaire, avec la ville d'Ajaccio, de la pollution.

Mais il y a deux types de pollution : la pollution fine qui peut remonter jusqu'à Bocognano et plus loin, et la matière un peu plus lourde qu'on va retrouver dans la périphérie du Vaziu, la plaine de Campo, Purtichju, etc. Donc, vous avez raison tous les deux. Mais c'est vrai, c'est une vérité.

Ensuite, Xavier LACOMBE insiste sur la dimension ambitieuse qu'on peut avoir pour les EnR. Mais oui ! Oui, on est extrêmement ambitieux ! Je pense qu'il y a une carte à jouer qui est très forte, il va falloir, bien entendu, investiguer tous les secteurs.

J'ai répondu sur la grande hydro.

Sur l'hydraulique, au niveau des rivières, là c'est une problématique qui est liée, vous le savez, au classement des cours d'eau.

Jean-Charles ORSUCCI, les remerciements, encore une fois, on comprend. Et bien entendu, Jean-Charles se félicite d'un débat qui a commencé il y a longtemps sur des acquis, c'est vrai. Et moi je n'y trouve qu'avantage dans la mesure où on est dans la continuité. Cela veut dire qu'on a la maturité suffisante au plan politique pour être dans la continuation de l'action publique, à partir du moment où l'intérêt général est en jeu. Donc, les remerciements vont à tout le monde je crois.

La solidarité nationale, qui est une solidarité entre les régions pauvres et les régions riches, c'est un autre problème. Et le niveau d'appréciation que peut avoir Jean-Charles, bien entendu n'est pas tout à fait le mien.

Jean-François a bien expliqué la chose, je serai, bien entendu, beaucoup plus enclin à partager le point de vue qui a été défendu par Jean-François.

Voilà, j'ai ai terminé, j'ai essayé de vous répondre point par point, ça n'est pas toujours évident. Je pense que sur un dossier de cette taille, le Président de l'Exécutif a quelques mots à dire, en tout cas, moi je le souhaite. Merci, à vous.

Le Président TALAMONI

Alors, M. le Conseiller exécutif, vos réponses ont été, je vous rassure, particulièrement précises, je crois que vous avez répondu à toutes les

idées qui ont exprimées, même à quelques idées qui ne l'avaient pas été, et peut-être même à des arrière-pensées. Donc, je pense que vous avez été complet, si le Président de l'Exécutif a encore la force pour nous dire quelques mots, nous l'entendrons volontiers.

Le Président SIMEONI

Je suis gonflé à l'hydrogène !!!

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse, merci, M. le Conseiller exécutif, merci à toutes et à tous. C'est un sujet éminemment sérieux et réussir à nous déridier après 48 heures de session, c'est quand même, je ne dirai pas le privilège de l'âge, mais la force de l'expérience !!! Voilà, pour vous, M. le Président.

Très brièvement, mais vraiment, il y a cinq points essentiels. Je crois qu'au-delà de tout ce qui a été dit et nous sommes d'accord, et je pense que le vote va nous le démontrer, moi je voudrais qu'on comprenne ce qu'il y a derrière et surtout le caractère transversal. Tout à l'heure on parlait, on n'a pas cité la biomasse par exemple. La biomasse ce n'est pas beaucoup en termes de puissance, mais en arrière-plan il peut y avoir un enjeu de structuration. Y compris pour la filière bois de façon générale, l'hydromaréthermie, c'est une évidence, l'hydrogène c'est le nouveau pétrole, tout le monde nous le dit, beaucoup de régions en Europe essayent d'être en pointe, nous nous avons la chance d'avoir une université qui a beaucoup travaillé là-dessus, un centre à Vignola, etc... C'est l'évidence, la transition énergétique, on parlait de la maîtrise de l'énergie, en arrière-plan il y a le campus des métiers de Josepha, il y a les savoir-faire des entreprises, il y a la commande publique, il y a la rénovation, il y a la vie dans les villages, donc on pourrait parler de tout.

Moi, je voudrais dire, il y a 5 points essentiels. Le premier point, qu'on a réussi à obtenir, sur la maîtrise de l'énergie, je vais être très concret, tout à a été dit, aujourd'hui la MDE ça va être dans les 5 ans à venir, 160 M€, sur ces 160 M€ il y a 6 mesures-cadres qui hier étaient gérées par EDF et qui au terme de la convention dont le principe a été acté, vont être gérées par l'agence de l'urbanisme, environ 50 ou 60 M€. Ça c'est très concret. Nous ne l'avions pas hier, nous allons l'avoir demain, il faudra que nous nous donnions les moyens de gérer au mieux et d'exercer au mieux cette nouvelle compétence.

Deuxièmement, je le redis, je l'ai dit devant le CEAC, cette évolution de la PPE, c'est le grand bond en avant des énergies nouvelles renouvelables. C'est un choix qu'on avait déjà fait avant, et je rends hommage au travail qui a été fait à l'époque par Paul GIACOBBI, Président de l'Exécutif et par Maria GUIDICELLI qui avait en charge ce dossier. Ça avait débouché sur un vote à l'unanimité, moins une voix, on avait déjà à l'époque clairement accès vers les ENR, aujourd'hui c'est un grand bond en avant et c'est facile à comprendre puisque c'est l'engagement de l'Etat alors qu'il n'est pas aujourd'hui contractualisé celui-là, c'est pour ça que vous avez raison de souligner qu'il faudra être très vigilant et que nous allons essayer de le décliner en termes techniques.

Mais j'aurais voulu citer les termes, notamment des courriers de Nicolas HULOT, et ça été repris ensuite par de RUGIS et ça été redit devant le conseil de l'énergie, de l'air et du climat par la directrice de l'énergie, et ça m'a été confirmé également par la ministre, Mme BORNE. Compte tenu du coût très élevé de ce projet, gazoduc - nouvelle centrale thermique du Vazzino, on peut se demander si l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse et de diminution des effets de gaz à effet de serre, ne pourrait être atteint en investissant ces mêmes montants dans d'autres types de projets de développement durable.

Donc, c'est dit explicitement par le gouvernement à trois reprises. En gros, ils nous disent : vous avez des projets qui coûtaient très cher, on va voir Gazoduc et redimensionnement si on sort moins cher, et on va sortir moins cher, et la différence sera massivement investie dans les ENR, le plus vite et plus loin possible. Après il y a toutes les questions en arrière-plan : serons-nous capables de le faire ? Et, il faudra que nous soyons capables de le faire. On parle là de centaines de millions, on parle de centaines de millions de projet sur lequel nous avons vocation également à nous prononcer, dans l'orientation, et ça sera la future PPE ce dont nous allons parler ensuite dans le cadre de la révision

Le troisième point c'est l'arrivée du gaz en Corse, l'arrivée du gaz en 2023 parce que c'est aussi la fin du fioul. Ça c'est l'objectif qui aujourd'hui est contractualisé. Soyons clairs, nos interlocuteurs nous ont dit que ce délai serait très difficile à respecter, et c'est une des raisons pour laquelle vous avons fait passer cette demande de modification partielle du décret, nous donnons notre accord pour que le décret soit modifié, pourquoi ? Parce que le décret initial prévoyait la centrale à 250 mégawatts selon des

modalités techniques qui sont aujourd'hui modifiées. Donc, il faut autoriser cette modification précisément pour pouvoir lancer les appels d'offres.

Mais ce qui est certain, c'est que l'engagement est pris et que le calendrier on nous a dit qu'on le respecterait. Soyons clair, on a attendu depuis 30 ou 40 ans, et on se bat, etc., ce n'est pas un problème de quelques mois, on sait que ces chantiers aussi lourds, il y a des aléas.

Mais ce dont il faut être certain c'est le caractère d'ensemble de la démarche : qu'on arrête le fioul, qu'on arrête le Vazzio, qu'il y a une nouvelle centrale qui va être construite au Ricanto, que cette centrale fonctionnera au gaz et que le gaz sera amené par la technique la moins chère, la plus adaptée et la plus sûre au point de vue, y compris des exigences du développement durable. Donc là, on a sécurisé.

Et je termine définitivement, je voudrais vous dire pour que l'on ne soit pas dans l'abstraction, la nouvelle PPE dont nous nous apprêtons à parler, c'est-à-dire la période 2020 - 2028, ça va être un investissement global de 5 milliards d'euros en Corse, 5 milliards d'euros tout confondu ! Je vous rappelle que le PEI, 2 milliards, et nous avons mis 20 ans pour le programmer, dans tous les secteurs de l'activité économique de l'île. Là il faudra que nous réussissions à programmer, à investir et à réaliser 5 milliards d'investissement en 8 ans.

C'est un challenge énorme à relever, à nous de nous donner les moyens de le faire.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, nous avons un amendement à mettre aux voix, qui ne bénéficie pas du soutien de l'Exécutif, donc je le mets aux voix cet amendement n° 1 qui vous a été présenté par Xavier LACOMBE il y a maintenant de nombreuses minutes.

M. Xavier LACOMBE

Vous permettez ? Président, je crois que la réponse, même si elle ne me convient pas, l'amendement s'il n'a pas lieu, je n'en suis pas convaincu parce que je pense que quand on modifie un décret, ce n'est pas l'inclusion des quelques lignes qui peuvent changer les choses. Et puis, il appartiendra

justement au Premier ministre de nous le rappeler dans une correspondance qui se régler en quelques minutes.

Donc, je ne suis convaincu du bienfondé, mais nous sommes d'accord aujourd'hui sur les positions. Mais pour ne pas alourdir et perdre du temps ou peut-être la supposition de retarder l'intérêt de ce rapport et de ce dossier, nous retirons l'amendement, nous ne présentons pas l'amendement, sachant très bien qu'il a été acté, je pense qu'est acté un accord de principe sur la demande. Sur le fond, comme s'est exprimé le Président de l'AUE, c'est juste sur la forme, avec le doute qui est émis, mais on ne va pas épiloguer, que sur le fond il n'y a pas de discussion, et de ce fait, nous ne présentons plus l'amendement. Je préviens très clairement et très gentiment que nous déposerons une motion avec examen prioritaire pour la prochaine session, qui reprendra cet amendement afin de protéger, je pense que l'ensemble ici, de cette Assemblée, partagera ce point de vue et je ne vois pas comment on pourrait s'y opposer dans l'intérêt d'Ajaccio et de la région Ajaccienne, pour une motion pour la prochaine Assemblée, tout simplement et les choses sont claires. Et cela sera, évidemment à l'issue du vote, intégré dans la prochaine PPE.

Le Président TALAMONI

Parfait, donc nous prenons acte du retrait de cet amendement. Et donc, je mets aux voix le rapport qui a été présenté et qui n'a pas été amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.³

Absent : M. François BENEDETTI.

Rapport suivant :

ACQUA – RISAMAMENTU / EAU – ASSAINISSEMENT

³ Délibération N° 19/378 AC

* **Raportu n^u 291 : Autorizzazione d'ingaghjà una procedura di dichjarazione d'utilità publica per u rinforzu è a messa in securità di u FEEDER di u Fium'Orbu**

* **Rapport n° 291** : autorisation d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique pour le renforcement et la mise en sécurité du FEEDER du Fium'Orbo.

Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Je voudrais féliciter mon collègue, on est content parce que je suis quand même impliqué quelque part, il me semble, c'est une histoire d'eau un petit peu. Donc, la liaison est tout à fait logique. On est sur le Fium'Orbu, rapidement, on a engagé un renforcement des canalisations entre Trevadina et les barrages de la plaine, on passe en 1000, avec ce que l'on appelle un Feeder, et on a besoin d'une DUP pour installer un téléphérique sur un passage critique où il y a des grandes difficultés, je dirai, de type géographique et surtout de l'amiante.

Donc, on demande simplement l'autorisation de pouvoir installer ce téléphérique par cette DUP. Eccu ! Je ne peux pas faire plus vite, Président, j'ai fini.

Le Président TALAMONI

Alors, nous avons pris l'habitude d'interventions un peu plus longues, ça n'est pas non plus un reproche, rassurez-vous.

Donc, il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Egalement favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prises de parole ? Je mets le rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 305 : Mudalità di messa in opera di i prugetti di territoriu pà a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica**

*** Rapport n° 305 : modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse.**

Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Je vais très vite aussi. Je ne parlerai pas de dérèglement climatique, ni d'Acqua Nostra, je parlerai simplement de notre Collectivité qui a en charge une gestion équilibrée de la ressource en eau de notre île, que dans ces conditions notre Assemblée doit fixer les modalités d'élaboration des PTGE insulaires, donc ce sont des projets de territoire pour la gestion de l'eau.

Ces projets, donc doivent faire l'objet d'un certain nombre de modalités, notamment une gouvernance avec un comité technique. Ce comité technique, je ne décline pas la composition, vous la connaissez, vous l'avez vu dans le rapport.

Il y a aussi un comité de pilotage qui sera bien sûr décliné de manière légèrement différente dans chaque région, dans lesquels il y aura une constante, notamment la présence du Président du comité de bassin, etc., etc.,

⁴ Délibération N° 19/379 AC

je passe sur les détails, et bien entendu, le Conseiller exécutif en charge de la mission eau.

Il y a un processus donc en plusieurs étapes : une étape de diagnostic, une étape d'actions, une étape de mise en œuvre et, bien entendu, des priorités qui sont d'abord les quatre régions vulnérables en termes de ressources hydrauliques, à savoir le Cap-Corse, le grand Bastia, l'extrême sud et la Balagne.

Voilà, j'ai terminé.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Parfait. Il n'y a pas de demandes de prises de parole, mais en revanche il y a un amendement qui est déposé par le groupe Per l'Avvene et Jean-Martin MONDOLONI, va nous le présenter.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement pour se mettre en cohérence, M. le Président, et dans la continuité de ce que nous avons voté lors de la dernière session, à savoir un projet de recherche au coût très élevé, en direction de l'université, et à bon droit du reste, je pense qu'il serait opportun d'intégrer, et c'est l'objet de l'amendement, dans la composition du comité technique, des représentants de l'université de Corse, issus des unités de recherches compétentes, si vous n'y voyez pas d'inconvénients.

Le Président TALAMONI

Merci. J'interroge l'auteur du rapport sur cet amendement qui est proposé, y êtes-vous favorable ?

M. Xavier LUCIANI

Sur le comité technique, il n'y a aucun souci, ils sont déjà intégrés par le biais du comité de bassin, il y a déjà des membres de l'université qui ont intégré le comité de pilotage. Vous faites allusion au projet Gerhyco qui pèse beaucoup, qui pèse 1,7 millions, pour lequel un certain nombre d'universitaires sont déjà impliqués au niveau du comité de bassin. Il n'y a pas de souci sur l'amendement.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie du soutien du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Rapport suivant :

*** Raportu n^u 334 : Cunvenzione cù unepoche di Cumunità di Cumune chì stabiliscenu a ripartizione di l'intervenzione in u quattru di e cumpetenze Embii Naturali Sensibili (ENS) è gestione di i Mezi Aquatichi è Privenzione di l'inundazione (GeMAPI)**

*** Rapport n° 334 : conventions avec plusieurs communautés de communes établissant la répartition des interventions dans le cadre des compétences espaces naturels sensible (ENS) et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI).**

Alors, d'abord il convient de faire valider ou pas le délai abrégé, pouvez-vous nous dire pourquoi nous demandons le délai abrégé, M. le Conseiller exécutif ?

⁵ Délibération N° 19/380 AC

M. Xavier LUCIANI.

Tout simplement parce qu'on avait déjà été saisis de ce rapport pour la session de septembre et qu'il y avait eu un contretemps dû à une des conventions, et on doit absolument aujourd'hui le faire valider avant de pouvoir les faire signer en novembre par l'ensemble des EPCI signataires.

Donc, c'est important qu'on le fasse passer dans les délais, il a déjà un mois de retard.

Le Président TALAMONI

Mais en réalité, je parle pour l'avenir, le fait qu'il y est un délai n'est pas une cause en soi de demande de délai abrégé. Le délai abrégé, ça veut dire qu'il y a un délai et qu'on n'était pas en mesure de respecter le délai.

M. Xavier LUCIANI

Je précise que ce n'est pas du fait de l'Exécutif, c'est du fait d'une EPCI qui a traîné, je dirai comme ça, et qui a voulu revisiter, en quelque sorte, la convention qui était proposée, je précise, je ne l'a citerai pas d'ailleurs.

Le Président TALAMONI

D'accord. Pour l'avenir, conformément à la demande de la commission permanente, demande unanimité de la commission permanente, pour l'avenir il conviendra de fournir une explication écrite pour le délai abrégé, c'est aussi d'ailleurs une condition de validité de nos votes, ce n'est pas une fantaisie, et je ne le dis pas à votre intention particulière...

M. Xavier LUCIANI

Président, j'avais compris, mais je ne pouvais pas pénaliser quatre collectivités à cause d'une qui trainait.

Le Président TALAMONI

D'accord, mais c'est important de justifier, encore une fois par écrit de manière à assurer, je dirai, la solidité juridique de nos délibérations.

Donc, il y a ce délai abrégé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est reconnu nécessaire par l'Assemblée.

Et, il y a donc un avis écrit de la commission des finances.

M. Xavier LUCIANI

Président, juste une chose, ça avait été envoyé par écrit quand même, j'avais oublié de le dire, on me l'a rappelé, ça été envoyé par écrit en date du 15 octobre.

Le Président TALAMONI

Très bien, le fait d'adresser des réponses écrites, c'est nécessaire, mais ce qui est important aussi, je dirai, c'est ce qui est donné comme justificatif parce que si par écrit vous dites, il y a un délai, ça ne suffit pas. Si j'insiste, ce n'est pas pour vous ennuyer, si j'insiste c'est uniquement parce que c'est une condition de solidité juridique de nos délibérations. Voilà.

Donc, il y a ce rapport de la commission des finances que va nous présenter Mme TOMASI.

M. Anne TOMASI

Je vous remercie, M. le Président.

M. LACOMBE a souhaité savoir si d'autres conventions étaient à l'étude avec d'autres EPCI ou collectivités.

Les services ont précisé que ces conventions sont établies dans la continuité des actions entreprises antérieurement par la Collectivité Territoriale de Corse et les ex. Conseils Départementaux.

Ces conventions sont celles prévues sur des territoires définis par les ex. Conseils Départementaux. Pour tous les autres territoires insulaires, il a rappelé qu'il n'y a pas eu d'actions spécifiques nouvelles et que par conséquent, aucune autre convention ne sera proposée.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission du développement.

Mme Julie GUISEPPI

Avis favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Il n'y a pas demandes de prises de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁶

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

*** Raportu n^u 288 : Presa in carica di e spese di trasportu è di risturazione di i partecipanti stranieri à u Cullocchiu di i 3, 4 è 5 di dicembre di u 2019 chjamatu « *Des images qui nous collent à la peau* »**

*** Rapport n° 288 : Prise en charge des frais de transport et d'hébergement des participants étrangers au colloque des 3, 4 et 5 décembre 2019 intitulé « des images qui nous collent à la peau ».**

C'est toujours Xavier LUCIANI qui va nous présenter ce dossier. Vous avez la parole.

M. Romain COLONNA

M. le Président, je sors.

Le Président TALAMONI

Je crois aussi que je vais m'absenter parce cela relève des activités de l'Accademia que je préside. Donc, je demande à Hyacinthe VANNI de

⁶ Délibération N° 19/381 AC

venir à cette tribune. Je demande aux services de noter, Pierre GHIONGA également s'en va provisoirement, Jean-Martin MONDOLONI, fate per u megliu.

M. Hyacinthe VANNI remplace le Président TALAMONI.

M. Xavier LUCIANI

Rapidement, c'est un colloque qui aura lieu le 4 et le 5 décembre prochains au siège di u Cunsigliu di a lingua, je précise l'adresse qui est importante : 5 avenue Saveriu LUCIANI à Corti.

C'est donc un colloque qui est organisé en partenariat avec l'université, l'UMR LISA entre autres, et l'association littéraire Musanostra, programme qui se propose de s'interroger sur les ethnotypes en faisant appel notamment à toutes les sciences humaines et sociales, toutes les périodes de l'histoire et toutes les aires géographiques.

Trente orateurs sont prévus lors de ces deux journées, beaucoup de chercheurs étrangers devront donc être logés chez nous pour trois nuitées. Il y a quand même du beau monde, je pense que vous avez découvert déjà le rapport, ça se termine par Jean Paul KAUFFMANN, que vous connaissez pour divers épisodes plus ou moins dramatiques à une certaine époque, mais il y a aussi notamment Éric VUILLARD, qui était lauréat du prix Goncourt 2017, un certain nombre d'universitaires, notamment basques ou de Montpellier, de Guyane.

Donc, c'est simplement un budget de 13 000 € qui vous est demandé de valider.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Un avis favorable de la commission des finances, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de la commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Absents : MM. Romain COLONNA, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Martin MONDOLONI et Pierre GHIONGA.

Rapport suivant :

* **Raportu n^u 316 : Premiu di u libru di a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 316 : Prix du livre de la Collectivité de Corse**

M. Xavier LUCIANI

Donc là c'est u premiu di u libru di a Cullettività, je précise. C'est un crédit global de 2000 € pour l'attribution des livres du prix de la Collectivité. Pour mémoire, ces prix ont été remis à Marc BIANCARELLI pour son livre "Hamlet", Stefanu CESARI pour "Bartolomeo in Cristu".

Simplement, c'est un prix remis chaque année et derrière il y a aussi bien entendu, j'essaye de retrouver le document, Noëlle Vincensini pour la catégorie en œuvre de création littéraire en langue française, Christophe LUZI pour un essai. Donc, il y a quatre lauréats, deux en langue corse, deux en langue française. Eccu !

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Raportu di a cummissione di e finanze.

⁷ Délibération N° 19/382 AC

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, O Sgio Presidente. Aghju fattu rimarcà chì su raportu era per una volta bislingua è ch'era bè e ch'ellu seria bè ch'ellu ci sià piu raporti in lingua corsa, ancu in d'altri direzzione chè quella di a lingua.

M. ORLANDI, en lien indirect avec ce rapport, a rappelé que l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse avait institué un Prix littéraire et artistique.

Il avait en son temps demandé à la Collectivité de Corse de pouvoir maintenir l'attribution de ce Prix et il a souhaité savoir si cette initiative était toujours à l'ordre du jour.

Revenant sur la rédaction des rapports en langue française et en langue corse, M. ORLANDI a précisé que cela se faisait systématiquement au sein de l'ex. Conseil Départemental de la Haute-Corse.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Dumande di presa di parolla ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI.

Ghjustu per dî Presidente, chè in cummissione avete dettu qualcosa, anu vuttatu i cummisarii, favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. A dettu pocc'affare, allora. Dunque, quallè chi vole a parolla ? Nimù, passemu à u votu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Raportu ADUTTATU à l'unanimità.⁸

Rapport suivant :

⁸ Délibération N° 19/383 AC

* **Raportu n^u 318** : Aghjustu n^o 3 à a cunvenzione relativa à u finanziamentu di i centri d'immersione linguistica Cismuntichi in u quattru di u CPER 2015 - 2020.

* **Rapport n^o 318** : Avenant n^o 3 à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte dans le cadre du CPER 2015 - 2020

M. Xavier LUCIANI

C'est uniquement une proposition d'avenant à la convention relative au financement des centres d'immersion linguistique di u Cismonte, dunque Corsica Supprana, dans le cadre du CPER 2015 - 2020.

Simplement vous dire qu'on demande par rapport à cet avenant de pouvoir pour la gestion de ces trois centres, dégager 260 000 €.

Je précise qu'au-delà de ces centres d'immersion on avait déjà passé celui de Bastelica, ce sont les trois du nord, Savaghju, Bastia, Loretu di Casinca.

Que la Collectivité en 2019, sur le seul cadre de l'immersion a quand même engagé un million d'euros.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Mma SANTUCCI aveta a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

I cummissari annu cuntrastatu, anu dettu favurevule à l'unanimità.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. On passe au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Rapport suivant :

* **Raportu n^u 333 : Supportu per i viaghji è l'alloghju di i quattru participanti à Linguimondi 2019**

* **Rapport n^o 333 : prise en charge du déplacement et de l'hébergement des quatre participants à Linguimondi 2019.**

Il faut au préalable faire voter le délai abrégé, M. le Conseiller exécutif, donné nous les raisons de ce délai abrégé.

M. Xavier LUCIANI

C'est passé fin septembre, et on est fin octobre et on voudrait quand même pouvoir, par rapport à nos invités étrangers qui venaient du Pays Basque, de Catalogne et d'ailleurs, essayer quand même d'honorer avec eux rapidement nos dettes, puisqu'ils ont avancé un certain nombre de frais, tout simplement.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, votre explication nous a convaincu.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est accepté. (Contre : Per l'Avvene.)

Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Linguimondi 2019 était consacré à la langue corse et aux médias, donc on avait invité un certain nombre de spécialistes, y compris un Vice-ministre du Pays Basque.

Et, ça va se poursuivre normalement en décembre avec un grand séminaire sur l'utilisation de la langue corse au niveau des médias, sachant que nous avons déjà engagé, je le dis aussi ici parce que ça se passe en

⁹ Délibération N° 19/384 AC

Conseil exécutif, pas sur les bancs de l'Assemblée, on a quand même engagé pratiquement 400 000 € dans un grand plan médias avec la presse insulaire. Eccu !

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi, O Sgio Presidente.

J'ai félicité les services pour la qualité des intervenants qui avaient été invités et pour des débats très intéressants concernant le thème des médias dans la politique linguistique d'une Collectivité comme la nôtre.

J'ai toutefois regretté que peu d'élus de l'Assemblée aient participé à ces débats.

M. MONDOLONI a souhaité savoir si des actes ou des comptes rendus de ce colloque existaient.

Les services ont répondu qu'effectivement un compte rendu du colloque est terminé et qu'il a été transmis à la Direction de la Communication pour diffusion.

Le Président ARMANET a demandé qu'il soit transmis à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. La commission sociale.

Mme Anne-Laure SANTUCCI.

A favore.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Demandes de prises de parole ?

M. Xavier LUCIANI

Président, juste pour rebondir sur ce que disait Anne TOMASI, les services ont diffusé à l'ensemble des attachés, le compte rendu de Linguimondi.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

Rapport suivant :

*** Raportu n° 296 : Cunvenzione di finanziamentu di l'Associu Dipartimentale per l'Azzione di Sviluppu Lucale (ADAL 2B)**

*** Rapport n° 296 : Convention de financement de l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL 2B).**

Il a déjà été présenté hier, je pense.

M. Jean BIANCUCCI

Je suis en charge de présenter ce dossier. Il y a un certain nombre d'explications qui avaient été demandée, n'est-ce pas M. VANNI ? Donc, je vais essayer d'être synthétique et clair.

Donc il s'agit d'une association dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Donc, il s'agit de l'association ADAL 2B, elle a été créée en 2001, elle organise le suivi, l'accompagnement l'encadrement technique et la formation des salariés en parcours d'insertion, en vue, bien entendu, de faciliter leur insertion sociale et professionnelle durable.

¹⁰ Délibération N° 19/385 AC

En 2018, ADAL 2B a pris en charge 17 salariés ayant le statut de bénéficiaires du RSA à leur rentrée dans la structure, l'objectif assigné à l'association était arrêter à 21 bénéficiaires du RSA. 6 salariés ont suivi une formation qualifiante, 4 autres ont effectué une période de mise en situation en milieu professionnel.

En 2019, l'objectif de prise en charge est arrêté à 21 Equivalents temps-plein, toujours bénéficiaires du RSA, cet objectif étant stable, par rapport au conventionnement 2018.

La Collectivité de Corse, a néanmoins intégré des objectifs supplémentaires dans le conventionnement 2019 en termes d'insertion des bénéficiaires.

Ainsi, l'association s'engage sur un objectif de 12 sorties dynamiques, de 16 formations et de 8 périodes de mise en situation en milieu professionnel.

Il est proposé pour 2019 de reconduire le montant de la participation de la Collectivité de Corse à une hauteur de 600 000 € en intégrant les perspectives suivantes : tout d'abord la concertation engagée avec les acteurs de l'insertion par l'activité économique et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, afin de construire un référentiel de financement et l'identification de critères objectifs d'accompagnement financier des structures sur des bases communes à toutes.

Deuxième élément, la mobilisation d'un accompagnement resserré de la structure par les services de la Collectivité dans le cadre d'un comité de suivi régulier.

Troisièmement, l'appui d'un DLA, dispositif local d'accompagnement, relatif d'une part à l'analyse de la situation comptable et financière de la structure et la mise en place d'une comptabilité analytique et au redimensionnement du financement.

Voilà les garanties qui ont été prises.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en n'a pas.

Donc, je vais quand même dire deux mots. Merci, M. le Président, de ces explications. Nous avons finalement eu les documents que l'on avait demandés. On a pu analyser un certain nombre de documents budgétaires, comme vous l'avez expliqué une comptabilité analytique nous donnera la vision de cette association, 600 000 € c'est quand même une somme très importante, et moi je tiens à ce que l'on soit très vigilants lorsque l'on verse des sommes de cette importance.

Bien entendu, c'est pour de la réinsertion, bien entendu c'est pour permettre à un certain nombre de personnes de réinsérer, mais il faut vraiment suivre tout le processus pour voir s'il y a vraiment réinsertion et si c'est vraiment ça, je pense que tout le monde en sera d'accord.

On va passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Le Président TALAMONI reprend la présidence.

QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

Le Président TALAMONI

Rapport suivant :

* **Rapportu n° 337** : Presa in carica di e speses di transportu, d'aloghju è di ripasti di u Sgio Jean-Marie ANTONINI, realizatore di u filmu « Fucilati per l'esempiu »

* **Rapport n° 337** : Prise en charge des frais d'hébergement, de transport et de restauration de M. Jean-Marie ANTONINI, réalisateur du film « Fusillés pour l'exemple ».

Vous avez la parole.

¹¹ Délibération N° 19/386 AC

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président. Nous l'avons invité hier soir, il est reparti ce matin et il nous a fait l'honneur de venir.

Le Président TALAMONI

Merci. Commission des finances, un avis oral.

Mme Anne TOMASI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Personne ne demande la parole. Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Le rapport suivant :

*** Raportu n° 317 : Designazione di un direttore novu di u Centru di u Sportu è di a Ghjuventù Corsa**

*** Rapport n° 317 : désignation d'un nouveau directeur du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse.**

Vous avez la parole, M. le Président de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Donc, sur proposition de Petr'Antone TOMASI, le Président du CSJC, M. PASERO, est soumis à votre approbation pour devenir le nouveau directeur du CSJC. Il s'agit d'une promotion interne, l'ancienne directrice ayant intégré la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Donc, les membres du CA sortent par précaution.

¹² Délibération N° 19/387 AC

Donc, ce rapport est déposé hors commission, comme l'indique la page de garde. Je crois qu'il n'y a pas demandes de prises de parole. Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹³

Absence des membres du conseil d'administration : Mme et MM. Romain COLONNA, Julia TIBERI, Julien PAOLINI et Petr'Antone TOMASI.

Le rapport suivant concerne une modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de la chambre des territoires par délibération AC/18/030 du 16 janvier 2018 et AC/18/085 du 29 mars 2018, l'Assemblée de Corse a désigné M. Francis GIUDICCI pour siéger au sein de la chambre des territoires. Ce dernier souhaite être remplacé. Le groupe « Per l'Avvene » propose la candidature de Mme Marie-Thérèse MARIOTTI. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Je vous demande d'en prendre acte.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Donc, l'Assemblée a pris acte.¹⁴

MUZIONE /MOTIONS

Il reste donc les motions, et il y en a un certain nombre.

* **Motion n° 2019/E2/050** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI au nom du groupe « Femu a Corsica » **concernant le cerf de Corse.**

M. Hyacinthe VANNI

Elle est reportée, M. le Président.

¹³ Délibération N° 19/388 AC

¹⁴ Délibération N° 19/389 AC

Le Président TALAMONI

Motion REPORTEE.

* **Motion n° 2019/O2/081** déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse à l'initiative de Mme Catherine RIERA **concernant l'organisation et le fonctionnement de la santé en Corse et notamment l'oncologie.**

Mme RIERA a la parole.

Mme Catherine RIERA

Merci Président. Alors chers collègues, cette motion que je voudrais vous présenter et que nous avons effectivement retravaillée avec l'ensemble des groupes, est guidée par plusieurs années d'écoute des malades et par des constats partagés par l'ensemble des pouvoirs publics en charge de la santé, notamment je pense à l'ARS, mais aussi en l'espèce avec le directeur de Castelluccio, sur différents constat de problématiques et de constats de carences qui restent sans réponse en termes d'organisation, de fonctionnement ou d'investissement.

Cette motion elle est motivée également par le seul souci d'offrir à tous nos malades une prise en charge qualitative et équitable dans l'accès aux soins en général, et notamment en oncologie, parce que c'est une question sur laquelle j'ai un peu plus de compétences et un peu plus d'informations. Et, c'est une motion qui vise à vous proposer de changer un peu de mode de fonctionnement puisque celui qui est mis en place par les pouvoirs publics actuellement ne marche pas, puisque ce constat de carence on le fait tous ensemble et il est partagé.

Donc, elle propose une nouvelle approche, une nouvelle méthode qui permettra, je l'espère, en tout cas nous l'espérons tous, de trouver les meilleures solutions possibles, à court, à moyen et à long terme, pour essayer de faire en sorte que les différents secteurs de la santé en Corse, et en démarrant par l'oncologie, puissent trouver effectivement des réponses adéquates à cette recherche d'accessibilité, d'équité et d'efficacité dans la prise en charge des malades en Corse.

Donc, cette méthodologie on la retrouve dans les demandes que nous faisons au niveau de notre Assemblée. A travers une première demande

à l'Agence Régionale de la Santé, afin qu'elle se saisisse dans les meilleurs délais des différentes problématiques auxquelles sont confrontées les équipes soignantes, notamment en oncologie, alors on parle par exemple d'accès aux cliniques, on parle de dimensionnement et de stabilité des équipes soignantes, on parle de mise en place d'équipements, d'investissements et d'outils de suivi des dossiers des malades, d'y apporter des solutions concrètes à ses dysfonctionnement, et d'y assurer, bien évidemment, le suivi des actions correctives.

Nous demandons également que notre Assemblée puisse, au niveau de la commission santé, travailler sur une définition de la politique de santé en commençant par l'oncologie avec l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien du ministère, de l'ARS, les directions des hôpitaux, l'ordre des médecins, les acteurs de la recherche clinique, etc., etc., en y associant, pourquoi pas, et le cas échéant, différentes expertises locales ou de la diaspora.

Et enfin, que cette commission puisse travailler, une fois que cet état des lieux sera fait, sur l'établissement d'une vision à court, à moyen et long terme afin de définir ce qu'il est nécessaire de développer en matière de stratégie territoriale de la santé, en oncologie mais au-delà, pour tous les domaines de compétences de la santé qui pourront être abordés, les périmètres qui pourront être abordés en matière de santé. Voilà, je vous remercie Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc, cette motion avait déjà été présentée, elle a fait l'objet d'un travail en commission et elle a évolué d'une certaine façon, vers un consensus.

Alors le docteur ANTONINI quitte l'hémicycle. S'il y a quelqu'un qui veut intervenir contre ? Je ne crois pas puisqu'elle est déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Par conséquent, je vais demander l'avis de l'Exécutif.

Le Président SIMEONI

Avis favorable, je n'ai pas réussi à avoir la Conseillère exécutive, mais je pense que Bianca FAZI a travaillé, en tout cas a été en connexion

téléphonique avec la commission santé et donc dans ces conditions, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, je mets aux voix cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁵

Absents : M. Pierre GHIONGA et Mme Danielle ANTONINI.

Motion suivante.

* **Motion n° 2019/O2/082** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI, Président du groupe « Corsica Libera » : **recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC.**

Cette motion a priori devait aller en commission, c'est ce que nous avions souhaité.

Donc, c'est une erreur matérielle, nous en avons parlé, elle devait aller en commission.

Motion RENVOYEE en commission.

Motion suivant :

* **Motion n° 2019/O2/084** déposée par Mme Marie SIMEONI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant la demande de rapport d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du plan précarité.**

Vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président, je ne m'attendais pas à aller si vite.

¹⁵ Délibération N° 19/390 AC

Cette motion est axée donc sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité qui rejoint la question orale posée par notre groupe hier en début de séance.

Elle demande, dans un premier temps, de faire un état de l'avancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité. En effet, depuis le vote de ce plan en mars 2017, s'est imposés à nous des changements importants dans notre institution, nous sommes passés d'une Collectivité Territoriale à une Collectivité unie, avec des nouvelles responsabilités, notamment le social dont le travail initié par la Conseillère exécutive est important, et nous y travaillons tous avec intérêt.

Autre changement, et pas des moindres, le mouvement des Gilets Jaunes en début d'année qui a abouti à une résolution solennelle, à laquelle nous avons tous contribué et voté dans cette Assemblée en février dernier. Et je précise, entre parenthèse, qu'à ce jour, je fais une parenthèse, mais je le précise quand même, qu'à ce jour nous n'avons aucune réponse de l'Etat concernant cette résolution, c'était une parenthèse, mais ça va mieux en le disant.

Donc, au regard des éléments cités, nous pensons qu'il est nécessaire de faire un point d'étape concernant le plan de lutte contre la précarité.

L'autre demande concerne la mobilité. En effet, nous savons tous que les difficultés de mobilité freinent l'insertion et l'accès à l'emploi, nous l'avons tous pointé dans cet hémicycle et ailleurs, le manque d'infrastructures et le transport alternatif à la voiture freinent la mobilité. Et en même temps, il est bon de rappeler aussi qu'une mobilité maîtrisée constitue un enjeu majeur en termes de politique écologique.

Nous pensons donc que nous pouvons aller plus loin en termes d'actions et faire entrer la mobilité comme un des axes majeurs de la lutte contre la précarité. Il s'agirait donc d'ajouter un pilier d'actions au plan de lutte contre la précarité que nous avons voté en mars 2017, au même titre que les piliers santé, social et logement.

M. le Président, vous voulez que je vous lise l'énoncé des demandes ?

Le Président TALAMONI

Je pense que tout le monde les a sous les yeux et chacun aura compris le sens général.

Mme Marie SIMEONI

Très bien, je vous remercie alors.

Le Président TALAMONI

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre cette motion ? Non. Je demande à l'Exécutif ce qu'il en pense ?

Le Président SIMEONI

On ne peut qu'être d'accord, je fais simplement une réserve formelle, il faut inclure à l'évidence la question de la mobilité de façon spécifique, est-ce que ça prendra la forme d'un volet ? Est-ce que ça prendra la forme d'un thème, etc. ? Je pense que seule l'évaluation nous permettra de dire comment il faut l'inscrire.

Donc, c'est la seule réserve, elle est purement formelle, je ne pense pas, dès lors que vous l'avez entendue, et je pense qu'elle figure au procès-verbal, je ne pense pas que l'on ait besoin de modifier la motion.

Mme Marie SIMEONI

Elle fait partie du troisièmement, je peux la lire, si vous voulez, M. le Président, comme ça c'est clair.

Le Président TALAMONI

Non, le Conseil exécutif vient d'acquiescer et d'opiner du chef. Nous avons donc à voter sur cette motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est ADOPTÉE l'unanimité.¹⁶

¹⁶ Délibération N° 19/391 AC

Motion suivante ; en fait, il y a deux motions qui concernent le même sujet, apparemment elles n'ont pas été fusionnées.

M. Romain COLONNA

M. le Président, s'il-vous-plaît, celle concernant les Kurdes et celle concernant les Catalans, ont été fusionnées, mais elles ne sont parties que récemment, je crois, au service concerné. Donc, je pense qu'il faut les décaler, mais elles sont été fusionnées.

Le Président TALAMONI

Alors on les réserve, en attendant de recevoir, donc la version fusionnée.

Motion suivante :

* **Motion n° 2019/E2/086** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant la protection des Bouches de Bunifaziu.**

Donc, Rosa PROSPERI.

Mme Rosa PROSPERI

M. le Président. Tout d'abord, je pense qu'il serait judicieux que soit examiné l'une après l'autre la motion que nous déposons et celle que dépose Jean-Charles ORSUCCI. Puisqu'elles sont relatives à la même thématique et susceptibles, de notre point de vue, même si une rédaction commune n'a pas été effectuée, de converger vers le même but, parce qu'il nous semblent, pour en avoir discuté avec Jean-Charles ORSUCCI tout à l'heure, qu'il serait de bonne politique que l'Assemblée de Corse dépose une motion commune et qu'elle soit votée de façon unanime compte tenu du sujet.

Le Président TALAMONI

Dans ce cas, il ne faut pas les présenter, dans ce cas il faudrait que vous vous rencontriez avec Jean-Charles ORSUCCI et que vous conveniez d'ici la fin de la séance d'une rédaction commune et d'un dépôt commun, sinon ça n'a plus de sens procéduralement.

Mme Rosa PROSPERI

Moi, ce que je peux éventuellement proposer c'est que nous laissions un peu de côté les considérants, et que nous nous attachions surtout sur la forme, la demande commune puisque c'est la chose qui est quand même la plus importante.

Le Président TALAMONI

Oui, les considérants, nous ne les votons pas. Est-ce que nous sommes d'accord pour que cette motion soit présentée de façon conjointe, donc la Présidence de l'Assemblée, PNC, Corsica Libera et Andà per Dumane, alors que proposez-vous comme dispositif ?

Mme Rosa PROSPERI

Alors le dispositif, nous ce que nous proposons. C'est en fait en grande partie le dispositif qui est déjà dans la motion, c'est que soit proposé, sous une forme ou sous une autre, l'organisation d'un processus permettant à l'Etat italien et à l'Etat français, en coordination avec notamment l'Assemblée de Corse et le Conseil Corso sarde, qui permettrait d'engager véritablement des démarches auprès de l'organisation maritime internationale, seule susceptible de décider de l'interdiction du trafic dans les Bouches de Bunifaziu ou alors dans un premier temps, à défaut, l'obligation du pilotage hauturier, étant précisé que la région de Sardaigne a œuvré en ce sens...

Le Président TALAMONI

Nous sommes d'accord, nous nous sommes forcément d'accord, mais ce que vous êtes en train de d'écrire, il faut l'écrire et il faut l'écrire avec Jean-Charles ORSUCCI et avec le représentant du PNC.

Donc, il faut que nous renvoyons l'examen de cette motion à la fin de la série des motions et en attendant il faudrait que vous puissiez vous mettre d'accord avec M. ORSUCCI parce que là ce n'est pas votable.

Mme Rosa PROSPERI

Certes ! J'exposais les demandes de sorte de pouvoir savoir si des autres groupes de l'Assemblée pouvaient éventuellement se joindre à la

demande telle que j'ai essayé de la formuler. On le fait et on voit après ? Allez OK.

M. Hyacinthe VANNI

Pour notre part, on se joint à votre motion.

Le Président TALAMONI

Oui, mais pour vous joindre il faut avoir une rédaction et par ailleurs..., s'il-vous-plaît, alors Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, je voudrais juste dire, moi sur le principe je suis, bien sûr, d'accord pour que l'on ait une rédaction commune, parce que l'intérêt, et on le sait tous dans cet hémicycle, c'est d'avoir une motion comme parce que l'on recherche tous la même chose, ça fait vraiment partie des sujets consensuels.

Sauf que je vais aller plus loin, il faut quand même que l'on soit précis avant de partir pour rédiger. Rosa premièrement, moi j'invite l'Assemblée territoriale à réfléchir sur l'interdiction totale dans les Bouches de Bonifacio, pourquoi ? Parce que souvent, ça été l'idée qui a été avancée par tout un chacun depuis longtemps, or l'interdiction totale, et c'est lié avec mon deuxième point, revient à renvoyer dans le canal de Corse des bateaux qui ne seraient pas dans ces cas-là contrôlés. Je crois que ce qu'il est important aujourd'hui de mettre en œuvre, c'est un système de pilotage dans les Bouches comme dans le canal de Corse avec des rails sans distinguer les Bouches des rails.

Mais l'interdiction totale, ce n'est pas forcément la bonne solution. Ce qui est important c'est que l'on contrôle le bateau qui rentre, sa qualité, sa compétence, etc. Je crois que c'est là-dessus que je voudrais le dire maintenant pour que l'on parte avec ce mandant-là pour rédiger l'objectif que l'on se fixe les uns, les autres. C'est tout ce que je voulais dire, ça va en complément mais je voulais que l'on soit précis.

Le Président TALAMONI

A mon avis, vous êtes très près d'une rédaction commune, il faudrait y procéder et ensuite François SARGENTINI, comme cela était prévu, fera une communication au moment où cette motion sera examinée. Donc, si vous voulez peut-être vous retirer pour rédiger avec les autres groupes, Hyacinthe VANNI a dit qu'il souhaitait se joindre....

(Brouhaha).

Très bien, donc on passe à la motion suivante.

La motion suivante, le soutien aux prisonniers politiques catalans, nous attendons une rédaction commune qui est au tirage.

Nous sommes en arrivons donc la motion suivante :

* **Motion n° 2019/O2/088** déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant le tarif résident au PNRC.**

Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI.

A ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cette motion part d'une réflexion commune avec le docteur André ROCCHI, maire de la commune de Prunelli di Fium'Orbu, nous nous sommes rendus compte que le patrimoine naturel que représente la montagne corse est souvent méconnu des Corses et des gens qui vivent sur le territoire, en particulier des enfants, mais pas uniquement.

C'est également un vecteur important de développement économique pour notamment les agriculteurs puisque c'est un petit peu le thème de la session actuelle.

Par conséquent, nous souhaiterions que le parc réfléchisse à la faisabilité d'un tarif résident pour les prestations qu'il propose, notamment l'hébergement en montagne et la restauration dans les refuges.

Je signale qu'une motion identique ou similaire a été votée par la commune de Prunelli di Fium'Orbu hier soir. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Donc, cette motion qui vient d'être présentée, est-ce qu'elle appelle une intervention contre ? Vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Merci M. le Président. Non pas du tout une intervention contre, bien au contraire, mais si vous m'y autorisez un amendement oral, je pense que l'idée est excellente de favoriser le développement de ces activités avec un tarif résident pour les Corses, mais la Collectivité de Corse est propriétaire des gîtes de Ghignu et on pourrait étendre ce principe aux gîtes de Ghignu qui sont fréquentés, notamment hors saison, par des résidents de notre île qui parcourent le sentier des Agriates.

Le Président TALAMONI

D'accord, donc je soumetts à la rédactrice de la motion l'amendement proposé par François ORLANDI, qu'en pensez-vous ?

Mme Anne TOMASI

Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Pierre GHIONGA

Président, une question : comment....

Le Président TALAMONI

Regardez, là je vois beaucoup de mains se lever, ce n'est pas possible parce que la commission permanente n'a pas décidé sur cette motion-là de provoquer un débat. Il y a une motion pour laquelle la commission permanente a décidé de provoquer un débat, c'est la motion concernant les élus Catalans.

Donc, je veux bien encore prendre une intervention mais pas deux et comme celui qui a levé le doigt le premier, c'est le docteur GHIONGA, il a la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je voulais savoir, comment peut-on imposer à des privés de faire une double tarification, parce que je rappelle que les nuitées, ça dépend du parc, d'accord, on peut avoir un tarif résident, mais la restauration, c'est de la délégation de service public, c'est un privé. Comment peut-on imposer à un privé un double tarif ? Je ne sais pas.

Le Président TALAMONI

Très bien. Alors, nous allons demander l'avis du Conseil exécutif. M. le représentant du Conseil exécutif, vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, moi je suis bien en peine, non pas parce que la motion telle que présentée peut nous satisfaire, c'est un peu ce qu'a dit François tout à l'heure, mais c'est le parc régional qui est interpellé.

Donc est-ce l'on peut, par avance, préjuger de la réponse que peut apporter le parc ? Je ne sais pas.

Le Président TALAMONI

Ecoutez, c'est une motion l'Assemblée peut très bien avoir une position sur la question, ce serait une forme de vœu. Ensuite, si le parc dans sa sagesse décide de passer outre la proposition de l'Assemblée, il n'y pas de difficulté. Mais l'Assemblée peut très bien avoir un avis sur la question.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien. Donc, nous mettons aux voix l'amendement proposé par François ORLANDI d'abord, qui bénéficie du soutien de l'élue qui porte la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix la motion, ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.¹⁷

Motion suivante :

* **Motion n° 2019/O2/089** déposée par M. Joseph PUCCI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant l'évolution de l'organisation de la statistique publique en Corse.**

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Joseph PUCCI

Merci, M. le Président.

Pour résumer cette motion assez technique, la production de données statistiques publique est une compétence exclusive de l'Etat qui exerce de façon centralisée en s'appuyant sur l'INSEE et les services statistiques ministériels.

En Corse ces services sont déconcentrés à travers l'INSEE corse et les directions régionales sur le même modèle que toutes les autres régions métropolitaines.

Sans remettre en cause le travail de l'INSEE corse qui fonctionne selon le modèle spécifique à notre territoire, il est incomparable avec les autres régions métropolitaines.

Ces données sont souvent faussées du fait de la méthodologie d'enquêtes qui ne sont pas adaptées. Par conséquent, nous gagnerions à ce que la couverture statistique de notre région pour le moins soit inspirée de ce qui se fait dans les départements des territoires d'outre-mer.

Par ailleurs, la plupart des données transmises par l'INSEE, notamment Eurostat équivalent européen ne sont de fait pas toujours tout à

¹⁷ Délibération N° 19/392 AC

fait correctes ce qui peut poser préjudice à notre région vis-à-vis des politiques européennes et dans la définition stratégique de mise en œuvre de la politique régionale.

Le préjudice peut se chiffrer à des millions d'euros pour certaines enveloppes.

Donc, il est proposé que l'Assemblée de Corse demande à l'Etat qu'il prenne des mesures d'urgence pour adapter le cadre métropolitain de la production de la statistique à la réalité de la Corse en faisant basculer le fonctionnement de l'INSEE Corse sur le même modèle que celui des INSEE des départements et territoires d'outre-mer.

Demande également au Conseil exécutif de Corse d'engager des discussions avec l'Etat afin d'adapter la réglementation et l'organisation de la statistique publique en Corse avec pour objectif la fusion de l'ensemble des services et observatoires dépendant de la Collectivité, de l'Etat et de l'INSEE Corse au sein d'un établissement unique soumis aux règles de la statistique publique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut s'inscrire contre ? Non. Avis de l'Exécutif sur cette motion ? Favorable.

Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants. Non-participation du groupe « Per l'avvene ».¹⁸

* **Motion n° 2019/O2/090** : déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe Partitu di a Nazione Corsa **concernant la condamnation des violences policières.**

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président.

¹⁸ Délibération N° 19/393 AC

Cette motion fait suite à des événements qui ont fait la une de l'actualité ces dernières semaines, voire ces derniers mois, mais tout particulièrement ces derniers jours. Je pense que tout le monde a été choqué de voir les forces de l'ordre s'attaquer aux pompiers.

Je vais vous faire grâce des articles. Je vais passer directement aux considérants.

Considérant que les récentes manifestations sociales, qui ont agité le territoire français, notamment celle des pompiers en date du 15 octobre 2019 à Paris, ont donné lieu à des violences policières,

Considérant les revendications légitimes portées par les pompiers et d'autres corps de métiers depuis de nombreux mois, comme, par exemple, la nécessité d'embaucher davantage de personnel afin de pouvoir faire face décemment à leurs missions au service des citoyens,

Considérant que ces citoyens manifestent car ils connaissent des difficultés majeures dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général,

Considérant le caractère inadmissible et intolérable de ces violences policières dans un état prétendu démocratique et des droits de l'homme,

L'Assemblée de Corse,

Condamne les agissements et violences émanant de la part de la police française.

Demande à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par les pompiers et les différents corps de métiers manifestant depuis de nombreux mois.

Demande à l'Etat français de mettre fin à ce climat de violence policière.

Le Président TALAMONI

Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut intervenir contre cette motion ? Vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour, simplement, on va se rallier très volontiers non pas au texte mais à l'esprit du texte parce que les images que nous avons vues nous ont profondément choqués. Je crois qu'il est avant tout utile de délivrer un message de solidarité à l'égard des soldats du feu, même si la rédaction de Pierre POLI est très éloignée de la façon dont nous aurions rédigé ce texte. Mais nous en resterons, à cette heure, à l'esprit et pas à la lettre.

Le Président TALAMONI

Quel est l'avis de l'Exécutif sur cette motion ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.¹⁹

Motion suivante, n° 092. Qui présente cette motion ? Mme SANTUCCI, vous avez la parole.

* **Motion n° 2019/O2/092** déposée par le groupe « Femu a Corsica » **concernant le statut des sapeurs-pompiers volontaires**

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Dans la continuité de la motion précédente, cette motion fait suite à de nombreux articles relatifs aux inquiétudes de la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Ce sujet a fait l'objet de questions écrites et orales au Palais Bourbon, au Sénat et d'un avis politique de la commission des affaires européennes au 15 novembre 2018.

De quoi s'agit-il ?

¹⁹ Délibération N° 19/394 AC

La directive européenne sur le temps de travail de 2003 dite DETT, selon laquelle l'astreinte des sapeurs-pompiers volontaires serait considérée comme du temps de travail. Or, aujourd'hui, le volontariat repose sur le libre engagement des citoyens. Suite à cette directive, l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et leur activité professionnelle deviendraient absolument impossible car les sapeurs-pompiers volontaires doivent garder une période de repos de 11 heures entre leur temps professionnel et les gardes.

Donc, l'application de ce texte, vous l'avez compris, signifierait la fin du modèle des sapeurs-pompiers volontaires.

Ce système de secours à la personne repose en grande partie en France et ailleurs aussi en Europe sur cet engagement de ce qu'on appelle les SPV et représentent 80 % des sapeurs-pompiers.

L'inquiétude est partagée par d'autres pays européens qui fonctionnent sur le même modèle. Dans ce contexte, l'application de la directive remettrait en cause toute l'organisation des services de secours, le secours à la personne.

Dans les secours en général, je vous rappelle si vous ne le savez pas que dans l'ensemble des secours, 80 % sont des secours à la personne. On voit bien que la présence des sapeurs-pompiers volontaires est vraiment indispensable au dispositif. Ce modèle a démontré son efficacité. Il est primordial de le préserver et même je pense, de le conforter.

Donc les objectifs de cette motion sont les suivants :

Alerter le Gouvernement sur les conséquences de l'application de la Directive européenne du Temps de Travail.

Dire que nous souhaitons que le modèle dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires actuellement soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.

Nous demandons au gouvernement de prendre une initiative au niveau européen visant à adapter cette DETT aux réalités de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires qui sont 80 % de la force de sécurité et d'aide à la personne.

Enfin, pour terminer, nous mandatons le Président du Conseil exécutif pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes.

Voilà en quelques mots.

Le Président TALAMONI

Très bien. Qui souhaite intervenir contre cette motion ? Quel est l'avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.²⁰

Motion n° 095.

* **Motion n° 2019/O2/095** : déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la couverture mobile : dérogation au « New Deal Mobile »**

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Il s'agit de la couverture mobile et plus particulièrement de la dérogation au « New Deal Mobile » qui est un accord conclu entre l'Etat, les principaux opérateurs de téléphonie qui a été conclu en janvier 2018.

Donc, son objectif était d'élargir la couverture numérique aux zones qui en sont dépourvues. Jusque-là, on était tous d'accord, sauf que dans cet accord, sont exclues les routes, les autoroutes, c'est inscrit dans le « New Deal Mobile », qui n'ont pas plus de 5000 voitures par jour.

Vous comprenez bien que nous sommes exclus du « New Deal Mobile ».

Il s'agit pour l'Assemblée de déplorer ces critères qui n'incluraient pas nos routes territoriales et de demander à l'Autorité de régulation des

²⁰ Délibération N° 19/395 AC

communications électroniques et des postes chargée de la mise en œuvre du « New Deal Mobile » par l'Etat, d'accorder à la Corse une dérogation permettant de classer l'ensemble de ses routes territoriales en axe routier principal.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Est-ce que quelqu'un veut intervenir contre cette motion ? Quel est l'avis de l'Exécutif ? Favorable.

Je mets aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité.²¹

Nous en revenons à la motion de soutien aux prisonniers politiques catalans qui vous a été distribuée avec un courrier que j'ai reçu de mon homologue catalan appelant à un soutien de notre part. Ce courrier a dû vous être distribué. Cette motion est désormais portée, outre la présidence de l'Assemblée de Corse par les groupes « PNC », « Femu a Corsica » et « Corsica libera ». Qui souhaite la présenter ? Mme TOMASI. Vous avez la parole.

Motion n° 2019/O2/087 déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien aux prisonniers politiques** (*débat organisé*)

ET

Motion n° 2019/O2/094 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica **concernant la solidarité avec les dirigeants catalans récemment condamnés** (*débat organisé*)

FUSIONNENT POUR DEVENIR

* **Motion n° 2019/O2/096** (nouvelle rédaction) déposée par le Président de l'Assemblée de Corse, les groupes « PNC », « Femu a Corsica » et « Corsica Libera »

²¹ Délibération N° 19/396 AC

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi, ò Sgiò Presidente.

Cette motion fait suite à l'actualité récente en Catalogne. C'est une actualité qui, tel un feuilleton, nous a tenus en haleine plusieurs mois maintenant. Le dénouement du procès a eu lieu, il y a quelques semaines et comme nous le redoutions et comme le redoutaient beaucoup de Catalans, les représentants du peuple catalan ont été condamnés à de très lourdes peines, de 9 à 13 ans de prison, pour avoir souhaité manifester par un vote leur opinion.

Nous sommes comme tous les élus de cette Assemblée, très attachés au processus démocratique et le vote en est le premier pouvoir. Nous ne pouvons accepter, tolérer que des représentants élus et des militants associatifs soient condamnés à de si lourdes peines pour avoir souhaité entendre la voix des Catalans.

Par ailleurs, depuis la sentence, de nombreuses manifestations ont lieu un peu partout dans le monde, mais particulièrement sur le territoire espagnol et encore plus particulièrement en Catalogne. Ces manifestations sont confrontées à une répression policière énorme telle que celle que nous avons d'ailleurs vue lors du référendum du 1^{er} octobre.

C'est pourquoi nous avons souhaité présenter une motion de soutien à ces prisonniers, mais plus qu'une motion de soutien, une motion demandant leur libération, c'est une motion qui demande à toute la communauté européenne, l'Union européenne et tous les états-membres de faire preuve de diplomatie pour convaincre le gouvernement espagnol d'ouvrir le dialogue avec les Catalans.

Je vous lis le dispositif.

L'Assemblée de Corse réaffirme son attachement au droit à l'autodétermination ainsi qu'au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Apporte son soutien fraternel aux condamnés, à leurs familles et à leurs proches, ainsi qu'à tout le peuple catalan.

Réitère son soutien à tout citoyen catalan dont les opinions ou convictions politiques quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées.

Condamne les violences policières arbitraires répétées à l'encontre des citoyens européens pacifistes en Catalogne.

Dénonce l'absurdité des peines prononcées à l'encontre des dirigeants catalans élus et des responsables associatifs.

Demande la libération immédiate des prisonniers politiques catalans et l'arrêt des poursuites à l'égard des responsables exilés.

Demande à l'Etat espagnol d'ouvrir un dialogue concerté et constructif afin de trouver une solution politique à un véritable problème politique.

Appelle solennellement l'Union européenne, ses Etats membres, et notamment l'Etat français, à mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques à leur disposition pour aboutir à cette solution.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Romain COLONNA a demandé la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. le Président.

J'ai moi-même, au nom du groupe « Femu a Corsica » demandé à ce que nous puissions débattre sur cette motion en commission permanente, non pas pour pouvoir intervenir encore une fois, mais je voudrais rappeler à cette Assemblée que nous avons voté en 2 ans déjà trois motions à l'égard des Catalans, à l'égard des prisonniers politiques catalans. Je ne voudrais pas que nous arrivions dans cet hémicycle et fort de notre majorité, que nous disposions encore d'un vote majoritaire et que nous fassions passer cette motion à laquelle nous tenons tous et que nous nous retrouvions dans 6 mois ou dans 1 an avec une motion parce que j'ai l'impression que ces trois premières motions qui ont été votées par cette Assemblée l'ont été à l'égard d'hommes et de femmes, presque désincarnées, où l'on évoque comme ça des hommes et des femmes. Je me suis permis de vous imprimer, et je m'adresserai peut-être plus particulièrement à l'opposition, les visages de ces hommes et de ces femmes qui sont en prison à l'heure actuelle. Regardez bien

leur visage, parce que nous, nous sommes là, je vous montrerai le visage de l'ancienne ministre du travail et de l'ancienne présidente du Parlement catalan.

Je m'adresserai plus particulièrement à l'opposition parce que nous, nous allons voter cette motion et vous le savez. Mais lorsque ce soir vous allez rentrer chez vous, vous aurez eu la possibilité dans cet hémicycle de vous dire qu'en Europe, vous n'acceptez pas que l'on puisse condamner entre 9 ans et 13 ans des personnes qui ont simplement voulu voter.

Peut-être, puisqu'il y a un débat sur cette question-là, vous allez nous rétorquer comme l'a fait récemment le Président MACRON, qu'il s'agit d'affaire interne à l'Espagne et que l'Europe, la Corse plus singulièrement, n'a pas à intervenir dans les affaires internes de l'Espagne.

Comment expliquez-vous, après des années de construction européenne, que les états souverains comme la France, aient est délégué à l'Europe la plupart de leur souveraineté : le budget, l'agriculture, la concurrence, les frontières, la monnaie. Tout cela, nous pourrions le déléguer à l'Europe et dire « oui, c'est à l'Europe de le gérer à notre place, mais par contre, la question de la démocratie ou des violences arbitraires, ou de la police, là nous devrions dire « non, mais ça, c'est l'affaire de l'Espagne ou l'affaire de la France ». Donc, la monnaie, c'est l'Europe, mais la démocratie ou l'usage arbitraire de violence ou la condamnation à 13 ans de prison, c'est l'affaire des états-membres.

Je vais vous dire, au risque d'en choquer certains, en 1930 lorsque se sont poursuivies les exactions à l'égard des Juifs, je ne sais pas personnellement où j'aurais été. Pendant la seconde guerre mondiale, je ne sais pas si j'aurais été résistant, pendant la guerre d'Algérie, je ne sais pas de quel côté j'aurais été. Je ne fais pas de politique fiction, je ne fais pas de rétrospective historique. En tout cas en 2019, je sais exactement où nous sommes, où « Femu a Corsica » est. Nous j'espère du plus profond de mon cœur que ça soit en 1930 pendant la guerre d'Algérie, pendant l'Apartheid, ou que sais-je encore, toutes ces violences historiques, j'espère du plus profond de mon cœur, que j'aurais été du côté des opprimés, des bafoués, des minoritaires et des dominés. Mais ça, je ne peux pas le dire, ce n'est qu'un souhait.

En tout cas, on peut affirmer politiquement ici, dans cet hémicycle, que nous sommes du côté des Catalans non pas, et nous vous l'avons déjà dit à de très nombreuses reprises, non pas pour vous prononcer aujourd'hui pour

ou contre l'indépendance, ça n'a jamais été l'objet. Il y a des indépendantistes dans cet hémicycle, d'autres qui ne le sont pas, ça n'a jamais été l'objet. On vous demande aujourd'hui de vous prononcer en faveur d'une Europe qui n'accepte pas, puisque vous êtes des citoyens européens et que ce sont vos pairs que l'on a mis en prison, aujourd'hui, simplement, faut-il le rappeler encore une dernière fois parce qu'on l'oublie un peu trop souvent, parce qu'ils ont voulu voter. Ceux qui les ont mis en prison, c'est un tribunal suprême en Espagne, dont l'appel n'est pas permis, c'est-à-dire que ce sont des gens qui n'ont pas le droit de faire appel. Beaucoup d'instances internationales ont condamné ce procès comme une véritable parodie et nous, nous devrions, au prétexte que c'est les affaires de l'Espagne, demeurer pour des gens que nous connaissions bien, on faisait référence hier ou tout à l'heure à François ALFONSI, je vous signale que François ALFONSI, euro député de la Corse, pas des nationalistes, euro député de la Corse, siège dans un groupe dans lequel il y a des prisonniers politiques qui, eux, ne peuvent pas siéger aux côtés de François ALFONSI.

Je m'adresserai, pour terminer, encore une fois, en particulier à l'opposition. Je regarde toute l'opposition, mais mon regard se tourne géographiquement plus facilement vers le groupe « Andà per dumane », groupe qui représente ici la présidence de la République. Vous évoquez très souvent dans vos discours deux personnages illustres, à la fois Michel ROCARD très souvent, M. ORSUCCI, et Edmond SIMEONI.

Je vous rappellerai simplement, mais vous n'êtes pas sans le savoir, mais je dirai à toute cette Assemblée, que Michel ROCARD a été l'illustre personnage politique français qui est venu dans cet hémicycle, qui a initié le processus dit de Matignon et les accords de Nouméa. Les accords de Nouméa qui faisaient suite à un long conflit politique se sont soldés 20 ans après par l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Que dis-je un référendum, trois référendums d'autodétermination pour les Canaques pour la Nouvelle-Calédonie.

Alors, on ne peut pas convoquer dans cet hémicycle, et certainement à juste titre et de manière tout à fait sincère, le poids d'un père politique à travers Michel ROCARD et lorsqu'il le fait pour la Nouvelle-Calédonie, quand d'autres le font pour l'Ecosse, nous, ici, dire que nous acceptons que des gens soient emprisonnés pour la même chose. Edmond SIMEONI, sans mettre mal à l'aise le Président de l'Exécutif à cet égard, je voudrais juste terminer en vous rappelant les derniers mots publics d'Edmond

SIMEONI dont tous ici se sont revendiqués, peu ou prou, avec plus ou moins de conviction et d'intensité, de son héritage. Je vais vous lire les derniers mots d'Edmond SIMEONI qui ont été prononcés à Ajaccio, fin novembre 2018. Pourquoi, au-delà de la force de ces mots, je voulais les convoquer, parce qu'il les a prononcés dans un cadre bien précis lorsqu'on lui remettait pour tout son engagement politique, le prix Coppieters. La personne qui lui a remis ce prix-là, était la même personne qui vient de nous adresser une lettre, qu'il a adressée au Président de l'Assemblée de Corse, le Président de la Catalogne qui présidait la Catalogne puisque son prédécesseur était en prison.

Edmond SIMEONI disait, « n'oubliez jamais que la liberté seule guide nos pas inscrits dans le droit, que la fraternité et la solidarité cimentent notre amitié avec tous les peuples dans les épreuves, que la lutte exclusivement démocratique est nécessaire et capitale, que la non-violence est notre arme absolue, que l'Europe reste un grand dessein à bâtir, que l'espoir nous éclaire ». Edmond SIMEONI, Aiacciu, le 24 novembre 2018.

Je voudrais ici, au nom de « Femu a Corsica » mais j'espère au nom de l'Assemblée, formuler l'espoir que nous puissions tous ensemble continuer pour les Catalans, pour la Corse et pour l'Europe à bâtir une belle Europe, une Europe démocratique. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. D'autres interventions sur cette motion ? Vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

Non pas que j'ai vocation à forcément réagir à chacun des rapports présentés, mais j'ai été interpellé et je me dois d'y répondre.

Je précise quand même, je dois exprimer au nom d'un groupe et au-delà d'un groupe d'ailleurs, au nom de citoyens de Corse qui nous ont mandatés pour incarner à la fois une entité territoriale et à la fois aussi, nous le savons, nous le savions, nous sommes les représentants d'un parti national avec ses avantages et ses inconvénients. Mais on va essayer de rester fidèles à ceux qui nous ont mandatés pour être dans cet hémicycle.

Effectivement, et d'ailleurs vous le savez aussi puisque Romain COLONNA m'a interpellé aujourd'hui sur mes positions personnelles. Oui, on le sait, je ne m'en cache pas, je l'assume toujours, je suis issu du parti socialiste, je me sens Rocardien avant tout, autonomiste depuis toujours, mais tout le monde n'a pas ce profile-là, tout le monde n'a pas ce vécu-là dans le groupe que j'ai l'honneur de présider aujourd'hui, y compris dans le parti auquel j'appartiens, en Corse comme sur l'ensemble du territoire national. Je vais quand même répondre à deux ou trois remarques.

La première, vous avez fait référence à Emmanuel MACRON qui a expliqué qu'il était difficile, et je le comprends, pour le président de la République d'un état-membre de l'Union européenne de venir faire la leçon, de venir expliquer à ses partenaires ce qu'ils avaient à faire ou à ne pas faire. Il a même été jusqu'à expliquer qu'aujourd'hui, il était compliqué parce que, maintenant c'est les Catalans, demain, c'est l'Ecosse, après-demain, imaginons un Lander allemand qui souhaite aussi recouvrer sa liberté et si tout un chacun va vers cela, c'est vrai, il y a des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe auquel beaucoup de gens sont attachés. Mais il y a aussi le principe qui est souvent mis en avant, celui qui consiste à reconnaître l'intégrité d'un état nation. Ce principe-là, il s'oppose aux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Je n'ai toujours pas de conviction quant au fait de savoir si les Catalans veulent recouvrer cette liberté dans le cadre unique de la défense de leur identité ou si nous n'assistons pas aujourd'hui en Europe comme on y assiste un peu partout, je pense notamment parce que demain on pourrait peut-être mettre en prison les membres de la ligue du nord. Je vous avoue que je me vois mal ici appeler à la solidarité avec les membres de la ligue du nord, je vous le dis tranquillement, qui eux aussi, aspirent à une indépendance vis-à-vis des territoires du sud de l'Italie pour des raisons basement égoïstes puisque l'homme de gauche que je suis, il aspire, je l'ai dit tout à l'heure dans cet hémicycle, à la solidarité nationale, à l'entraide entre les peuples.

Est-ce qu'aujourd'hui, ce qui se passe en Europe me convainc que nous allons vers une Europe de la paix ? Je vais vous dire, hier soir, j'ai regardé aussi comme vous le film auquel j'ai assisté. Mais la pire des barbaries, oui il y avait de l'injustice, oui on a mal traité sûrement nos ancêtres, mais la vraie barbarie, c'est la raison même de cette première guerre mondiale, de cette Europe qui s'est fait la guerre, de cette Europe qui mettait

en avant surement des égoïsmes. C'est surtout ça aussi qu'il faut mettre aujourd'hui sur la table.

Michel ROCARD, vous l'évoquez. Je l'ai dit une fois à Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée, je dois à Jean-Guy et à son initiative d'avoir rencontré celui qui est mon mentor en politique. Vous savez, là où est assis aujourd'hui le secrétaire général de l'Assemblée de Corse, j'étais assis à cette place-là, juste à côté de Michel ROCARD et lors de nos échanges, à un moment donné, il m'a regardé et m'a dit « je crois qu'on veut faire de moi un infiltré » avec un sourire parce que l'homme que j'ai vu, est resté jusqu'au bout un homme brillant. Qu'est-ce qu'il me disait ? Oui, Michel ROCARD aimait notre territoire et il a voulu y être enterré. Mais n'oubliez jamais que Michel ROCARD était aussi le Premier ministre de la France et qu'il était attaché à ce pays, à son unité, à l'ambition de réussir tous ensemble. Je ne crois pas, je peux me tromper, mais je ne pense pas que Michel ROCARD eut été un indépendantiste corse.

Est-ce que le membre de la ligue des droits de l'homme que je suis se satisfait, comme Emmanuel MACRON d'ailleurs l'a dit, parce que c'est bien de prendre un extrait de son intervention, mais puisqu'on s'interpelle les uns et les autres dans cet hémicycle, je crois qu'on doit faire en sorte aussi de faire preuve d'honnêteté intellectuelle. Qu'a dit Emmanuel MACRON en plus de ce qu'a dit Romain COLONNA ? Il a dit « je regrette cette situation que nous vivons aujourd'hui en Espagne et j'ai essayé, et j'essaye et je discute avec l'ensemble des protagonistes pour qu'on sorte par le haut de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui ».

Bien sûr que nous pensons dans ce groupe que les condamnations qui ont touché les personnes que nous avons vu tout à l'heure, bien sûr que nous pensons qu'elles sont disproportionnées, que ces démocrates ont plus leur place dehors qu'en prison, c'est évident. S'il ne fallait voter que cela, on pourrait le voter. Mais il y a des attendus, il y a des visées politiques que vous avez réaffirmées. Je ne vous le reproche pas. Vous êtes, pour certains, des indépendantistes corses, voire pour une très grande majorité de votre majorité. J'ai du mal à identifier ceux qui ne sont qu'autonomistes. Mais bon, c'est un autre débat. Mais vous êtes dans le droit fil de solidarité avec ce qui se passe aujourd'hui en Espagne. Vous ne pouvez pas me demander et demander à ceux de notre groupe de cautionner cette voie politique. Nous n'y adhérons pas.

Aujourd'hui, est-ce que l'on doit se satisfaire de gens qui ne respectent pas la règle politique qui existe dans leur pays ? Je ne peux pas vous dire que je cautionne non plus. Est-ce qu'ils doivent aller 13 ans en prison ? Non, cela me paraît inacceptable. Est-ce que l'Europe aujourd'hui doit utiliser de tous les moyens démocratiques et diplomatiques pour faire en sorte qu'ils sortent ? Oui, bien évidemment.

Après, on bascule immédiatement dans la question politique de l'avenir de la Catalogne au sein d'un pays qui s'appelle l'Espagne et au sein de la construction européenne que nous voulons les uns et les autres.

Mais je suis sûr aussi, Romain, qui si on se questionne, est-ce qu'on partage tous la même vision européenne, libérale, sociale, etc. ? Non, on le sait très bien. Bien sûr qu'on peut regretter.

Moi, je suis plutôt un fédéraliste européen, je l'assume en tant que tel. Je regrette que l'Europe ne fasse pas beaucoup plus de choses. Elle a du mal à reconnaître nos parcours pastoraux. Alors, j'ai envie de vous dire, il y a encore du chemin à accomplir les uns et les autres.

Aujourd'hui, me demander de voter la motion que vous proposez, que la majorité propose, je ne peux pas le faire parce que premièrement, je pense que de façon générale, ce n'est pas notre de compétence aussi. Je me permets de le dire parce que tous les jours, à chaque session, il y a dans le monde des injustices, des choses qui sont faites et on pourrait tous réagir et je pourrais arriver ici avec l'ensemble des problématiques que soulève la ligue des droits de l'homme au niveau national. Je ne sais pas si nous avons vocation à le faire.

Est-ce qu'aujourd'hui, je le répète, on peut estimer qu'il faut sortir par le haut de cette crise ? Je crois que là-dessus, vous savez très bien que vous avez notre soutien ? Est-ce qu'on peut signer en l'état la proposition qui est la vôtre, je le dis clairement, non.

Là aussi, notre vote est révélateur de notre état d'esprit, on ne va pas voter contre votre motion, on ne va pas participer au vote, c'est tout, parce qu'il y a dans votre motion des choses que nous pourrions soutenir, mais l'attitude qui va être la nôtre, est l'attitude de gens qui sont respectueux de ceux qui les ont mandatés dans pour être dans cet hémicycle, respectueux d'un parti auquel ils appartiennent, avec ses avantages et ses inconvénients. Nous vivons cela régulièrement. Et puis, nous allons le faire, je le répète, dans le

respect de nos convictions au sein de ce groupe d'un débat que nous avons eu au sein de ce groupe.

C'est vrai, on a vu ces visages, il y en a des tas d'autres auxquels nous pensons chaque jour et à chaque moment. Des injustices sur cette terre, il y en a énormément et nous continuerons à les combattre et à chercher à les combattre aujourd'hui et demain.

Sincèrement, aujourd'hui, nous ne participons pas en notre âme et conscience, parce que nous pensons que derrière cette motion, il y a un engagement politique qui ne correspond pas à celui de « La République en marche ».

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Simplement quelques mots puisque vous avez évoqué une manifestation que j'ai organisée avec le groupe « Corsica libera », il y a quelques années dans cet hémicycle et vous avez évoqué la figure de Michel ROCARD.

Michel ROCARD, ce qu'il pensait de l'indépendance éventuelle de la Catalogne, je n'en sais rien. En ce qui me concerne, je ne fais pas parler les morts. Il était premier ministre de la France, oui, il l'a été jusqu'au bout, ce qui ne l'a pas empêché de se réjouir de la victoire de notre courant politique en Corse contre celui auquel vous apparteniez. Mais ça, lorsque je le dis, je le dis parce que je le sais, pas parce que je l'imagine. Je le sais parce qu'il me l'a écrit.

Donc, je crois qu'aujourd'hui, ce n'est pas Michel ROCARD qui va nous permettre de dire si ce qui se passe en Catalogne est bien ou s'il faut s'insurger contre la situation faite à nos amis catalans. Michel ROCARD, s'il était avec nous, il aurait un point de vue. Peut-être qu'il vous donnerait raison, peut-être pas. Je pense que vous l'avez un petit peu tiré dans votre sens et je pense que vous l'avez tiré exagérément dans votre sens. Pour ma part, je m'en tiens à ce qu'il m'a dit et je m'en tiens à ce qu'il m'a écrit. Ça ne me permet pas de dire ce qu'il pensait de la Catalogne. En revanche, ça me permet de dire ce qu'il pensait de la Corse. Si par hasard, vous deviez contester mes propos, mais je sais que vous ne le ferez pas, nous nous connaissons depuis suffisamment de temps, je pourrais vous montrer et je le ferai sans doute à

l'occasion, les preuves de ce que je suis en train de dire. Donc, je ferme la parenthèse parce que je crois que Michel ROCARD, ça n'est pas le sujet. Il ne nous est d'aucun secours s'agissant de la décision que nous avons à prendre tous ici.

En revanche, c'est vrai que nous avons tous un point de vue et tous les points de vue sont respectables.

En ce qui me concerne, je crois quand même que d'accepter qu'au cœur de l'Europe on distribue aussi généreusement des années de prison à des élus qui ont le seul tort d'avoir voulu faire voter leurs compatriotes. Dans l'Europe des droits de l'homme ou en tout cas l'Europe autoproclamée des droits de l'homme, qu'il s'agisse du reste, de l'Union européenne ou qu'il s'agisse du Conseil de l'Europe parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a deux Europe institutionnellement : l'Europe des 28, bientôt 27 et puis l'Europe des 47. L'Europe des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe puisque c'était comme cela qu'on la considérait, elle n'est pas beaucoup plus prolixes s'agissant de ce qui se passe. Donc, il y a l'Union européenne et puis, il y a les autres institutions européennes, nationales.

Je crois que si un petit peuple comme le nôtre, à travers ses institutions, ah ! Il ne pèsera pas grand-chose dans le débat, c'est vrai ! La délibération de l'Assemblée de Corse ne va certainement pas changer le sort des Catalans, même si les plus hauts responsables catalans nous écrivent et nous interpellent. Mais nous savons bien que ce n'est pas notre délibération qui va changer leur sort.

En revanche, je crois que nous nous devons à nous-mêmes d'exprimer une position et de dire qu'en tant que Corses et qu'en tant qu'Européens, eh bien nous ne pouvons accepter ce qui est fait aujourd'hui parce que de ne pas le dire, c'est véritablement prendre une responsabilité pour l'avenir de l'Europe, peut-être l'avenir de la Corse. On peut se retrouver nous-mêmes dans une situation comparable, qui sait, dans quelques années ? Et puis, il y a d'autres peuples : les écossais qui envisagent un référendum. Ils ont eu un accord avec Londres, peut-être que la prochaine fois, ils n'attendront pas d'avoir un accord avec Londres pour organiser un référendum.

Est-ce que l'on va accepter, nous, en tant que Corses, Européens, démocrates, est-ce qu'on va accepter que l'on mette en prison des gens simplement pour avoir voté ou pour avoir voulu voir leurs compatriotes voter ? C'est ça la vraie question.

La vraie question n'est pas de savoir si nous sommes pour l'indépendance de la Catalogne, ce n'est pas à nous de dire si la Catalogne doit être indépendante, c'est aux Catalans. Ce que nous pouvons dire comme Européens, c'est que nous ne sommes pas d'accord pour que l'on mette d'autres Européens ou d'autres êtres humains en prison parce qu'ils ont voulu voter.

Voilà quelle est la position que nous vous proposons d'adopter. Je peux comprendre votre point de vue, mais je ne pense pas sincèrement qu'aujourd'hui, nous soyons en situation d'accepter sans faire courir à l'Europe des risques extrêmement graves, ce qui est en train d'être fait dans un état qui fait partie et de l'union européenne, et du conseil de l'Europe. Ça, c'est une responsabilité que nous prendrions si nous ne votions pas cette motion. Vous avez parfaitement le droit de ne pas partager mes propos, mais j'ai le droit d'insister sur ce point.

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

Président, je vais voter bien entendu cette motion parce que je suis profondément démocrate et que je crois qu'être condamné pour des idées qui de surcroît sont validées par le suffrage universel est profondément illégal. Mais je vais faire une remarque sur le ton accusateur de notre ami Romain que j'ai mal vécu, parce que pour moi, la vertu n'est pas partisane.

C'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui ? Jean-Martin MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Je voudrais revenir à des fondamentaux. Vous savez, lorsqu'on sort d'ici, on croise parfois le regard des gens qui ont soutenu la démarche que nous avons l'honneur de représenter ici, parfois des gens simples qui vont très directement au but lorsqu'ils jugent nos travaux.

C'est vrai qu'on n'est pas dans des mandats impératifs, on est dans des mandats représentatifs qui nous donnent le loisir de sortir du strict champ de compétences que nous a conféré le législateur. Dieu nous bénisse, on se saisit de cette clause de compétences générales, on parle de tout. Ça nous était parfois assez reproché. Mais c'est aussi savoir tirer le plein bénéfice de la démocratie que parfois, se donner le loisir d'exercer, c'est ce que vous nous demandez, une sorte de devoir de solidarité.

S'il s'agissait uniquement du fond, c'est-à-dire dénoncer le fait que des démocrates à travers l'Europe soient condamnés pour leurs idées, on ne serait pas là en train d'essayer de retravailler des textes pour essayer ensemble de dégager des consensus, ce qu'on arrive souvent à faire sur des sujets fondamentaux.

Ce n'est pas de ça dont il s'agit. Vous avez en toile de fond du texte que vous proposez une volonté manifeste et politique de solidarité, dans une rhétorique, mon cher Romain, un peu internationalise sur un sujet qui vous tient à cœur qui est celui du principe de l'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Vous savez, parmi les gens qu'on croise, il y a des gens qui ont une culture politique qui n'est pas la même que la vôtre. Il y a des gens qui ont été très inspirés en des temps que beaucoup n'ont pas connus, par un certain général de Gaulle qui a prononcé un discours sur ce sujet un 14 juin 1960 qui me semble fondateur sur ce sujet. Je pense qu'il s'agissait là de quelqu'un qui avait une vue sur les grands équilibres du monde. Je pense que cette vue-là porte, je pense que ceux qui sont inspirés en tout cas par cette trajectoire, par ce discours, par ce qu'il portait sur l'avenir du monde, peut faire sens.

Nous, nous sommes dans la ligne non pas figée parce que depuis le monde a évolué, les équilibres du monde ont évolués, on est dans cette ligne-là.

On ne va pas participer au vote. Pourquoi ? Parce que vous faites, et ça devient un peu agaçant à la fin, de la fin de ces sessions, une tribune qui tente à laisser penser à l'opinion qu'on va désigner un conseil exécutif en charge des affaires étrangères, qu'on va demander un siège à l'ONU, je force le trait mais à dessein, en tout cas, qu'on passe un peu trop de temps à notre goût à faire œuvre de diplomatie.

Le problème, mon cher Romain, et j'en reviens au ton un peu désagréable puisque vous procédez un peu par injonction, le problème, c'est que votre diplomatie, elle devient un peu sélective, quand même.

On pourrait vous suivre, mon cher Romain, si vous ne limitiez pas à l'Europe et par parallélisme des formes, à des problématiques qui ressemblent quand même étrangement à ce que les uns et les autres, nationalistes, modérés, auto déterministes, indépendantistes véhiculent comme doctrine, à bon droit. C'est votre droit, cette Assemblée est une assemblée politique, mais on ne va pas vous rejoindre là-dessus.

Mais de grâce, soyez moins sélectif si vous voulez faire de la diplomatie. Pourquoi vous arrêtez à la Catalogne ? Mon cher Romain, vous nous avez érigés en tout cas essayé de montrer des visages. Moi, je n'ai pas de visages à vous montrer, mon cher Romain, j'ai une carte du monde des démocraties les plus menacées.

De grâce, allons-y ! Parlez-nous de l'Asie, du Laos, de la Birmanie, de la Corée du nord, de l'Afrique, du Yémen, du Mali, de l'Arabie saoudite, de la Lybie, de la Syrie, de l'Amérique, du Venezuela, du Mexique, de Cuba, allons-y !

Vous comprendrez bien qu'à forcer le trait, on en devient presque ridicules dans cet hémicycle et que, celles et ceux en tout cas dont nous croisons les regards, il nous arrive d'ailleurs de croiser des regards partagés, on l'espère, dans notre petite communauté. Nous, on ne veut pas s'enfermer dans quelque chose qui ressemblait à une vue étriquée du monde et à une vue repliée de nos travaux.

Mais de grâce ! Lorsque nous avons à balayer l'ensemble des compétences qui sont les nôtres et l'ensemble des problématiques dont nous devenons peu à peu le réceptacle, je pense qu'il faut en revenir à des fondamentaux. Et en tout cas, être beaucoup moins sélectif dans la façon dont vous souhaitez que nous exercions collectivement un réflexe, mon cher Romain, qui ne peut pas appartenir à un camp qui est celui de la solidarité car la liberté ne saurait appartenir à un camp, la liberté, elle est comme la République, le Président le fait souvent remarquer, elle est universelle.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. J'ai cru un moment que vous alliez soutenir notre motion puisque vous faisiez référence au Général de GAULLE qui a dit « vive le Québec libre » ! Mais ça n'était pas à cette déclaration que vous vous référiez.

Hyacinthe VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot très bref. Il ne s'agit pas de Romain, de dire si Romain a eu un ton ou... Il s'agit de dire si des gens qui ont voté librement doivent aller en prison, c'est tout. Après, on peut raconter tous les pays que vous avez énumérés, faites une motion, M. MONDOLONI ! Nous, on vous demande aujourd'hui, simplement et au-delà de Romain, si ces gens-là doivent aller en prison, c'est tout.

Le Président TALAMONI

C'est vrai que la question peut se résumer à ces quelques mots.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Le Tadjikistan, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Mais si vous déposez une motion à ce sujet, nous l'examinerons en conscience. Mais la Catalogne, ce n'est pas très loin et c'est à l'intérieur de l'union européenne dont nous sommes partie prenante et du conseil de l'Europe, comme je le disais à l'instant. Rosa a demandé la parole, elle l'a.

Mme Rosa PROSPERI

Deux mots. Le premier pour dire que le Président de l'Assemblée de Corse au demeurant, membre du groupe « Corsica libera » a exprimé pour nous, mieux que je ne pourrai le faire, la position du groupe.

Un deuxième mot pour dire notamment à Jean-Martin MONDOLONI, qu'il ne sera pour nous jamais ridicule de se positionner aux côtés de ceux qui défendent les droits fondamentaux et les libertés humaines.

En revanche, il sera toujours de notre point de vue, de l'honneur de la Corse de mêler sa voix au concert de ceux qui se positionnent aux côtés des peuples qui souffrent du non-respect des droits humains.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Juste pour donner l'avis du Conseil exécutif.

Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les interventions et finalement, c'est vrai que le rappel, c'était le 24 juillet 1967, j'ai vérifié, « vive le Québec libre », on ne peut pas faire parler celles et ceux qui ne sont plus là. Mais ce qui est certain, c'est que le Général de GAULLE, lui ne sait pas embarrasser de considérations du genre « on ne peut pas s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre état ». Il est allé au Canada, état souverain, en visite officielle, président de la République, et il a dit « vive le Québec libre ». Point.

Ceci étant, je suis assez partisan, bien que toutes les interventions aient été très intéressantes et pour ce qui nous concerne, très convaincantes en ce qui concerne celles des différents orateurs et oratrices de la majorité.

In fine, nous sommes face à notre conscience d'élus et de citoyens. La question a été posée dans les termes simples et clairs par notamment Hyacinthe VANNI. Est-ce qu'on considère, ce n'est pas un problème sur l'indépendance, ce n'est pas un problème de droit et d'autodétermination, c'est un problème de démocratie, ça a été dit, est-ce qu'on considère que nous devons ou pas exprimer notre solidarité et notre refus de l'emprisonnement de gens qui sont des élus, qui sont des représentants de la société civile et qui ont demandé l'organisation d'un scrutin en Europe, chez nous, dans notre maison commune ? C'est celle-là la question.

Je rappelle comme un argument supplémentaire, que depuis la Catalogne, des voix élues se sont élevées, se sont adressés à nous et à toutes les assemblées démocratiquement élues d'Europe, quelle que soit la collectivité à laquelle elles se rattachent, pour dire « si vous êtes élus, nous vous demandons d'exprimer votre solidarité ou pas ». Vous, vous choisissez

de ne pas l'exprimer et nous, nous choisissons de l'exprimer en tant que démocrates et en tant qu'europeens.

Le Président TALAMONI

Bien. Chacun est à présent en mesure de se faire une religion et chacun est en mesure de procéder à un vote. Nous allons mettre cette motion aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants. ²²

POUR : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC », M. Pierre GHIONGA

Non-participations : « Andà per Dumane », « Per l'Avvene ».

Les Kurdes à présent pour Jean-Martin MONDOLONI qui est friand de ce genre ... ! C'est une motion déposée par la présidence de l'Assemblée de Corse, les groupes « PNC », « Femu a Corsica » et « Corsica Libera ». Il n'y a pas sur cette motion de débat prévu par la commission permanente. En revanche, il y aura une présentation par ? J'aimerais ne pas la présenter moi-même, je fais partie des signataires, mais si... M. Romain COLONNA.

Motion n°2019/O2/085 déposée par M. le président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera **concernant le soutien au peuple Kurde**

ET

Motion n° 2019/O2/093 déposée par M. Romain COLONNA au nom du groupe Femu a Corsica concernant le soutien au peuple kurde et arrêt de l'offensive turque

FUSIONNENT POUR DEVENIR

* **Motion n° 2019/O2/097** (nouvelle rédaction) déposée par le **Président de l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Femu a Corsica et Corsica Libera**

Présentation de la motion par M. Romain COLONNA

²² Délibération N° 19/397 AC

M. Romain COLONNA

Juste pour que Jean-Martin MONDOLONI puisse repartir en pensant un peu plus à moi ce soir !

Nous allons parler de guerre bien que le peuple corse n'ait jamais été un peuple belliqueux, nous allons parler de terrorisme bien que le terrorisme ne soit pas éradiqué dans le monde et je prie cette Assemblée de nous vouloir nous en excuser par avance, mais il serait irresponsable de ne pas se prononcer sur des questions aussi fondamentales au prétexte que dans le monde, il y a d'autres souffrances. Ça serait comme refuser l'emploi à un chômeur au prétexte qu'il est chômeur. Je ferme la parenthèse.

A cette heure tardive, j'irai à la fin de la motion en rappelant qu'il y a eu un conflit meurtrier qui nous a tous ébranlés, touchés depuis ces bancs et depuis la Corse, même si le conflit se situe assez loin.

L'Assemblée de Corse voulait dès le début de ce conflit aller vers une motion qui condamnait l'offensive turque à l'égard du peuple kurde, apporter son soutien indéfectible au peuple kurde dans sa quête de paix et d'émancipation. J'ouvre une remarque, nous avons tous en tête ces visages féminins qui partaient à la guerre et qui nous ont touchés.

L'Assemblée de Corse demande à l'ensemble des Etats concernés de trouver une solution adéquate pour permettre au peuple Kurde de prospérer sereinement et de développer sa propre nation,

Demande à l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union Européenne, ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable au Proche-Orient en rappelant que pour l'instant, un accord a été trouvé, une trêve est effective. Mais nous espérons que la marche normale du monde et des nations unies puisse aller vers une paix définitive pour les Kurdes. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci.

Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non. Dans ce cas, je vais demander à l'Exécutif ce qu'il pense de cette motion ?

Le Président SIMEONI

Favorable, bien sûr

Le Président TALAMONI

Je la mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

La motion est adoptée à l'unanimité des votants.²³

POUR : « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « PNC », M.
Pierre GHIONGA.

Non-participations : « Andà per Dumane », « Per l'Avvene ».

Motion suivante. C'est Fabienne GIOVANNINI qui va la présenter
la motion commune.

Motion n° 2019/E2/086 déposée par le Président de l'Assemblée
de Corse, les groupes PNC et Corsica Libera concernant la protection des
Bouches de Bunifaziu

ET

Motion n° 2019/O2/091 déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI
au nom du groupe Andà per Dumane concernant l'échouement du Rhodanus :
sécurisation du trafic maritime

FUSIONNENT POUR DEVENIR

* **Motion n° 2019/O2/098** déposée par le Président de
l'Assemblée de Corse, les groupes PNC, Corsica libera, Femu a Corsica
et Andà per dumane concernant l'échouement du Rhodanus :
sécurisation du trafic maritime dans les bouches de Bunifaziu et dans le
canal de Corse

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je ne vais pas être très longue, simplement avec l'espoir peut-être
que nous serons entendus.

²³ Délibération N° 19/398 AC

Sur les considérants, on ne va pas y revenir. Sur les motivations de cette motion, non plus, on ne va pas y revenir. On s'est déjà exprimé là-dessus.

On s'est mis d'accord sur une rédaction simplifiée, M. le Président, avec une reprise des deux premiers considérants de la motion 086 présentée initialement par les groupes « PNC » et « Corsica libera ». Donc, on reprend les deux premiers considérants pour simplifier les choses.

Ensuite, on a trois points. Donc, je vous lis ces trois points.

L'Assemblée de Corse prend acte des annonces de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire lors de sa venue à Bonifacio le 14 octobre 2019 et des objectifs définis, à savoir la mise en place de dispositifs de séparation de trafic, d'obligation de pilotage et d'interdiction de navigation pour les matières dangereuses dans les Bouches de Bonifacio.

Demande la mise en œuvre rapide de ces dispositions et leur extension au Canal de Corse.

Mandate le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin d'engager, avec les états concernés des démarches auprès de l'Organisation Maritime Internationale visant à l'interdiction de passage pour les navires dangereux, par la nature de leur cargaison ou par la quantité importante de carburant contenue dans leurs réservoirs.

Voilà, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Est-ce qu'il y a une intervention contre.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je n'ai rien compris. Il s'agit de quoi ? D'interdire les matières dangereuses dans le canal de Corse aussi, d'après ce que j'ai compris ? Ça me paraît une vue de l'esprit, aller interdire à l'Italie de faire Naples-Gêne avec des matières dangereuses, ça me paraît une vue de l'esprit.

Le Président TALAMONI

La parole à Fabienne GIOVANNINI pour revenir sur son propos et éclaircir totalement la question.

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je relis : « Mandate le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin d'engager, avec les états concernés des démarches auprès de l'Organisation Maritime Internationale visant à l'interdiction de passage pour les navires dangereux, par la nature de leur cargaison ou par la quantité importante de carburant contenue dans leurs réservoirs », effectivement, il manque le dernier passage, « qui souhaite franchir i bocchi di Bunifaziu », excusez-moi. Ça concerne les bouches de Bunifaziu pour l'histoire du statut du détroit international qui pose problème.

Le deuxième alinéa, effectivement, « demande la mise en œuvre rapide de ces dispositions », c'est-à-dire du navire roturier, « et leur extension au Canal de Corse ». Voilà, pour les navires dangereux.

Le Président TALAMONI

Merci. Je vais mettre aux voix cette motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La motion est adoptée à la majorité.²⁴

Abstention de M. GHIONGA.

Pour finir notre session, une intervention de François SARGENTINI sur cette question.

M. François SARGENTINI

Merci, M. le Président.

(Intervention de M. GHIONGA sans micro).

²⁴ Délibération N° 19/399 AC

M. François SARGENTINI

L'adoption de cette motion quasiment à la majorité moins une abstention, il n'y a pas de vote contre, ça remet une forme d'unanimité, c'est tout à fait normal sur ce sujet qui a défrayé l'actualité il y a un peu plus d'une semaine.

Vous avez tous reçu, Mesdames et Messieurs les conseillers, un petit document qui vous fait le point sur l'évolution et le suivi de la situation. Dans ce cadre-là, bien sûr, je voudrais d'abord saluer le travail des agents de l'office de l'ambiente di a Corsica. C'est un travail qui a été accompli en liaison constante, je dois le dire, avec les services de l'Etat et ce travail s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Je veux remercier le maire de Bunifaziu qui, le premier, a eu l'information et qui, immédiatement, a alerté Jean-Michel CULIOLI, le directeur de la réserve des bouches de Bunifaziu.

Je veux remercier bien sûr le préfet maritime de Méditerranée pour l'efficacité de ses équipes. Là aussi, je dois le dire, nous avons eu en face de nous des agents extrêmement compétents dans le domaine et nous avons échangé avec eux de manière tout à fait normale. Le préfet maritime est quelqu'un qui a pris la mesure de ce qui s'est passé dans les bouches de Bonifacio.

Je veux remercier tout particulièrement Mme Elisabeth BORNE, ministre de la transition écologique et solidaire qui, lors de son déplacement sur le site de Calalonga a compris, elle aussi, les réalités du terrain et la fragilité de cet espace remarquable protégé. Elle nous dit, Jean-Charles est là et moi donc, puisque lui aussi y était, le Président de l'Assemblée de Corse lui-même était présent, de nombreux élus de notre Assemblée étaient présents aussi, et donc elle nous a dit pouvoir porter devant l'organisation maritime internationale une demande officielle de la France pour une réorganisation au large des côtes du canal de Corse et du détroit des bouches de Bonifacio.

C'est vrai que cette fois, c'était dans les bouches de Bonifacio, mais il y a quelques mois, vous vous rappelez, le problème s'était posé à la pointe du Cap Corse et ces deux sites, c'est ce que nous avons rappelé à la ministre, où il y a un passage extrêmement important de bateaux. Je crois que nous sommes autour de 20 000 bateaux par an. Donc, vous vous rendez compte le chiffre extraordinaire de bateaux.

Enfin, que nous arrivions à établir des règles plus strictes avec des dispositifs de séparation de trafics maritimes. Nous avons parlé avec elle de la mise en place d'une séparation du type qui se fait dans le rail d'Ouessant, au large de la Bretagne, suite aux deux accidents terribles de pétroliers qui avaient causé des dégâts où il a fallu quasiment des années pour arriver une réparation de ces dégâts.

Ça, c'est quand même un point extrêmement important. Pour arriver à une obligation d'un pilotage hauturier. Ce pilotage hauturier est déjà demandé par l'Assemblée de Sardaigne puisqu'il y a une demande effective de ce côté-là. Je crois que cette demande arrive aussi de notre côté, je pense qu'elle ne pourra que conforter demain une décision qui sera prise au niveau international.

Il faut aller, dans le cadre notamment du détroit de Bunifaziu, des Bouches de Bunifaziu, à une interdiction pour les matières dangereuses. Il faut que cette interdiction, on trouve les moyens de la mettre en œuvre.

De plus, suite à nos revendications réitérées indiquant que les moyens de sauvetage actuels sont toujours très éloignés de la Corse. Il faut un trajet de 12 heures, par exemple, pour que l'Abeille Flandrs fasse Toulon–Cala Longa. Donc, elle s'est engagée à étudier la possibilité d'un prépositionnement de moyens d'intervention directement accessibles et mobilisables complémentaires pouvant être mutualisés, soit avec les intercommunalités, soit avec la Collectivité de Corse.

Ce sont exactement les mots qu'a employé la Ministre.

Donc, là-aussi, aujourd'hui le temps de réaction n'est pas suffisant. Certes, nous avons eu maintenant, depuis de nombreux accidents, au niveau de la navigation, beaucoup de chance, mais imaginez demain, c'est ce qu'on leur a dit, si c'est un pétrolier qui vient s'échouer sur nos côtes, un temps de 12 heures, vous imaginez les dégâts irréparables qui seraient commis !

Donc, il va falloir, nous-aussi, que notre Assemblée, bien sûr, avec les services de l'Etat, et avec la Ministre qui s'y est engagée, qu'on aille vers un renforcement des moyens prépositionnés en Corse.

Le Préfet maritime aussi a dit qu'il était prêt à regarder la chose. Et la Ministre a dit aussi qu'elle était prête à s'en occuper.

Il y a un point également qui a été soulevé avec la Ministre, notamment à travers une intervention du Président de l'Assemblée de Corse, et d'autres aussi qui l'ont repris : c'est la question de la sécurité dans le cadre de la navigation. Il était impensable pour nous, et cette question nous l'avons posée : comment se fait-il qu'un bateau, pendant 50 minutes qui ne répond pas aux appels de 3 systèmes de veille, tant du côté italien que du côté corse, avec aujourd'hui un cadre de sécurité établi dans le cadre de la Méditerranée, avec les affaires de terrorisme... Parce que la question, nous l'avons posée directement. Comment se fait-il qu'un bateau qui ne répond pas pendant 50 minutes peut-il arriver jusqu'à s'échouer sur les côtes corses, sans qu'il y ait une intervention des services de sécurité ?

D'après les nouvelles que j'ai eues, une fois la rencontre avec la Ministre, il y aurait eu une intervention des services de sécurité. Elle aurait été faite, mais elle aurait été faite avec beaucoup de retard. Et c'est ce que nous lui avons dit.

Par exemple, si le bateau s'engage dans les Bouches de Bonifacio, qu'il bifurque et qu'il rentre dans le port de Bonifacio, imaginez-vous les dégâts que cela pourrait causer dans le cadre d'un attentat, il faut le dire clairement.

Un bateau ne peut pas aujourd'hui naviguer aujourd'hui au large de la Corse, sans répondre pendant 50 minutes à tous les organismes de veille et de contrôle.

Donc, ceci dit, je voudrais aussi particulièrement saluer le travail remarquable de nos agents du pôle hyperbare, le pôle hyperbare de la réserve et de l'office qui, grâce à leur grande expérience, ont pu filmer et photographier les fonds sur lesquels le navire s'est échoué. Ces photos ont été demandées et exploitées par les services de l'Etat, et c'est à partir de ce travail qui a été fait par les agents de l'Office de l'environnement et de la réserve qu'a été permise une analyse technique et fine du problème, et qui les a amenés à légitimer les manœuvres d'échouement du Rhodanus.

Donc, il y a eu une collaboration très étroite entre les services de notre collectivité et les services de l'Etat. Cette collaboration s'est passée d'une manière la plus efficace possible et dans les meilleures conditions.

Donc, Mmes et MM. les Conseillers territoriaux, une fois de plus, nous avons frôlé une catastrophe écologique et socioéconomique. Il est temps

que nous organisions et que nous consolidions avec tous les acteurs concernés une protection véritable du canal de Corse et du détroit des Bouches de Bunifaziu déjà classé en zone maritime vulnérable.

Donc, aujourd'hui, avec cette répétition d'accidents, au niveau du Ministère, des services de l'Etat, de la Préfecture maritime, tout le monde prend la mesure de la situation. Donc, il faut que nous poussions tous, que nous allions tous vers cette réglementation qu'il est aujourd'hui nécessaire de rendre effective pour que de tels accidents ne se produisent plus.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président de l'Office de l'environnement.

Nous avons épuisé notre ordre du jour.

Je vous souhaite un bon retour ! A très bientôt !

La séance est levée à 19 h 15.

ANNEXES
MOTIONS

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/084

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Marie SIMEONI AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »
- **OBJET** : DEMANDE DE RAPPORT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PRECARITE.

VU la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015,

VU la délibération n° 17/076 AC du 30 mars 2017 de l'Assemblée de Corse approuvant le plan de lutte contre la précarité,

VU la résolution solennelle du 22 février 2019, adoptée par l'Assemblée de Corse issue de la conférence sociale,

CONSIDERANT que le vote de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) a institué depuis le 1^{er} janvier 2018 la collectivité unique de Corse avec de nouvelles compétences héritées des conseils départementaux,

CONSIDERANT que le plan de lutte contre la précarité adopté par l'assemblée de Corse constitue la stratégie en Corse en matière de lutte contre la précarité,

CONSIDERANT que la précarité s'aggrave au sein de la population corse,

CONSIDERANT que près d'un tiers de la population Corse est en difficulté de mobilité,

CONSIDERANT que ces difficultés de mobilité aggravent les situations de pauvreté et freinent l'insertion et l'accès à l'emploi,

CONSIDERANT que les zones rurales sont plus impactées par les besoins en mobilité du fait de leur éloignement des pôles de centralité,

CONSIDERANT le manque d'infrastructures et de transport alternatif à la voiture qui freine la mobilité et engendre un coût supplémentaire pour les personnes en situation de précarité,

CONSIDERANT que la mobilité constitue un enjeu majeur au confluent des politiques écologiques et sociales tant l'objectif de réduction des émissions de CO2 doit impérativement et systématiquement s'accompagner de solutions alternatives au monopole de la voiture dans les transports, notamment dans les trajets domicile-emploi,

CONSIDERANT que la mobilité constitue un point primordial à prendre en compte en matière de lutte contre la précarité et que cette dernière ne figure pas parmi les piliers d'action,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce qu'un rapport d'information soit transmis à l'Assemblée de Corse dans un délai de trois mois afin de faire état de l'avancement de la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité.

DEMANDE à ce qu'une révision du plan de lutte contre la précarité soit planifiée suite à la restitution du rapport d'information afin d'ajouter un volet mobilité au plan précarité de l'assemblée de Corse.

DEMANDE que dans la perspective de cette révision soit prévue une phase de concertation avec les acteurs de terrain afin de cerner les besoins du territoire et des publics ciblés.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.

(Délibération N° 19/391 AC du 25 Octobre 2019)

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/085
Fusionnée avec la 093

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LES GROUPES « PNC » ET « CORSICA LIBERA »

- OBJET : SOUTIEN AU PEUPLE KURDE.

VU l'article 1 alinéa 2 de la Charte des Nations Unies qui définit comme une des bases de l'organisation « le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes »,

CONSIDERANT la situation géopolitique actuelle au Proche-Orient,

CONSIDERANT le conflit armé actuel opposant Turcs et Kurdes,

CONSIDERANT que les principales victimes de ce conflit sont des citoyens Kurdes,

CONSIDERANT l'Histoire du peuple Kurde,

CONSIDERANT le statut de peuple sans Etat que connaît le peuple Kurde depuis des décennies,

CONSIDERANT que les Kurdes sont désormais essentiellement répartis dans quatre Etats, à savoir l'Irak, l'Iran, la Syrie et la Turquie, où ils sont en situation de minorité ethnique,

CONSIDERANT l'oppression permanente que subit ce peuple de la part de ses Etats « hôtes »,

CONSIDERANT que les kurdes du Rojava (province syrienne où se déroule le conflit actuel) ne sont pas reconnus légalement en tant que peuple minoritaire,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

APPORTE son soutien au peuple Kurde dans sa quête de paix, d'émancipation et d'autodétermination.

DEMANDE à l'Etat Turc de cesser ses frappes, en Syrie, à l'encontre du peuple Kurde.

DEMANDE à l'ensemble des Etats concernés de trouver une solution adéquate pour permettre au peuple Kurde de prospérer sereinement et de développer sa propre nation.

DEMANDE à l'ensemble des Etats de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la France et les autres Etats de l'Union Européenne ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, d'œuvrer dans le sens d'une paix durable au Proche-Orient.

* * *

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/093
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/097***
(Délibération N° 19/398 AC du 25 Octobre 2019)

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/093
Fusionnée avec la 085

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : SOUTIEN AU PEUPLE KURDE ET ARRET DE L'OFFENSIVE TURQUE.

CONSIDERANT l'offensive turque débutée le 9 octobre 2019 contre les Kurdes au nord de la Syrie,

CONSIDERANT que les Kurdes bénéficiaient d'une relative autonomie s'exerçant sur le Rojava (trois cantons du Nord-Est de la Syrie qui forment le Kurdistan occidental) depuis le début de la guerre en Syrie,

CONSIDERANT certains objectifs inavoués de cette offensive turque notamment un regain de popularité pour le Président Erdogan et pouvoir replacer les réfugiés syriens de Turquie dans cette zone,

CONSIDERANT l'inévitable drame humain depuis le début de l'offensive avec un nombre important de blessés et de morts,

CONSIDERANT le drame pour des centaines de milliers de personnes fuyant les bombardements et les combats, contraints à l'exil et constituant de fait un exode massif,

CONSIDERANT l'implication sans relâche des Kurdes dans la lutte contre Daech et l'Etat islamique,

CONSIDERANT plusieurs déclarations de dirigeants de pays membres de l'Union européenne qui ont appelé la Turquie à cesser son offensive contre les forces kurdes en Syrie et ont souligné le risque de créer une terrible situation humanitaire et d'aider à la résurgence de Daech,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE l'offensive turque à l'égard du peuple kurde.

RAPPELLE que les Kurdes ont participé très fortement à la lutte contre l'Etat islamique et Daech dans cette région du Moyen-Orient.

APPORTE son soutien indéfectible au peuple kurde

DEMANDE expressément à la communauté internationale et plus particulièrement à l'Europe de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit.

* * *

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/085
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/097
(Délibération N° 19/398 AC du 25 Octobre 2019)***

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/086
Fusionnée avec la 091

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LES GROUPES « PNC » ET « CORSICA LIBERA »
- **OBJET** : PROTECTION DES BOUCHES DE BUNIFAZIU.

VU la Résolution A.766 (18) prise par l'OMI le 4 novembre 1993,

VU la Délibération 11/034 AC prise par l'Assemblée de Corse le 28 janvier 2011,

VU la Délibération 13/174 AC prise par l'Assemblée de Corse le 25 juillet 2013,

VU la Résolution votée par le Conseil Corso-Sarde le 11 juillet 2018,

CONSIDERANT que le cargo Rhodanus s'est échoué dans la nuit du 12 au 13 octobre vers 3h00 dans la baie de Cala Longa au centre des archipels de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu, dans une zone de protection renforcée très sensible du point de vue environnemental,

CONSIDERANT que cet accident pose une nouvelle fois la question de la sécurisation du passage de navires dans les Bouches de Bunifaziu,

CONSIDERANT que ce navire transportait 2600 tonnes de bobines d'acier et devait faire escale le 14 octobre à Port Saint-Louis du Rhône,

CONSIDERANT que depuis 2011, le détroit des Bouches de Bunifaziu a été reconnu Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) par l'Organisation Maritime Internationale (OMI),

CONSIDERANT la résolution A.766 (18) du 4 novembre 1993 de l'O.M.I. relative à la navigation dans les Bouches de Bunifaziu qui recommande d'interdire ou du moins de décourager fortement le transit pour certaines catégories de navires,

CONSIDERANT que les Bouches de Bunifaziu sont un espace maritime complexe et dangereux caractérisé par d'importants risques d'accidents de la navigation aux conséquences d'autant plus lourdes qu'il s'agit aussi d'un écosystème particulièrement rare et fragile,

CONSIDERANT qu'en droit, la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer signée le 10 décembre 1982 à Montego Bay (CNUDM), dispose que la navigation « *dans les détroits servant à la navigation internationale* » est soumise au principe de la liberté de la navigation et ne peut pas être entravée par l'action d'un Etat riverain dans le cadre de l'exercice de ses compétences au titre de sa mer territoriale,

CONSIDERANT qu'en vertu d'un accord bilatéral franco-italien signé en 1993, ces deux pays ont interdit le franchissement du détroit de Bunifaziu aux navires battant leurs pavillons et transportant des hydrocarbures ou des substances dangereuses ou toxiques,

CONSIDERANT que tous trafics confondus, le détroit de Bunifaziu est emprunté annuellement par 3.800 navires (soit une moyenne de 10 navires par jour) transportant en cargaison environ 237.000 tonnes de produits dangereux,

CONSIDERANT que le nombre de navires battant pavillons tiers (hors français et italien) transitant dans le détroit de Bunifaziu continue à être structurellement majoritaire,

CONSIDERANT que le risque s'accroît chaque année avec l'augmentation du trafic et la capacité des navires,

CONSIDERANT qu'un porte-conteneurs de nouvelle génération consomme environ 350 à 400 tonnes de carburant par jour et renferme dans ses réservoirs environ 20.000 tonnes de carburant, ce qui représente 6 fois la capacité d'un petit pétrolier ravitaillant la Corse,

CONSIDERANT que toute décision de restriction ou de régulation du trafic doit être instruite par l'Organisation Maritime Internationale,

CONSIDERANT que l'échouement du Rhodanus a également mis en lumière certaines failles dans les moyens de surveillance et d'intervention rendant nécessaire un renforcement de la protection dans cette zone,

CONSIDERANT que selon la Préfecture maritime, « *le navire devait embouquer les Bouches de Bonifacio mais n'a pas viré à temps et poursuivi sa route vers la côte en dépit des appels répétés du Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de sauvetage (Cross) en Corse, du sémaphore de Pertusato et la station italienne Maddalena pendant près de 50 minutes* »,

CONSIDERANT que les conséquences auraient pu être dramatiques, aucune mesure active n'ayant été mise en œuvre durant ces cinquante minutes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire toute la lumière sur cette affaire afin d'améliorer le déploiement des moyens engagés en Corse et répondre ainsi aux besoins de sécurité et de protection de l'environnement,

CONSIDERANT qu'une enquête doit absolument être diligentée afin de savoir ce qu'il s'est passé durant ces cinquante minutes, vérifier si toutes les mesures de sécurité ont été prises et envisager les dispositifs à améliorer ou à créer,

CONSIDERANT qu'il convient d'ores et déjà de renforcer l'installation, en Corse, de moyens permanents de remorquage et de protection destinés à lutter contre la pollution, de durcir les sanctions contre les armateurs récidivistes et d'engager des discussions avec l'OMI afin de rendre obligatoire le pilotage hauturier pour les navires dangereux,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME sa volonté que soient mises en œuvre toutes les mesures adéquates en vue de sécuriser les Bouches de Bunifaziu.

DEMANDE qu'une enquête soit diligentée afin de :

- savoir ce qu'il s'est passé durant les cinquante minutes qui ont précédé l'échouement,
- vérifier si toutes les mesures de sécurité ont été prises par les autorités maritimes,

DEMANDE que le passage dans les Bouches de Bunifaziu soit effectivement et systématiquement signalé dans des délais raisonnables permettant l'intervention de moyens de secours en cas d'avarie ou de défaillance humaine.

DEMANDE l'installation permanente, en Corse, des moyens de remorquage et de lutte contre la pollution.

DEMANDE de durcir les sanctions contre les armateurs récidivistes.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse afin d'engager des démarches auprès de l'Organisation Maritime

Internationale visant à l'interdiction de passage pour les navires dangereux, par la nature de leur cargaison ou par la quantité importante de carburant contenue dans leurs réservoirs, qui souhaitent franchir les Bouches de Bunifaziu ou, à défaut, l'obligation du pilotage hauturier pour lesdits navires dans cette zone de navigation.

* * *

MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/091
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/098
(Délibération N° 19/399 AC du 25 Octobre 2019)

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/087**
*Fusionnée avec la 094***MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, LES GROUPES « PNC » ET « CORSICA LIBERA »
- **OBJET** : SOUTIEN AUX PRISONNIERS POLITIQUES CATALANS.
-

VU l'article 1 alinéa 2 de la Charte des Nations Unies qui définit comme une des bases de l'organisation « le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes »,

VU l'article 49 alinéa 3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne qui stipule que « l'intensité des peines ne doit pas être disproportionné par rapport à l'infraction »,

VU les délibérations N° 17/312 AC, 18/093 AC et 19/064 AC de l'Assemblée de Corse, apportant notre soutien au peuple Catalan et à ses élus,

CONSIDERANT le référendum du 1^{er} octobre,

CONSIDERANT les peines de prison extrêmement lourdes (de 9 à 13 ans) des anciens responsables politiques et militants associatifs catalans,

CONSIDERANT que les militants associatifs condamnés ont commis pour seul crime l'organisation de manifestations pacifiques,

CONSIDERANT que les responsables politiques condamnés ont commis pour seul crime l'organisation du référendum du 1^{er} octobre, référendum pour lequel ils ont été élus démocratiquement par le peuple catalan, puisqu'il figurait clairement dans leur programme,

CONSIDERANT les manifestations massives de soutien du peuple Catalan aux condamnés depuis l'énoncé de la sentence,

CONSIDERANT la répression policière de ces manifestations, et les nombreux blessés qui en sont les conséquences,

CONSIDERANT que la démocratie dont se réclament les Etats de l'Union Européenne, en particulier les Etats espagnols et français, est « un système politique dans lequel la souveraineté émane du peuple » (Larousse),

CONSIDERANT que l'autodétermination est « le libre choix par un peuple de son statut politique et économique » (Larousse),

CONSIDERANT que par conséquent, l'autodétermination est un droit fondamental de tout système démocratique, et non un crime,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REAFFIRME son attachement au droit à l'autodétermination.

APPORTE son soutien fraternel aux condamnés, à leurs familles et à leurs proches, ainsi qu'à tout le peuple catalan et à leurs représentants.

DEMANDE au Gouvernement espagnol d'accorder l'amnistie aux 9 condamnés et d'ouvrir un dialogue concerté et constructif avec les Catalans, pour trouver une solution politique à un problème politique.

DEMANDE à l'Union Européenne, et au Gouvernement français en particulier, de mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques à sa disposition pour inciter le Gouvernement espagnol à ouvrir ce dialogue.

* * *

**MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/094
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/096**

(Délibération N° 19/397 AC du 25 Octobre 2019)

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/088

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : Mme Anne TOMASI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »
- **OBJET** : TARIF RESIDENT AU PNRC.
-

VU les statuts du Parc Naturel Régional de Corse,

VU la délibération N° 17/ 050 AC du 24 février 2017 adoptant le Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la Montagne,

CONSIDERANT que la Corse est une île-montagne,

CONSIDERANT que la Nature corse, et en particulier sa montagne, font partie du patrimoine de tous les corses,

CONSIDERANT que de nombreux corses méconnaissent la richesse de ce patrimoine,

CONSIDERANT les missions du Parc Naturel Régional de Corse, notamment la valorisation du patrimoine et l'éducation à l'environnement,

CONSIDERANT que diverses activités économiques rendent nécessaires le déplacement en montagne pour certains corsés (agriculture, accompagnement, activités de pleine nature, ...),

CONSIDERANT que le développement de ces activités est un des axes du Schéma de Développement, d'Aménagement et de Protection de la Montagne,

CONSIDERANT les prestations proposées par le PNRC,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Parc Naturel Régional de Corse d'étudier la faisabilité d'un tarif résident pour toutes ses prestations.

SE DECLARE favorable à la mise en place d'un tel tarif.

* * *

ADOPTÉE à la majorité, ainsi amendée :
(Délibération N° 19/392 AC du 25 Octobre 2019)

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019****N° 2019/O2/090****MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Pierre POLI AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »

- **OBJET** : **CONDAMNATION DES VIOLENCES POLICIERES.**

VU l'article 7 du préambule de la Constitution de 1946 précisant que « Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix. »,

VU l'article 7 de la déclaration des droits de l'Homme selon lequel « le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent »,

VU l'article 10 de la déclaration du droit de l'homme et du citoyen selon lequel « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. »,

VU l'article 11 de la convention européenne des droits de l'homme selon lequel : « *Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association* »,

CONSIDERANT que les récentes manifestations sociales, qui ont agité le territoire français, notamment celle des pompiers en date du 15 octobre 2019 à Paris, ont donné lieu à des violences policières,

CONSIDERANT les revendications légitimes portées par les pompiers et d'autres corps de métiers depuis de nombreux mois, comme, par exemple, la nécessité d'embaucher davantage de personnel afin de pouvoir faire face décemment à leurs missions au service des citoyens,

CONSIDERANT que ces citoyens manifestent car ils connaissent des difficultés majeures dans l'exercice de leurs missions d'intérêt général,

CONSIDERANT le caractère inadmissible et intolérable de ces violences policières dans un état prétendu démocratique et des droits de l'homme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

CONDAMNE les agissements et violences émanant de la part de la police française.

DEMANDE à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par les pompiers et les différents corps de métiers manifestant depuis de nombreux mois.

DEMANDE à l'Etat français de mettre fin à ce climat de violence policière.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.
(Délibération N° 19/394 AC du 25 Octobre 2019)

* * *

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/091
Fusionnée avec la 086

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Jean-Charles ORSUCCI AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »
- **OBJET** : ECHOUEMENT DU « RHODANUS » : SECURISATION DU TRAFIC MARITIME.
-

VU la Convention de Montego Bay de 1982,

VU le caractère international du détroit de Bonifacio,

VU que ladite convention y impose le libre passage des navires et flottes navales, interdiction d'imposer des péages, obligation d'y d'assurer la sureté et la sécurité de la navigation,

VU l'adoption de la résolution de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) en date du 4 novembre 1993, laquelle "recommande" à chacun de ses États membres d'interdire à ses pétroliers et à ses chimiquiers le transit dans le détroit de Bonifacio,

VU que considérant ladite résolution, les Etats Français et Italien ont interdit aux navires battant pavillon national et transportant des matières dangereuses de franchir le détroit international,

VU qu'il est impossible au regard des textes précités d'interdire tout trafic maritime de navires transportant des matières dangereuses sauf à mettre en place des conventionnements interétatiques incluant de facto la France et l'Italie,

VU le classement par l'OMI des bouches de Bonifacio en *zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV)*,

VU que ce statut juridique permet aux États côtiers, en l'occurrence la France et l'Italie, de proposer des *mesures de protection associées*, comme le pilotage obligatoire ou le contrôle du trafic de marchandises dangereuses, applicables à tous les navires (y compris ceux battant pavillon d'un État tiers),

CONSIDERANT l'échouement du cargo le RHODANUS le 13 octobre 2019, sa prise en charge et son transit ayant débuté le 20 octobre 2019,

CONSIDERANT que les conditions de cet échouement sont en cours d'instruction par la justice,

CONSIDERANT qu'environ 300 navires transportant des matières dangereuses naviguent annuellement dans le détroit,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité de sécuriser le trafic maritime dans cette zone protégée,

CONSIDERANT les dernières déclarations de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire à Bonifacio le 14 octobre 2019,

CONSIDERANT les mesures possibles dans le cadre de la zone maritime particulièrement vulnérable,

CONSIDERANT que la sécurisation du canal de Corse fait partie de la même problématique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REMERCIÉ l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés sur site depuis l'échouement du Rhodanus, plus particulièrement les services de l'Etat qui ont immédiatement réduit le risque de pollution et permis le déséchouement du navire dans un temps raisonnable.

SE FELICITE des annonces de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire lors de sa venue à Bonifacio le 14 octobre 2019 et des objectifs définis, à savoir la mise en place de dispositifs de séparation de trafic, d'obligation de pilotage et d'interdiction de navigation pour les matières dangereuses dans les bouches de Bonifacio.

SOUHAITE que l'ensemble de ces dispositions soient étendues au canal de Corse.

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour formuler cette demande auprès de Madame la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire afin qu'elle puisse soutenir cette démarche auprès de l'OMI.

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/086
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/098***

(Délibération N° 19/399 AC du 25 Octobre 2019)

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/092

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- DEPOSEE PAR : LE GROUPE « FEMU A CORSICA »

- OBJET : STATUT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES.

VU la Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 et notamment ses dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail,

VU l'arrêt Ville de Nivelles c/ Rudy Matzak de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 février 2018 (affaire C-518/15),

VU le rapport « Mission volontariat – Un élan nouveau pour les sapeurs-pompiers », établi par Mme Catherine Troendlé et MM. Fabien Matras, Olivier Richefou, Éric Faure et Pierre Brajeux, à l'attention du Ministre de l'Intérieur du 23 mai 2018,

VU l'avis politique émis par la Commission des Affaires Européennes du Sénat relatif aux règles européennes et le statut des sapeurs-pompiers volontaires du 15 novembre 2018,

CONSIDERANT que le modèle français de secours d'urgence repose sur l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) qui représentent 79% des sapeurs-pompiers de France,

CONSIDERANT que le volontariat est un acte altruiste et généreux et que les sapeurs-pompiers volontaires œuvrent au service de la communauté,

CONSIDERANT les inquiétudes de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) relatives à la Directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 du Parlement Européen et du Conseil, dite directive européenne du temps de travail (DETT),

CONSIDERANT que selon une interprétation extensive de la DETT, les heures de volontariat devraient être considérées comme du temps de travail,

CONSIDERANT que la DETT fixe un nombre d'heures de travail maximum et un temps de repos de onze heures entre ces périodes de travail,

CONSIDERANT que l'application de cette directive rendrait par conséquent impossible la conciliation d'une activité professionnelle et d'un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire,

CONSIDERANT que près de la moitié des Etats-membres de l'Union européenne, dont la France, sont susceptibles de voir leur modèle de secours remis en cause en cas d'application de cette directive,

CONSIDERANT que le service de secours en Corse, et plus largement en France, repose essentiellement sur l'engagement des SPV, notamment dans les territoires ruraux où ils jouent un rôle essentiel,

CONSIDERANT que toutes les casernes de Corse sont majoritairement composées de sapeurs-pompiers volontaires,

CONSIDERANT que les bouleversements dus au changement climatique et à la croissance démographique augmentent *de facto* le nombre d'interventions des services d'incendie et de secours,

CONSIDERANT que l'application de cette directive remettrait en cause toute l'organisation des services d'incendie et de secours de Corse et dégraderait le niveau d'efficacité des sapeurs-pompiers et ainsi la sécurité des populations,

CONSIDERANT que cela menacerait l'activité de sapeur-pompier volontaire, découragerait les recrues à s'engager,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

ALERTE le Gouvernement sur les conséquences de l'application de la Directive européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003, dite Directive Européenne du Temps de Travail (DETT).

SOUHAITE que le modèle dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers volontaires actuellement soit protégé et conforté, notamment à travers la mise en place d'un statut européen des sapeurs-pompiers volontaires.

DEMANDE au Gouvernement de prendre une initiative au niveau européen visant à adapter la DETT aux réalités de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire valoir ces revendications auprès du gouvernement et des différentes institutions européennes.

* * *

ADOPTÉE à l'unanimité.
(Délibération N° 19/395 AC du 25 Octobre 2019)

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/094
Fusionnée avec la 087

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : **SOLIDARITE AVEC LES DIRIGEANTS CATALANS RECEMMENT CONDAMNES.**

VU la délibération N° 17/312 AC de l'Assemblée de Corse du 22 septembre 2017, par laquelle celle-ci "apporte son soutien à tout citoyen catalan à qui ses opinions politiques ou ses convictions quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées en dehors du débat démocratique" et "manifeste sa désapprobation de ce que des maires, des hauts fonctionnaires ou des membres du gouvernement et des journalistes catalans puissent être arrêtés, interrogés ou menacés de poursuites en raison de leurs convictions politiques en rapport avec le statut de la Catalogne »,

VU la délibération N° 18/093 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2018, par laquelle celle-ci "manifeste solennellement sa plus vive désapprobation face à l'incarcération de responsables politiques de la Generalitat de Catalunya faisant suite au processus démocratique d'accès à la souveraineté dans lequel s'inscrivent les autorités catalanes légitimement désignées par le suffrage universel" et "condamne l'attitude répressive de l'Etat espagnol",

VU la délibération N°19/064 AC de l'Assemblée de Corse du 22 février 2019, par laquelle celle-ci "demande la libération" des dirigeants catalans élus et des

responsables associatifs catalans et “l’abandon des poursuites à l’égard des responsables Catalans exiles”,

CONSIDERANT que depuis le 12 février 2019 les principaux responsables indépendantistes catalans ont été cités à comparaître devant le Tribunal suprême de Madrid dans des circonstances extraordinaires,

CONSIDERANT que ces élus ou responsables associatifs ont été cités à comparaître devant le Tribunal suprême de Madrid avec comme chefs d’inculpation : « rébellion », « sédition », « malversations de fonds », « appartenance à organisation criminelle », « désobéissance à l’autorité », pour avoir en réalité organisé un referendum d’autodétermination le 1^{er} octobre 2017,

CONSIDERANT que ces élus n’ont commis de crime que d’engager un processus politique désiré par des millions de Catalans et plus singulièrement par leurs mandants à plusieurs reprises lors d’élections générales et démocratiques en Catalogne,

CONSIDERANT les peines totalement disproportionnées allant de 9 ans à 13 ans de prison prononcées le 14 septembre 2019,

CONSIDERANT le fait que les hommes et femmes condamnés par la justice espagnole sont d’honorables collègues, élus par le peuple catalan, ou de respectables et pacifistes militants associatifs,

CONSIDERANT la répression qui s’abat sur le peuple catalan et ses responsables politiques et associatifs,

CONSIDERANT au sujet de Jordi Cuixart et Jordi Sànchez, respectivement Président de l’association *Òmnium Cultural* et de l’ANC, que dès le 18 octobre 2017 *Amnesty international* estimait que l’accusation relative à la rébellion était excessive ainsi que l’emprisonnement sans caution de ces militants à l’origine d’aucune violence,

CONSIDERANT la position de la *Ligue des droits de l’Homme* qui a exprimé dès novembre 2017 ses « inquiétudes démocratiques en Catalogne »,

CONSIDERANT la position de plusieurs observateurs internationaux présents à l’audience qui ont noté que toutes les garanties d’impartialité n’avaient pas été réunies et ont émis des réserves sur le fond et la forme,

CONSIDERANT la demande de remise en liberté immédiate des prisonniers catalans formulée en juillet 2019 par le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations Unies,

CONSIDERANT le rapport accablant dénonçant le déroulement du procès publié le 9 octobre 2019 par la *Fédération Internationale des Droits Humains* (FIDH) et *EuroMed Droits* (réseau d’Organisation de la Région Euto-Méditerranéenne),

CONSIDERANT l'influent rapport annuel du *Economist Intelligence Unit* qui à partir de 2018 a fait dégringoler l'Espagne dans sa notation de l'indice de démocratie, corrélant cette chute à son traitement répressif de la crise catalane,

CONSIDERANT que les prisonniers catalans n'ont pas la possibilité de faire appel puisque le verdict du tribunal suprême espagnol est sans appel,

CONSIDERANT que voter ne doit pas constituer un délit dans une société démocratique, qui plus est lorsque ce qui est reproché aux prévenus procède d'un acte politique, pacifique et citoyen, à l'exclusion de toute violence,

CONSIDERANT le fait qu'à travers cette parodie de procès avec une justice spéciale et les condamnations qui en ont marqué l'issue, l'Espagne, et avec elle, les Etats membres de l'Union Européenne qui restent silencieux renvoient une image profondément détériorée des valeurs fondatrices de la construction européenne, au premier rang desquelles le respect de la démocratie et des suffrages par lesquels elle s'exprime,

CONSIDERANT qu'en réalité c'est un véritable procès politique qui s'est tenu en Espagne,

CONSIDERANT l'incarcération depuis près de deux ans de citoyens européens, nos pairs, élus au suffrage universel par le peuple catalan, ainsi que les peines très lourdes d'emprisonnement qui ont été prononcées à leur encontre,

CONSIDERANT que certains d'entre eux ou d'autres exilés ont été, depuis les poursuites engagées à leur encontre, élus par plus d'un million de citoyens européens pour exercer différents mandats politiques comme députés ou députés européens et que l'Espagne contraint l'exercice de leur mandat,

CONSIDERANT l'immense élan populaire, non-violent et démocratique qui entoure le processus d'émancipation en Catalogne, qui ne peut être réduit à des actes isolés,

CONSIDERANT le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dont l'exercice sans violence ne saurait constituer ni un crime ni un délit,

CONSIDERANT que le droit à l'autodétermination est consacré par de nombreux textes internationaux,

CONSIDERANT la Charte de l'ONU dont l'article 1, alinéa 2 dispose : "Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde",

CONSIDERANT que dans l'Europe du XXI^{ème} siècle, les problématiques d'autodétermination doivent être traitées par la voie démocratique et politique, comme elles l'ont été très récemment en Angleterre avec le referendum organiser pour l'Ecosse, ou en France avec les trois referendums concernant la Nouvelle-Calédonie,

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité pour les institutions européennes de rechercher une solution politique,

CONSIDERANT qu'il est du devoir de tout citoyen européen de défendre la paix et la démocratie pour lui-même comme pour les autres,

CONSIDERANT dans le cadre français par exemple, le manifeste daté du 24 mars 2019 et signé par 41 sénateurs de différents bords politiques appelant au "respect des libertés et des droits fondamentaux en Catalogne",

CONSIDERANT la tribune signée par 52 députés de l'Assemblée nationale à Paris de différents bords politiques, datée du 1er septembre 2019, en soutien aux prisonniers politiques Catalans dans laquelle les députés affirment que : "Le respect des règles institutionnelles est une chose, mais nous considérons que le débat politique ne saurait être tranché par la répression, par des atteintes aux droits des personnes, par une forme de délit d'opinion. Comme de nombreuses voix en Espagne et ailleurs, nous en appelons à l'apaisement des tensions et à la fin des mesures arbitraires qui frappent des élus du suffrage universel",

CONSIDERANT les nombreuses voix qui se sont élevées dans le monde entier, émanant du monde politique, religieux, sportif, associatif et citoyen pour condamner avec la plus grande force la parodie de procès, l'aberration que représente les peines prononcées et la répression qui s'abat sur le peuple catalan,

CONSIDERANT la menace que font peser l'autoritarisme de l'État espagnol et ces lourdes peines sur la démocratie et le fragile équilibre européen,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DESAPPROUVE le traitement judiciaire auquel ont été soumis les dirigeants catalans élus et les responsables associatifs.

S'OPPOSE aux peines absurdes prononcées à l'encontre des dirigeants catalans élus et des responsables associatifs.

DEMANDE la libération immédiate des prisonniers politiques catalans.

REITERE son souhait de voir abandonner les poursuites à l'égard des responsables catalans exilés.

PROTESTE contre les violences policières répétées et arbitraires à l'encontre de citoyens européens et pacifistes en Catalogne.

APPELLE solennellement les institutions européennes à s'engager dans la recherche d'une solution politique et démocratique à la crise catalane.

REITERE son soutien à tout citoyen catalan à qui ses opinions politiques ou ses convictions quant au statut de la Catalogne pourraient être reprochées.

***MOTION FUSIONNEE AVEC LA N° 2019/O2/087
POUR NOUVELLE REDACTION N° 2019/O2/096
(Délibération N° 19/397 AC du 25 Octobre 2019)***

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2019
REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019**

N° 2019/O2/095

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : M. Hyacinthe VANNI AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »
- **OBJET** : **COUVERTURE MOBILE : DEROGATION AU « NEW DEAL MOBILE ».**

VU l'article 174 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,

VU l'article 5 de la Loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite "Loi Montagne 2",

VU la délibération N°15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du PADDUC et de son Schéma Régional des Infrastructures et Services de Transport,

VU la délibération n° 17/343 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2017 portant approbation du règlement des aides permettant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse,

CONSIDERANT l'accord dit *New Deal Mobile* conclu entre l'Etat et les opérateurs télécoms en janvier 2018, ayant pour but d'élargir la couverture numérique aux zones qui en sont dépourvues,

CONSIDERANT qu'à travers cet accord, les opérateurs s'engagent à accélérer la couverture numérique en 4G, et qu'en contrepartie l'État s'engage avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) à

donner aux opérateurs de la visibilité et de la stabilité jusqu'en 2030 sur leurs fréquences,

CONSIDERANT que le *New Deal Mobile* prévoit la couverture des axes routiers prioritaires, les autoroutes, les axes routiers principaux reliant, au sein de chaque département, le chef-lieu du département (préfecture) aux chefs-lieux d'arrondissement (sous-préfectures), ainsi que les routes sur lesquelles circulent en moyenne 5000 véhicules par jour,

CONSIDERANT qu'une grande partie du réseau territorial corse ne remplit pas les critères précités et est *de facto* exclu de la couverture réseau en 4G du *New Deal Mobile*,

CONSIDERANT que ces critères excluent notamment des axes routiers structurants comme *Aiacciu-Corti*, *Sartè-Purtivechju*, *Sartè-Bunifaziu*, ou *Corti-Lisula*, figurant au Schéma Régional des Infrastructures et Services de Transport de la Corse,

CONSIDERANT que le statut d'île-montagne conféré par la "Loi Montagne 2" reconnaît à la Corse un cumul de contraintes liées à son insularité et à son territoire montagneux,

CONSIDERANT que la desserte en téléphonie mobile des territoires de montagnes est un des volets de l'Axe 1 « Développement des réseaux et des infrastructures » du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse,

CONSIDERANT que cette problématique a notamment été soulevée devant la Fédération Française des Télécoms, le 11 octobre dernier, lors de la dernière réunion plénière du Comité de massif à *Corti*,

CONSIDERANT qu'au-delà de l'aspect sécuritaire pour les usagers de la route, l'aménagement de ces zones contribuerait au désenclavement des territoires de montagne, qui est indispensable à leur redynamisation,

CONSIDERANT que classer l'ensemble des routes territoriales de Corse en axe routier principal permettrait, dans le cadre de la mise en œuvre du *New Deal Mobile*, de contribuer à rattraper le retard structurel accumulé par l'île depuis de nombreuses années en termes de couverture mobile,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEPLORE que les critères de couverture mobile du réseau routier du *New Deal Mobile* soient totalement inadaptés à la Corse.

DEMANDE à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), chargée de la mise en œuvre du *New Deal Mobile* par l'Etat,

d'accorder à la Corse une dérogation permettant de classer l'ensemble de ses routes territoriales en axe routier principal.

ADOPTÉE à l'unanimité.
(Délibération N° 19/396 AC du 25 Octobre 2019)